

Rapport d'activité 2012



Rapport d'activité 2012


© D. Maillard/ONCFS


© G. de Valicourt/Mondadori

Jean-Pierre Poly,
Directeur général

Année du quarantième anniversaire de l'Établissement, 2012 a permis à l'ensemble de la communauté de travail de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), comme à son Conseil d'Administration, de démontrer la maturité d'un établissement, défenseur inlassable de la biodiversité. C'est tout naturellement dans le sillage de la signature, au ministère en charge de l'Écologie, du nouveau Contrat d'objectifs 2012-2014, que s'est écrite l'histoire de l'Office pour les douze derniers mois.

Engagé sur le terrain pour la sauvegarde et la gestion de la faune sauvage et de ses habitats, l'ONCFS a ratifié, parmi les premiers, la nouvelle Stratégie nationale de la biodiversité (SNB) ; il inscrit son action dans la droite ligne des préconisations fixées cette année par la Conférence environnementale aux termes de laquelle le Gouvernement a exprimé le souhait de créer une Agence française pour la biodiversité qui bénéficiera de la collaboration de l'Office et de son expertise au service de la nature.

Opérateur public, dont l'impartialité est appréciée, l'Office travaille à l'amélioration des connaissances sur la faune sauvage et ses habitats, dans la nature ordinaire comme dans les territoires à haute valeur patrimoniale. Il s'appuie pour cela sur un réseau de veilleurs écologiques et sanitaires que ses ministères de tutelle ont d'ailleurs sollicité, en décembre de cette année, pour prendre la mesure des risques encourus par l'élevage dans les zones menacées de diverses épizooties.

En application de l'accord cadre signé l'an passé avec la Fédération nationale des chasseurs (FNC), l'Établissement accompagne le monde cynégétique dans l'évolution pratique d'une chasse durable. Cette mission mobilise l'ensemble des services de l'établissement au siège comme sur le terrain.

Véritable communauté d'agents du grand service public de la nature, l'ONCFS a, tout au long de 2012, poursuivi le travail de réflexion lié à sa modernisation. Anticipant le rapport qui fait suite à l'audit effectué par la Cour des comptes, les directions de l'établissement ont œuvré à une remise à plat de notre organisation territoriale. Dans le même temps, la gouvernance de l'Office a fait elle-même l'objet d'une réflexion quant à un élargissement de la représentativité des collectivités locales. La participation en octobre dernier, et pour la première fois, de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage au Salon des Maires et des Collectivités locales en est la preuve. Signe des temps, comme l'ensemble des établissements publics, il nous est aujourd'hui demandé de participer à la réduction de la dette de l'État, et de poursuivre avec des moyens comptés les missions qui constituent le cœur de cible de notre maison, quitte à faire des choix et à identifier des zones de défausse.

Je me félicite à cet effet du travail entrepris par la Direction des ressources humaines qui a poursuivi le travail déjà engagé en matière de prévention des risques psychosociaux et veille à accompagner notre tutelle dans sa réflexion sur l'aboutissement du statut des contractuels.

En refermant l'album de l'année 2012, j'ai le sentiment que les personnels de l'ONCFS avancent ensemble et d'un même pas, qu'ils portent en eux la fierté de métiers souvent identifiés, à raison, comme des « métiers passion ». Ce bilan, exercice rituel que constitue, chaque année, la rédaction du rapport d'activité de l'établissement, n'est pas sans me réjouir et je tiens ici à saluer l'ensemble de celles et ceux qui œuvrent, au quotidien, à la bonne marche de l'Office : agents administratifs, de police, chercheurs, techniciens et agents techniques de l'environnement, ouvriers… ■

3 questions à Laurent Roy, Directeur de l'eau et de la biodiversité

Avec un recul de quelques mois, et après avoir assisté à votre premier Conseil d'administration au mois de mars, quel regard posez-vous en tant que Directeur de l'eau et de la biodiversité sur l'Établissement ?

J'ai participé en effet à mon premier Conseil d'administration le 18 mars 2013. Ma première impression a été celle d'un établissement solide et bien géré, bien centré sur ses priorités. Lors de ce conseil, au-delà du constat de la grande qualité des présentations relatives aux questions budgétaires et aux dossiers techniques, de la qualité et de la sérénité des débats, j'ai pris la mesure de l'inquiétude portant notamment sur l'avenir de l'Établissement dans le contexte de la création de l'Agence française pour la biodiversité et sur la situation précaire de certains personnels.

Sur le premier point d'inquiétude, j'ai rappelé les orientations données par la ministre en charge de l'Écologie : la préparation du projet de loi-cadre biodiversité, créant notamment l'Agence française pour la biodiversité, ne constitue pas une menace pour l'ONCFS mais doit être l'occasion de renforcer des synergies pour une politique de préservation de la biodiversité plus forte et plus efficace, ce qui ne peut qu'intéresser toute personne concernée par la chasse et la faune sauvage ; l'évaluation des polices de l'environnement conduite au titre de la modernisation de l'action publique doit quant à elle représenter un moment privilégié pour mettre en avant le professionnalisme de l'ONCFS.

Ces réponses ont été de nature, je l'espère, à assurer le président du Conseil d'administration, le Directeur général et l'ensemble des membres du Conseil d'administration de la volonté au plus haut niveau de l'État de reconnaître le travail remarquable réalisé par l'ONCFS et la détermination à lui garantir les moyens de poursuivre ses missions malgré un contexte budgétaire contraint. Ce contexte difficile a d'ailleurs conduit le Directeur général à engager très vite des mesures de réduction des dépenses, démarche que je tiens une nouvelle fois à saluer.

Sur le second point, relatif au règlement espéré depuis de nombreuses années du statut des contractuels, j'ai indiqué que les réflexions interministérielles se poursuivaient, notre but étant d'aboutir à une réponse en 2014.

Dans le cadre de la réflexion qui s'opère actuellement sur la forme que va revêtir la future Agence française pour la biodiversité, quel pourrait être, selon vous, le rôle de l'ONCFS ?

L'ONCFS est depuis plusieurs années clairement identifié et reconnu pour ses compétences en matière de connaissance et d'actions sur le terrain en faveur de la biodiversité. Le contrat d'objectifs en cours de mise en œuvre témoigne de cette orientation forte qui s'illustre par les nombreux programmes et actions que conduit l'Établissement tant en France métropolitaine que dans les territoires d'Outre-mer. Ainsi, l'ONCFS renforce les actions, précédemment engagées dans le Contrat d'objectifs 2009-2011 en travaillant à la sauvegarde de la biodiversité dans le cadre de la nouvelle Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, en poursuivant l'effort d'amélioration des connaissances, de production des données et de communication qui accorde une priorité marquée aux espèces et aux territoires remarquables à haute valeur patrimoniale et qui font débat.

Près de la moitié du budget de l'Établissement est consacrée à cette politique intitulée dans le Contrat d'objectifs 2012-2014 « Contribuer à la sauvegarde de la biodiversité ».

Comme l'Office national de la chasse et de la faune sauvage est un partenaire incontournable pour aider à la mise en œuvre des politiques relatives à la biodiversité portées par son ministère de tutelle, il ne peut être exclu de la réflexion en cours en faveur de la création d'une Agence française pour la biodiversité annoncée par le président de la République en 2012 et soutenue par la ministre en charge de l'Écologie. C'est pourquoi nous travaillons avec le Directeur général de l'Établissement à la définition des modalités de partenariat entre l'ONCFS et la future Agence afin que les compétences, le savoir-faire et l'expérience de l'Établissement puissent venir en appui aux missions qui seront confiées à l'Agence.

Vous avez été chef du Service de l'eau et des milieux naturels auprès du Directeur régional de l'environnement de Champagne-Ardenne, Conseiller technique en charge de l'eau et de l'agriculture au Cabinet de la ministre de l'Environnement, DIREN[1] en Picardie puis DREAL[2] en PACA : comment voyez-vous le rôle de l'Office dans la nécessaire complémentarité entre les politiques de l'eau et de la biodiversité ?

La lisibilité et l'efficacité des politiques environnementales nécessitent une mise en commun des approches (protection de l'eau, des espèces, des espaces, du cadre de vie, etc.) aujourd'hui trop compartimentées. C'est le sens des directives européennes telles que la directive-cadre sur l'eau (DCE), la directive-cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM), la directive sur la conservation des habitats, de la faune et de la flore (DHFF), la directive sur la conservation des oiseaux sauvages qui, toutes les quatre, visent la conservation du bon état des milieux.

L'ONCFS, en tant qu'établissement public de l'État mettant en œuvre les politiques environnementales, doit participer à cette approche intégrée. Le Contrat d'objectifs en cours de mise en œuvre participe d'ailleurs de ce rapprochement entre préservation de l'eau et préservation de la biodiversité par :

- une présence dans les instances interservices de l'eau et de la nature, sous l'égide des préfets ;
- des prérogatives de police élargies dans le cadre de l'ordonnance 2012-34, et la création de l'appellation des inspecteurs de l'environnement ;
- l'expertise de l'Établissement sur les espèces et les habitats, en particulier ceux caractéristiques de milieux humides.

[1] Directeur régional de l'environnement
[2] Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Un établissement public au service de la biodiversité

En application des lois chasse de juillet 2000 et 2003 et de la loi développement des territoires ruraux (DTR) de février 2005, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage s'est vu confier cinq missions répondant aux axes majeurs de la dernière Conférence environnementale, dans la suite du Grenelle de l'environnement.

Surveiller les territoires et faire respecter la réglementation environnementale

La police de l'environnement et de la chasse met en œuvre les grandes orientations politiques arrêtées par le ministère chargé de l'Environnement en matière de préservation des patrimoines naturel et biologique. Dans chaque département, les interventions des agents commissionnés et assermentés, s'inscrivent dans un plan de contrôle des polices de l'eau et de la nature, piloté par le préfet. Différents services participent à la réalisation des opérations de police ainsi prévues : l'Onema (Office national de l'eau et des milieux aquatiques), les agents des services déconcentrés de l'État, les agents des parcs nationaux, etc. Ces missions de police sont conduites sous la double autorité du Parquet et du préfet.

Mieux connaître la faune sauvage et ses habitats

Améliorer la connaissance des espèces, de leur population et de leur habitat ; proposer des mesures de gestion expérimentées et validées, qui soient de nature à maintenir une faune abondante et diversifiée, compatible avec les différents usages de l'espace rural, constituent des objectifs essentiels pour l'Office.

Conseiller et apporter une expertise technique

Fruits d'études longues et validées, les connaissances scientifiques et techniques accumulées par l'Établissement lui permettent d'apporter légitimement son conseil et son appui technique à de nombreux partenaires institutionnels. C'est le cas notamment pour participer à l'amélioration de la gestion de la faune sauvage et de ses habitats.

En participant à plusieurs instances nationales (Conseil national de la chasse et de la faune sauvage, Conseil national de la protection de la nature, tables rondes sur la chasse, Groupe d'experts sur les oiseaux et leur chasse), l'ONCFS accompagne les pouvoirs publics dans l'élaboration des politiques gouvernementales qui concernent la gestion de l'espace rural et prennent en compte la préservation de la faune sauvage.

Interlocuteur et partenaire des collectivités locales dans les liens qu'elles entretiennent avec les grands aménageurs publics, l'ONCFS aide à concevoir des projets d'aménagements dont l'impact sur la faune sauvage reste maîtrisé, ou oriente la conception de mesures compensatoires.

126 ingénieurs à la direction des études et de la recherche, dans les Centres nationaux d'étude et de recherche appliquée (CNERA), dans les délégations interrégionales et les directions

180 personnels administratifs

852 agents techniques de l'environnement, commissionnés par le ministre chargé du Développement durable et assermentés auprès des tribunaux, se répartissent dans 95 départements métropolitains et d'Outre-mer

309 techniciens de l'environnement, également commissionnés et assermentés, encadrent les services départementaux

85 techniciens de l'environnement affectés dans les cellules techniques des délégations interrégionales et dans les directions

25 inspecteurs du permis de chasser

31 ouvriers dans les espaces gérés par l'ONCFS

346 agents employés dans l'année sur des emplois non permanents (occasionnels, vacataires horaires, contrats aidés, ressources affectées, programmes spéciaux…) ou emplois à temps incomplet (agents d'entretien), ce qui équivaut à 63,258 ETP réels au 31 décembre 2012

Organiser l'examen du permis de chasser

Chaque année, après une formation obligatoire dispensée par les fédérations départementales des chasseurs, environ 30 000 candidats se présentent à l'examen du permis de chasser. Cet examen est aussi l'occasion de sensibiliser les nouveaux chasseurs aux règles élémentaires de sécurité.

Promouvoir une chasse durable

Aux côtés des instances cynégétiques, l'Office est chargé de faire progresser la chasse selon des principes du développement durable.

Le Contrat d'objectifs État-ONCFS 2012-2014 Nos cœurs de métier et nos domaines d'excellence au sein d'un service public de l'environnement rénové

Le Contrat d'objectifs 2012-2014 intègre les priorités nouvelles des ministères de tutelle, et notamment du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, au titre de la nouvelle Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB).

Cela se traduit par :

- un engagement affirmé de l'Établissement dans l'apport d'expertises et de mesures de contrôle pour la mise en œuvre de Natura 2000, de la Trame verte et bleue (TVB), des mesures compensatoires et pour la gestion des espèces exotiques envahissantes ;

- la poursuite de l'effort d'amélioration des connaissances, de production de données et de communication qui accorde une priorité marquée aux espèces et aux territoires remarquables à haute valeur patrimoniale et à ceux qui font débat ;

- le renforcement de l'expertise des milieux ordinaires agricoles et forestiers, par la production de références techniques favorables à la faune et la promotion de démarches exemplaires contribuant à l'équilibre forêt-gibier, mieux valorisées et diffusées ;

- la consolidation des missions de police de la nature, priorité de la circulaire de novembre 2010.

- et l'affirmation que la chasse constitue une activité participant pleinement à la conservation de la biodiversité, notamment celle qu'il est convenu d'appeler ordinaire, et à la gestion durable des espèces de faune sauvage dans leurs milieux.

Dans l'esprit du Grenelle de l'environnement et de la récente Conférence environnementale (septembre 2012), qui ont instauré de nouveaux processus de décision, l'ONCFS constitue un établissement privilégié de dialogue, de conciliation et de collaboration entre chasseurs, défenseurs de la nature, agriculteurs et forestiers. Le Contrat d'objectifs s'inscrit pleinement dans une politique d'ouverture qui a déjà amené l'ONCFS à établir et à renouveler de nombreux engagements avec ses partenaires naturels du secteur public et associatif, ou encore des collectivités territoriales.

À travers ce nouveau contrat, et fort de ses compétences très complémentaires en matière de police, de recherche, de conseil et de développement, l'ONCFS a l'ambition d'être, grâce à une organisation territoriale lui permettant d'intervenir au plus près des enjeux de terrain, l'un des établissements publics de référence en matière de gestion durable de la faune sauvage et de ses habitats. Plaçant l'ONCFS en position décisive et en situation d'animation sur les principales questions touchant à la gestion durable des espèces et des habitats, la nouvelle feuille de route ne peut que faire de l'Établissement un acteur incontournable des réflexions engagées par les pouvoirs publics sur l'organisation d'une gouvernance modernisée de la nature dans notre pays.

Adoption d'un nouveau Contrat d'objectifs et mise en œuvre de l'accord-cadre ONCFS-FNC : une large information des personnels et des partenaires a été conduite

Suite à la signature, le 13 février 2012, d'un nouveau Contrat d'objectifs avec les ministères de tutelle, une très large information sur la feuille de route qui préside désormais à l'action de l'Établissement a été organisée pour informer, d'abord en interne, l'ensemble des personnels et, ensuite, l'ensemble des partenaires et interlocuteurs de l'ONCFS. Le document a été diffusé à 4 000 exemplaires, avec des courriers ciblés qui soulignent notamment la nécessité d'un positionnement approprié des missions dans un contexte de moyens comptés. Un dépliant de présentation synthétique du contrat a également été édité à 10 000 exemplaires, dont une part significative a été mise à disposition des services. En interne, un guide opérationnel explicitant les modes opératoires des actions du Contrat d'objectifs et comportant un mode d'emploi de l'application GEACO (gestion d'activités) rénovée a été élaboré pour l'ensemble du personnel.

L'appropriation de ces documents par les services a été rendue possible grâce à des réunions organisées début 2012 dans les délégations interrégionales et dans les directions nationales. À l'ordre du jour de ces réunions figurait également l'explication de l'accord-cadre passé entre l'ONCFS et la Fédération nationale des chasseurs (FNC), qui, dans un climat de plus grande transparence et d'information mutuelle, et avec le respect le plus strict de l'indépendance et des compétences de chacun, permettra la poursuite de relations de travail constructives entre l'Établissement et le monde fédéral.

► *Le Contrat d'objectifs et sa version synthétique ont été largement diffusés en interne et à l'ensemble des partenaires et interlocuteurs de l'ONCFS. Ils sont également consultables sur le site internet de l'Établissement, rubrique documentation* www.oncfs.gouv.fr

La gouvernance

Le Conseil d'administration (au 1er décembre 2012)

Le Conseil d'administration est composé de 22 membres

4 représentants de l'État
9 représentants des associations de chasseurs
2 personnalités qualifiées dans le domaine de la chasse et de la faune sauvage
2 représentants d'organisations professionnelles agricoles et forestières
1 représentant d'organisations de propriétaires ruraux
2 représentants d'organismes de protection de la nature
2 représentants du personnel

Président

Henri SABAROT
Président de la Fédération départementale des chasseurs de Gironde

Commissaire du Gouvernement

Laurent ROY
Directeur de l'eau et de la biodiversité (DEB)

Représentants de l'État

Développement durable
Paul DELDUC
Sous-directeur de la protection et de la valorisation des espèces et de leurs milieux (DEB), Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)
Agriculture
Jacques ANDRIEU
Sous-directeur de la forêt et du bois au ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF)
Pascal VINÉ
Directeur général de l'Office national des forêts (ONF)
Budget
Yoann BARBESOL
Chef du bureau du développement durable, direction du budget, ministère de l'Economie et des Finances

Représentants des Fédérations départementales des chasseurs

Marc MEISSEL
Président de la Fédération départementale des chasseurs du Var
Auguste FOULON
Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Manche
Daniel KITTLER
Président de la Fédération départementale des chasseurs du Territoire de Belfort
Jean-François RUINAUD
Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Creuse
Michel MARCOTTE
Président de la Fédération départementale des chasseurs du Nord
Charles-Henri de PONCHALON
Président de la Fédération départementale des chasseurs de l'Indre
Henri SABAROT
Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Gironde

Représentants des associations spécialisées de chasse

Alain ESCLOPÉ
Président de l'Association nationale des chasseurs de montagne (ANCM)
Alain FRANÇOIS
Président de l'Association nationale des chasseurs de grand gibier (ANCGG)

Représentants d'organismes de protection de la nature

Michel MÉTAIS
Directeur de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)
Dominique PY
Administratrice de France nature environnement (FNE)

Représentants d'organisations professionnelles agricoles et forestières

Jean-Pierre BOISSON
Président de la Chambre d'agriculture de Vaucluse
Bruno de JERPHANION
Administrateur de la Fédération nationale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs (FNSPFS)

Représentant d'organisations de propriétaires ruraux

Bruno de la ROCHE SAINT-ANDRÉ
Président de la Fédération nationale de la propriété privée rurale (FNPPR)

Personnalités qualifiées dans le domaine de la faune sauvage et de la protection de la nature

Antoine CARRÉ
Premier vice-président du Conseil général du Loiret
Guy BERNY
Ancien maire de Villeréal

Membres représentant le personnel

Dominique MELLETON
Syndicat national de l'environnement (SNE-FSU)
Éric GOURDIN
Union nationale des syndicats autonomes (UNSA Écologie)

Objet des délibérations du Conseil d'administration

- La politique générale de l'Établissement, compte tenu des orientations fixées par le Gouvernement dans le domaine de la chasse et de la faune sauvage
- Le rapport annuel d'activité
- Les programmes pluriannuels de développement et d'investissement
- Le budget
- Le compte financier et l'affectation du résultat
- Les acquisitions et aliénations de biens immobiliers
- Les baux et locations d'immeubles d'une durée excédant neuf ans
- Les emprunts
- Les conventions, contrats, marchés, aides et subventions.
- L'acceptation des dons et legs
- Les prises, extensions ou cessions de participation financière ainsi que la participation à des groupements d'intérêt public ou à des groupements d'intérêt économique
- Le règlement intérieur
- Les transactions

L'organigramme à l'échelon national

DIRECTION GÉNÉRALE
Jean-Pierre POLY

Inspection générale des services
R. HUBOUX
G. CHUITON

Conseiller technique Chargé de la prospective et des actions à l'international et en Outre-mer
D. GAMON

Agence comptable
O. LAURENT
Adjoint : M.-C. LAUNAY

Chef de cabinet
E. GUILLAUMAT

Responsable de la mission communication Chargé de publication et relations presse
D. GAILLARDON

Gestion des domaines
E. DION

Contrôle de gestion
S. LETELLIER

Conseil juridique
A. CHARLEZ

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES : J. KOÉ
Adjoints : D. HEMMER - F. LECOCQ

- **Action sociale** – C. d'ANCHALD
- **Gestion du personnel** – N. FISCHER
- **Formation** – R. BEAUFRÈRE

DIRECTION DE LA POLICE : H. GÉANT
Adjoints : A. HITZEL - M. OLAGNON

- **Opérations** – A. HITZEL
- **Orientations** – M. OLAGNON
- **Guichet juridique** – P. LANDELLE
- **BMI CITES-CAPTURE** – I.-A. COSTA

DIRECTION FINANCIÈRE : A. GUIBÉ
Directeur-adjoint : C. DEBEIRE

- **Budgétaire** – D. SOULIÉ
- **Ordonnancement** – D. GUIHARD
- **Conventions** – I. RIVAULT
- **Approvisionnement** – S. MORELLO
- **Patrimoine immobilier** – J.-P. MAZET

DIRECTION DES ACTIONS TERRITORIALES : M. REFFAY
Directeur-adjoint : J.-M. SOUBIEUX
Adjoint au directeur : J.-L. de DEKER

- **Agriculture – chasse** – F. OMNÈS
- **Espaces protégés** – P. XÉRIDAT
- **Vulgarisation**
- **Permis de chasser et sécurité** – J. BOUCHET
- **Dégâts gibier** – F. OMNÈS

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION : T. THOMAS
Adjoint : D. RAPP

- **Assistance utilisateurs** – D. RAPP
- **Assistance maîtrise d'ouvrage** – A. HERVEY
- **Infrastructures** – T.-H. PHAM

DIRECTION DES ÉTUDES ET DE LA RECHERCHE : P. MIGOT
Directeur-adjoint : G. ROUSSET

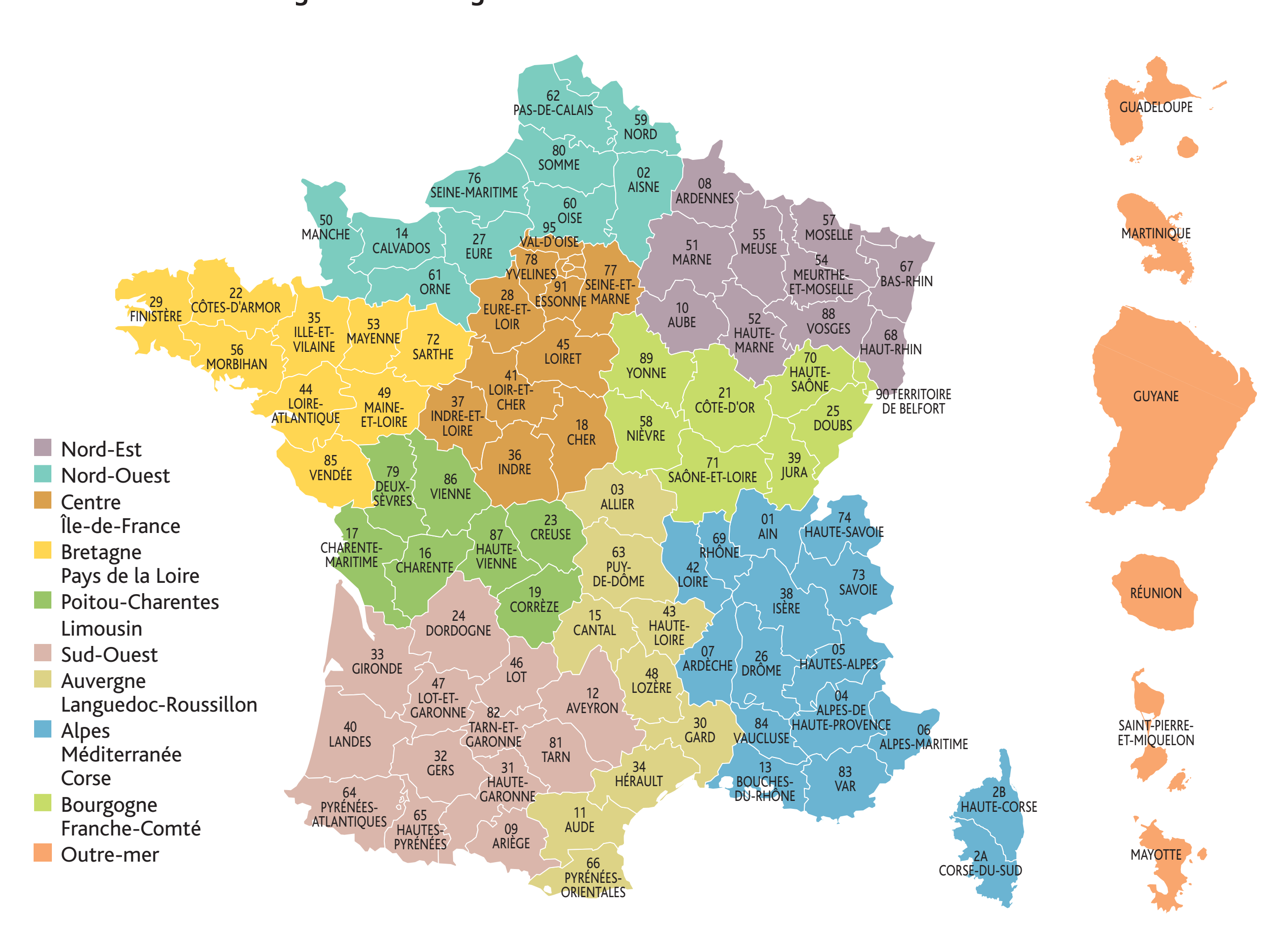
- **CNERA PFSP** – F. REITZ
- **CNERA AM** – J.-M. BOUTIN
- **CNERA CS** – F. KLEIN
- **CNERA FM** – D. MAILLARD
- **CNEA PAD** – M. CATUSSE
- **USF** – J.-Y. CHOLET

L'organigramme à l'échelon régional

10 délégations interrégionales
90 services départementaux
20 brigades mobiles d'intervention
12 stations d'études

Bretagne Pays de la Loire	**Centre Île-de-France**	**Nord-Ouest**	**Poitou-Charentes Limousin**	**Bourgogne Franche-Comté**
DIR : C. BAYOU DIRA : L. SIMON	DIR : S. SAILLANT(1er trimestre) D. GAMON (2e trimestre) DIRA : T. BRICHER	DIR : D. DONADIO DIRA : A. DERIEUX	DIR : T. CLAUSSE DIRA : P. COUTINOT	DIR : Y. LAPLACETTE DIRA : P. REBILLARD
Alpes Méditerranée – Corse	**Auvergne Languedoc-Roussillon**	**Sud-Ouest**	**Nord-Est**	**Outre-mer**
DIR : J.-L. BLANC DIRA : J.-C. GAUDIN DIRA : J.-L. FERRI	DIR : J.-M. GEAY DIRA : J.-P. FRESQUET	DIR : C. SALABERT DIRA : H. SOUCAZE DES SOUCAZE C. GOUNOT	DIR : C. LHOTE DIRA : A PELTAN	DIR : E. HANSEN DIRA : S. CHAUVIN

La carte des délégations interrégionales



Accompagner les actions et missions de l'ONCFS

2012 a permis d'approfondir les pistes de travail proposées en 2011 en termes de stratégie de communication. Parmi les moments forts, figurent notamment les célébrations du 40e anniversaire de l'Office.

Organisation et pilotage d'actions

La Mission communication a piloté ou accompagné – en interne comme à l'externe, au plan national comme aux côtés des délégations interrégionales (DIR) – différentes actions de communication. On retiendra les projections-débats à la Maison de la chasse et de la nature à Paris, en collaboration avec la chaîne thématique *Seasons* et la projection du film *La Chasse en France* au siège de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) ; et, doté d'une portée symbolique forte, la présence de l'Office, pour la première fois, au Salon des Maires et des Collectivités locales (Porte de Versailles). Le stand a reçu la visite de personnalités politiques parmi lesquelles Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale, Christine Taubira, garde des Sceaux, ou encore Jacques Pélissard, président de l'Association des maires de France.

Une mission en appui des directions et des délégations interrégionales

En appui à la Direction générale, aux directions opérationnelles et aux DIR, la Mission communication a accompagné plusieurs projets scientifiques (comités de pilotage de la session internationale du groupe Oies avec *Wetlands* à Arcachon en janvier 2013 et du colloque Lièvre d'Europe en mai 2013 à Troyes).

Aux côtés de la Direction des actions territoriales (DAT), la Mission communication a contribué à la médiatisation de la Journée Agrifaune (26 juin) et au bilan accidentologique de la saison cynégétique 2011-2012, en lien avec la FNC.

À l'occasion de la Journée des réserves (15 octobre), l'équipe a présenté un plan de communication destiné à intégrer la stratégie globale des réserves de la DAT.

La Mission communication a accompagné le Cabinet lors de la signature d'une convention de partenariat entre l'ONCFS et le ministère en charge de la Défense (21 mars) et dans la médiatisation du prix des Honneurs Laurent-Perrier (27 juin).

Avec la DIR Centre – Île-de-France, a été organisé un déjeuner de travail entre le Directeur général et les présidents de FDC de la région Centre au pavillon présidentiel du Domaine national de Chambord, en marge du *Game Fair* (23 juin). La Mission communication a assisté la formation des Sonneurs de l'Office dans le cadre des concerts donnés en la cathédrale de Blois (juin) et à la Sainte-Chapelle de Vincennes (novembre).

Fin octobre, le réseau des correspondants régionaux de communication s'est réuni au Centre de formation du Bouchet (45) pour un temps de réflexion et d'échanges sur l'année écoulée et les actions à mener en 2013.

La revue *Faune sauvage*

La réflexion menée sur la revue – vitrine des recherches scientifiques conduites par les chercheurs et les experts de l'Office – ainsi que l'analyse des abonnements, se sont poursuivies. Fin 2012, Faune sauvage *enregistrait une hausse de 6 % des abonnements payants ; les abonnements gratuits étaient stabilisés.*

Le site internet

Doublant en un an la fréquentation de son site, l'Établissement a poursuivi la hausse amorcée en 2011. Septembre a connu un pic de fréquentation (100 000 internautes) grâce à la mise en ligne des dates d'ouverture de la chasse dans chaque département métropolitain. De même en janvier/février avec les dates de fermeture. Sur le moteur de recherche Google, le site de l'ONCFS apparaît désormais en première position sur ce sujet.

Un réseau de correspondants régionaux dynamique

Ce réseau repose sur le volontariat. Dans chaque DIR, un agent représente la délégation en matière de communication. Ces correspondants – très investis – répondent toujours présent aux sollicitations de la Mission communication.

Les moments forts des 40 ans

Le 28 juin, une ***journée festive*** *a réuni plus de 500 agents au Bouchet (45). Un numéro spécial de la lettre interne* ONCFS actualités *lui a été consacré. Les* ***Sonneurs de l'Office ont enregistré leur premier CD*** *intitulé* Les Echos de la chasse et de la faune sauvage. *Un partenariat avec l'Institut de France et* **Canal Académie**, *sa web radio, a permis aux spécialistes de l'Établissement de présenter au rythme de douze émissions les programmes scientifiques de l'ONCFS (fin 2012, plus de 50 000 téléchargements). Le Prix* Connaissance de la chasse *2012 a été remis à J.-P. Poly, pour saluer quarante ans de publications scientifiques. Enfin, un* ***livre événement*** *a été remis aux personnels. Côté médias, différents titres représentatifs ont permis au Directeur général de faire un point d'étape sur les 40 ans de l'opérateur public de la nature.*

Quelques publications éditées en 2012



2012 en images

21 mars

© MinDef

▲ *Jean-Pierre Poly (ONCFS) et Eric Lucas (ministère de la Défense) signent un nouveau partenariat pour concilier activités opérationnelles et préservation de la biodiversité*

13 février



© MEDDTL

▲ *Signature du Contrat d'objectifs de l'ONCFS avec le ministère de l'Écologie*

► *Sur le territoire métropolitain et en Outre-mer, l'ONCFS a proposé différentes manifestations dans le cadre de la Fête de la nature*

9 au 13 mai



26 mai

© V. Croquet/ONCFS

▼ *Tout comme la Direction générale, les délégations interrégionales ont vocation à établir des conventions. En juin, la DIR Bourgogne – Franche-Comté a signé une convention avec le ministère de la Défense qui concerne le camp du Valdahon (25)*

▲ *Le SD des Alpes-Maritimes, la DIR et la BMI Alpes – Méditerranée – Corse ont présenté leurs missions lors du salon Vert Azur qui accueille plus de 20 000 personnes en deux jours*

4 juin

© ONCFS

27 juin

© Laurent-Perrier

▲ *Remise du prix Honneurs de la chasse, dont l'ONCFS est partenaire*

28 juin



© L. Bizien/Photographie

◄ *La célébration du 40e anniversaire de l'Établissement a été l'occasion de retrouvailles entre des personnels répartis sur l'ensemble du territoire*



© ELO/DR

▲ *Remise du label* Wildlife Estate *à trois territoires français exemplaires lors de la session plénière de l'*European Landowners Organization *à Chambord*

▼ *Le général Paulus adresse ses félicitations aux Sonneurs de l'Office après leur prestation à la Sainte-Chapelle du château de Vincennes*

© D. Viola

▼ *La Délégation interrégionale Nord-Est a coordonné la participation de l'ONCFS à la 16e édition du Festival de la photo animalière et de la nature de Montier-en-Der (52)*

◄ *La Délégation interrégionale Poitou-Charentes – Limousin participe chaque année au festival international du film ornithologique de Ménigoute (79)*

© ONCFS

◄ *Signature de l'accord de partenariat avec le Conservatoire du littoral lors du Salon des Maires (Porte de Versailles)*

© ONCFS

► *Signature d'une convention-cadre avec le ministère de l'Agriculture et la Fédération nationale des chasseurs*

© Cheick Saïdou/Min Agri



© P. Massit/ONCFS



1 300 agents commissionnés et assermentés

plus de **12 900** procédures de constatation d'infraction

plus de **18 200** infractions relevées, dont 22 % de délits

La mission de police est au cœur du métier des agents de l'ONCFS. Ils y consacrent l'essentiel de leur temps d'activité.
Elle repose sur une surveillance quotidienne des territoires destinée à collecter des informations sur les milieux, sur les espèces et sur les éventuelles atteintes qui y seraient portées. Elle comprend aussi des opérations de contrôle ciblées sur des activités (chasse, pêche, aménagement des milieux naturels…) ou des territoires particuliers (espaces protégés, habitats d'espèces rares…).

DIRECTION DE LA POLICE

CONTRIBUER À LA SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITÉ

La mission de police de l'ONCFS

Initialement axée sur la police de la chasse et la lutte contre le braconnage, la mission de police de l'ONCFS s'est peu à peu élargie à d'autres domaines liés à la protection de la nature.

En déclinaison du Contrat d'objectifs conclu entre l'ONCFS et ses ministères de tutelle, la mission de police des services territoriaux s'est répartie comme suit en 2012 :
- la police de la chasse, à hauteur de 58 % ;
- la police de la protection de la nature, à hauteur de 42 %.

La mission de police des agents de l'Office comprend un volet de police administrative consistant à contrôler, sous l'autorité du préfet, le respect des prescriptions émises par l'administration pour la conduite d'activités soumises à autorisation, comme la détention de faune sauvage ou l'aménagement des milieux naturels.

Elle comprend également un volet de police judiciaire, dont le but est de rechercher et de constater, sous l'autorité du procureur de la République, les infractions en matière de protection de la nature. Cela intègre le contrôle de la chasse.

En 2012, ces missions ont permis de constater 18 968 infractions, dont 875 ont été relevées via des procès-verbaux rédigés par des services associés, lors d'opérations conjointes organisées par l'ONCFS.

Toutes ces missions de police s'inscrivent dans le cadre d'un plan de contrôle pluriannuel des polices de l'eau et de la nature. Élaboré sous l'égide du préfet, ce plan organise l'action de contrôle des services compétents : ONCFS, Onema, service biodiversité des Directions départementales des territoires et, de façon plus variable, Gendarmerie nationale, parcs nationaux, réserves naturelles, services vétérinaires, inspection des installations classées pour la protection de l'environnement, etc.

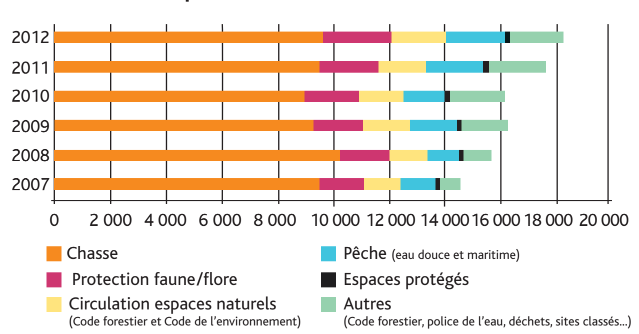
Au sein de toutes ces structures chargées de missions de police de l'environnement, l'ONCFS est à l'origine de 46 % des infractions constatées. Ce qui en fait le premier service de police judiciaire en la matière.

Quelle qu'en soit la nature (administrative ou judiciaire) et le domaine sur lequel elle porte (chasse, espèces protégées, habitats), l'efficacité de la mission de police suppose une bonne connaissance du terrain et des acteurs du monde rural. Une part significative d'activité dévolue à la surveillance des territoires permet aux agents d'acquérir une parfaite connaissance des milieux prospectés lors des tournées de terrain. La présence des agents, d'abord pédagogique et dissuasive, permet de sensibiliser les usagers à la richesse et à la vulnérabilité des milieux qu'ils fréquentent ainsi qu'aux mesures de protection qui s'y rattachent. Elle est également indispensable à la recherche efficace des atteintes au patrimoine naturel et aux constats d'infractions qui en découlent. Cette activité permet non seulement d'asseoir des actions menées en faveur du monde cynégétique mais aussi de servir l'intérêt général dont relève la protection des habitats ordinaires et remarquables. Elle est parfois l'occasion de faire de surprenantes découvertes comme dans le Puy-de-Dôme où les agents, intrigués par le comportement de deux individus, ont finalement contacté la Gendarmerie pour procéder à l'arrestation des suspects occupés à planter du cannabis en pleine forêt.

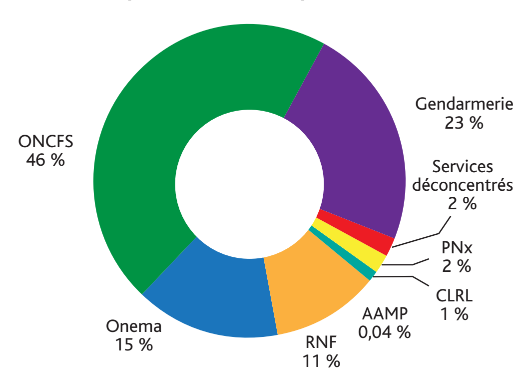


▲ *Chaque intervention de contrôle suppose une parfaite connaissance du terrain et une préparation minutieuse avec repérage préalable des lieux d'intervention*

Évolution, par domaine, du nombre d'infractions relevé annuellement par l'ONCFS



Infractions pénales relevées par service de contrôle



Extrait du projet de rapport 2012 des polices de l'eau et de la nature, rédigé par le Bureau des polices de l'eau et de la nature de la Direction de l'eau et de la biodiversité.

Une police de l'environnement en faveur de la protection de la faune sauvage et de ses habitats

Avec 2 461 infractions relevées en 2012, dont 90 % de délits, la conservation des espèces protégées demeure une priorité. Leur préservation passe par la recherche des atteintes portées directement à la faune et à la flore protégées (capture, ramassage, braconnage) ou indirectement par la dégradation des milieux. Sur ce dernier point, le ministère de l'Écologie a demandé à l'ONCFS de s'investir particulièrement dans le contrôle des réglementations qui encadrent les atteintes aux milieux et aux espèces. Des dérogations à ces mesures sont délivrées par l'administration seulement dans un but d'intérêt général.

Le braconnage est susceptible de toucher toutes les espèces, chassables comme protégées. Parce qu'il est facile d'en prélever en quantité importante pendant la période de reproduction, la grenouille rousse est régulièrement braconnée pour alimenter un commerce clandestin. Dans les Vosges, les agents de l'ONCFS ont ainsi saisi 1 800 spécimens, destinés à la revente. D'autres affaires sont d'une toute autre ampleur. Notamment en Haute-Saône où des opérations anti-braconnage sont conduites depuis plusieurs années. Une semaine de surveillance aura permis à l'ONCFS de procéder, en mars 2012, à plusieurs interpellations liées à la capture des batraciens en vue de leur commercialisation. Les infractions portent sur 76 434 spécimens. Sachant qu'une grenouille se monnaie autour de 40 centimes d'euros, les bénéfices potentiels sont importants.

Parfois, les motivations sont plus obscures. L'individu interpellé en flagrant délit de destruction d'un héron cendré par les agents du Service départemental de la Savoie n'a pas expliqué son geste. Reste que les agents de l'ONCFS n'étaient pas là par hasard, la surveillance du secteur ayant été motivée par la découverte de plusieurs cadavres d'oiseaux d'eau protégés abattus au fusil de chasse parmi lesquels des spécimens de grande aigrette, de héron garde-bœuf et de cormoran.

Le contrôle des atteintes aux habitats

Plus que les destructions directes, les atteintes aux habitats sont en cause dans la régression des espèces protégées.

C'est pourquoi, lorsque l'administration autorise ces destructions, elle impose des mesures destinées d'abord à réduire le plus possible l'impact environnemental, puis à le compenser par des mesures favorables à l'espèce impactée. Sur ce sujet, 2012 a vu l'ouverture du chantier de la ligne TGV Tours-Toulouse (*encadré page 19*). La création de cette infrastructure, dont l'emprise concerne les habitats de nombreuses espèces, doit respecter différentes prescriptions édictées par arrêts ministériels et arrêtés préfectoraux pour réduire l'impact du chantier. Il est par exemple demandé d'intervenir selon un calendrier précis, épargnant les périodes de reproduction des espèces considérées, ou de procéder à la mise en défens du chantier, pour éviter que les animaux ne s'y rendent. En Poitou-Charentes et en Gironde, où le chantier est le plus avancé, l'ONCFS s'est particulièrement investi dans le contrôle de ces mesures. Après concertation avec les DREAL

▼ *Les agents de l'ONCFS et de la Gendarmerie nationale devant les spécimens saisis à l'issue d'une cyber-enquête menée en 2012*



© T. Josse/ONCFS

et les Directions départementales des territoires (DDT) chargées de l'instruction du dossier, mais aussi avec l'Onema qui intervient sur la police de l'eau, les services se sont rapprochés de l'aménageur pour faire le point sur ses obligations et organiser les contrôles de terrain. Les enjeux politique et économique du projet n'ont pas mis à mal la vigilance de l'ONCFS, puisque les agents du Service départemental de Gironde ont verbalisé l'aménageur qui ne respectait pas les prescriptions édictées, en dépit de la mise en demeure adressée par la préfecture.

Les trafics des espèces soumises à la Convention de Washington

Pour démanteler les trafics des espèces soumises à la Convention de Washington (dite CITES) qui encadre le commerce international des espèces sauvages menacées, l'ONCFS s'est doté d'une brigade mobile d'intervention spécialisée, la BMI CITES. Ses agents forment et animent un réseau de correspondants, présents dans chaque service départemental de l'ONCFS. La lutte contre le trafic des espèces menacées nécessite en effet des connaissances très précises sur la reconnaissance des spécimens et leur statut de protection.

DIR Alpes – Méditerranée – Corse

52 tortues d'Hermann retrouvent leur milieu naturel

En avril 2012, une opération conjointe réalisée par les services des Douanes, les services de l'ONCFS et la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ont permis la saisie record de 52 spécimens de l'espèce tortue d'Hermann, détenus illégalement chez un particulier de la région ajaccienne. Les tortues saisies, essentiellement des adultes prélevés en milieu naturel, ont pu être relâchées dans leur milieu d'origine.
Cette opération initiée suite à la découverte de plusieurs colis suspects contenant des tortues au centre de tri postal régional a mis en évidence l'importance du trafic commercial existant entre la Corse et le continent.



© SID Corse/ONCFS

▲ *Seule tortue terrestre présente en France, les effectifs de la tortue d'Hermann sont en régression permanente*

La collaboration exemplaire des services cités augure encore de belles réussites dans un proche avenir, dans la lutte contre la commercialisation de la faune sauvage menacée. Cet enjeu a d'ailleurs pris une place d'importance dans le plan d'actions sur la tortue d'Hermann.

La BMI CITES et son réseau assurent prioritairement le contrôle des établissements détenant ou élevant ce type d'animaux (parcs zoologiques, cirques, élevages, centres de soins, particuliers amateurs…), mais également des lieux d'échanges commerciaux (animaleries, salles des ventes, bourses aux oiseaux et aux reptiles) et des lieux de transits (ports, aéroports…).

Les contrôles portent sur la détention et le commerce de spécimens vivants. Dans les Pyrénées-Orientales, les agents locaux se sont rendus chez un particulier, identifié dans une autre affaire par la BMI CITES comme le fournisseur potentiel de tortues issues d'un élevage clandestin. Cet éleveur amateur qui ne bénéficiait ni de l'autorisation administrative, ni du registre nécessaire à la traçabilité de l'élevage, détenait des cistudes d'Europe, des tortues d'Hermann et d'autres tortues protégées. La plupart des 94 spécimens saisis n'étaient pas marqués.

Les contrôles concernent aussi les parties et produits issus de ces espèces. En Haute-Marne, les agents ont démantelé avec la Police nationale un trafic d'ivoire ouvragé de cachalot et d'éléphant. Dans l'Ouest de la France, l'ONCFS a mis fin aux activités d'une petite entreprise versée dans le commerce clandestin de crânes et d'ossements d'espèces marines protégées (morses, tortues, narvals, baleines…). Cent cinquante scellés ont été posés pour confisquer la marchandise estimée à 25 000 euros.

Le contrôle de la pêche en eau douce et de la pêche maritime

Le contrôle de la pêche en eau douce et, dans une moindre mesure, de la pêche maritime fait aussi partie des prérogatives de l'ONCFS. La plupart des deux mille infractions relevées en 2012 l'ont été à l'occasion d'autres missions de surveillance de zones humides ou de territoires incluant rives et rivages. Quelques opérations sont spécialement organisées pour lutter contre le braconnage d'espèces emblématiques, comme ces deux journées de contrôles interservices les 9 et 10 mars en mer d'Iroise. Tandis que le premier jour était consacré au contrôle de pêche aux ormeaux avec les Affaires maritimes, débouchant sur une verbalisation pour non-respect des quotas et tailles réglementaires, la journée suivante a permis de renforcer les services de l'Onema sur le contrôle de la pêche du saumon et de la truite de mer. Sur cent vingt-et-un pêcheurs contrôlés, huit ont fait l'objet d'un procès-verbal.

Contrôle de diverses activités humaines réglementées

La police de la nature intègre enfin le contrôle de diverses activités humaines réglementées parce qu'elles ont un impact environnemental certain. Le contrôle de la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, qui reste une demande forte des acteurs locaux, est à l'origine de 1 977 infractions constatées en 2012. Ces surveillances concernent des pratiquants individuels ou des manifestations organisées, comme le rallye des Cîmes dans les Pyrénées-Atlantiques. Cet événement fait l'objet d'un suivi par les agents qui ont contacté les organisateurs pour tenter de limiter les débordements. Les actions préventives et répressives menées autour de l'événement ont permis un retour à la légalité, puisque seulement trois infractions ont été relevées en 2012 contre soixante lors du premier contrôle opéré en 2007.

Concernant le reste du contentieux, 11 % du total des infractions 2012 portent sur diverses réglementations pour lesquelles les agents interviennent ponctuellement même si elles n'entrent pas dans le cœur du métier de police de l'ONCFS. Sont concernés : la préservation des espaces protégés, la police de l'eau, l'utilisation de produits phytosanitaires, la protection des bois et forêts, la conservation des sites inscrits et classés, les dépôts d'immondices, etc.



© PN SD 52

▲ *Saisie, par le service départemental de la Haute-Marne, d'objets en ivoire de cachalots et d'éléphants, illégalement commercialisés*

DIR Poitou-Charentes – Limousin

Ligne à grande vitesse : de nouvelles problématiques de contrôle

Depuis le début de l'année 2012, les travaux de construction de la ligne à grande vitesse Sud-Europe/Atlantique, entre Tours et Bordeaux, ont débuté. Traversant l'ensemble de la région Poitou-Charentes, cette infrastructure marque le paysage et crée une certaine effervescence autour de sa mise en œuvre. Appelés pour vérifier la bonne application de l'arrêté ministériel de dérogation relatif à la destruction d'espèces et d'habitats d'espèces protégées, les services départementaux de l'ONCFS doivent composer avec une multitude de correspondants et d'acteurs. Une coordination étroite avec la DREAL et les Directions départementales des territoires et de la mer est mise en place et des premiers contrôles ont été réalisés. Mise en défens des habitats d'espèces protégées, respect des dates de travaux, de la réglementation pour les déplacements d'espèces… font partie des vérifications d'usage. Activité nouvellement inscrite dans le Contrat d'objectifs, ces premiers mois de réalisation marquent le coup d'envoi de l'implication de l'ONCFS, pour des travaux prévus jusqu'en 2017. Les services se forment et s'adaptent à ces problématiques de contrôle. Gageons que cette présence saura assurer une prise en compte de la protection de la faune sauvage et de ses habitats !

▼ *Vérification de la mise en défens d'une station végétale, site de reproduction d'amphibiens*



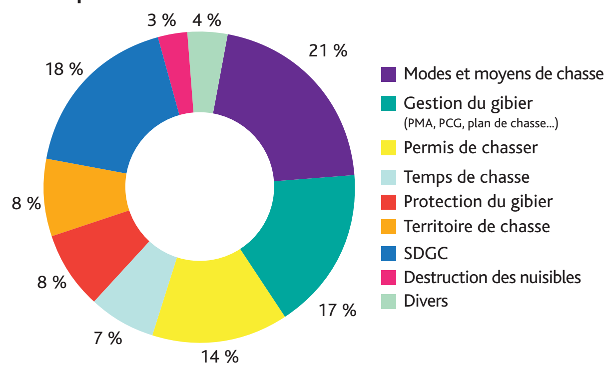
© C. Bellanger/ONCFS

La police de la chasse et la lutte contre le braconnage

Cette année encore, plus d'une infraction sur deux relevées par l'ONCFS concerne la police de la chasse. Depuis 2006, le nombre de constats est stable, représentant environ 9 500 infractions par an. L'essentiel des infractions relève de la réglementation sur les modes et moyens de chasse, sur la protection et sur les modes de gestion du gibier. Notons le nombre croissant d'infractions pour non-respect des Schémas départementaux de gestion cynégétique (SDGC). Pénalisé depuis 2010, ce contentieux a été multiplié par 3,5 avec 1 750 infractions aux SDGC relevées en 2012.

En amont des actions de terrain, pour aider à la mise en œuvre d'une réglementation simple et contrôlable, les services départementaux de l'Office continuent d'apporter leurs conseils aux fédérations départementales des chasseurs (FDC) pour l'élaboration des dispositions du SDCG relatives à la police de la chasse, notamment en matière de sécurité à la chasse, de gestion des populations de gibier et d'agrainage. Dans l'intérêt du monde de la chasse, il est important que ces mesures soient claires, efficaces et facilement mises en œuvre par les chasseurs. Beaucoup de fédérations ayant eu à renouveler leurs schémas en 2012, l'ONCFS a pu s'assurer, chaque fois qu'il a été sollicité, que les mesures proposées étaient contrôlables.

Répartition par domaine des infractions 2012 à la police de la chasse



Contrôle de l'activité cynégétique

De septembre à février, la majorité des missions de police est orientée sur le contrôle de l'activité cynégétique. Les contrôles peuvent être généralisés à un secteur donné où l'ensemble des pratiquants sera contrôlé. C'est ainsi que tous les agents du Service départemental de la Nièvre se sont mobilisés, aux côtés des gendarmes, de l'Onema et de l'ONF, pour quelques journées de contrôle d'envergure où tout est passé en revue, de la sécurité à la chasse, en passant par la limitation des prélèvements, sans oublier le contrôle des permis et assurances. En dépit de l'ampleur de l'opération organisée le 20 janvier 2012, portant sur vingt-cinq groupes de chasseurs, seulement deux procédures ont été dressées.

A contrario, sur la base de renseignements accumulés par les agents, les contrôles peuvent être ciblés sur une équipe de chasseurs en particulier. Après deux ans de surveillance, les agents de la Drôme ont enfin pu stopper les agissements d'un groupe opérant sur territoire privé. Les infractions cynégétiques déjà sérieuses (non-respect des plans de chasse cerf et chevreuil, chasse sur autrui, chasse en voiture) sont aggravées par des infractions connexes difficilement admissibles. Les individus mis en cause avaient en effet pris l'habitude de se débarrasser des restes de leur chasse dans un charnier illicite. Ils sont suspectés de mauvais traitement sur animal domestique puisque de nombreux cadavres de chiens tués par balle ont été retrouvés sur leur territoire.

La lutte contre le braconnage

La lutte contre le braconnage s'opère toute l'année. Le contre braconnage de nuit est en particulier un des axes forts des actions répressives menées par les services. Le braconnage nocturne est une réalité qui touche indifféremment toutes les espèces de gibier. Cervidés et sangliers, figés par le faisceau de phares portatifs embarqués dans les voitures des tireurs, sont des cibles faciles. Cette année encore, les interpellations de ce type ont été nombreuses, comme en attestent les exemples suivants.

Dans le Loir-et-Cher, en octobre, le tireur et son chauffeur ont été interpellés alors qu'ils venaient d'abattre un sanglier au sein d'une compagnie. Dans l'Ariège, les agents locaux aidés de leurs collègues de l'Aude ont interpellé deux individus ayant abattu un cerf à l'aube, le jour de l'ouverture de la chasse à l'isard.

Mais le petit gibier fait aussi les frais de ces sorties nocturnes. Dans la Somme, les agents ont interpellé en flagrant délit un couple en voiture dont le mari abattait les lapins de garenne à proximité du véhicule.

Évidemment, certaines équipes s'attaquent sans distinction au petit et au grand gibier. Les agents du Service départemental de l'Eure, épaulés par la brigade mobile d'intervention du Nord-Ouest, ont arrêté, une nuit de juin, quatre braconniers. Le coffre de leur voiture contenait une biche, un sanglier et un lapin, fraîchement abattus. Ce butin et les deux carabines 22 long rifle ont été saisis.

L'intervention des agents en flagrant délit n'est pas une absolue nécessité pour confondre les auteurs d'infractions. Dans les Alpes-Maritimes, les agents ont pu clore l'affaire alors qu'ils n'avaient pas eux-mêmes constaté les faits. Mais le recueil de plusieurs témoignages concordants leur a permis d'avoir assez d'éléments pour opérer une perquisition au domicile du suspect. Celle-ci a permis de retrouver le cerf victime du délit ainsi que l'arme utilisée.

Le Code de l'environnement prévoit des peines allant jusqu'à quatre ans d'emprisonnement et 60 000 euros d'amende pour des faits de grand braconnage, entendu comme étant commis en groupe, par des individus utilisant armes et véhicules, en temps prohibé, c'est-à-dire de nuit ou hors période de chasse.

La justice ne se désintéresse pas du sujet comme le montrent ces condamnations prononcées en 2012, suite à des procédures dressées par l'ONCFS :

- le tribunal de Béziers a condamné à un an d'emprisonnement avec sursis et 850 euros d'amende trois prévenus opérant de nuit sur des lièvres. Le juge a également prononcé la confiscation des armes ;
- à l'encontre d'une équipe de braconniers, récidivistes pour certains, le tribunal d'Angers a prononcé neuf mois de prison ferme pour l'un, neuf mois d'emprisonnement avec sursis pour l'autre et 1 500 euros d'amende pour le dernier. Toutes les armes ont été confisquées ;
- le tribunal d'Épinal a condamné deux auteurs de braconnage et de commerce clandestin à des peines de prison ferme de quatre à six mois, complétées d'emprisonnement avec sursis, du retrait des permis de chasser et permis de conduire, de la confiscation des armes mais aussi du véhicule ayant servi au délit, ainsi qu'au versement de dommages et intérêts à hauteur de 120 000 euros. Cette affaire a nécessité un investissement important de l'ONCFS, en collaboration avec la Gendarmerie et les agents de la FDC des Vosges.

Les peines sont encore plus sévères lorsque le gibier braconné fait l'objet d'un commerce clandestin. Il s'agit alors pour les services de l'ONCFS de s'attacher à démanteler la filière, en prenant le temps d'accumuler des renseignements pour finalement obtenir du juge l'autorisation de faire procéder à des écoutes téléphoniques avec l'aide de la Gendarmerie. Elles permettront, comme dans ces deux dernières affaires, d'établir le lien entre braconniers et receleurs.



◄ *Saisies opérées dans le Var, en juin 2012, dans le cadre d'une visite domiciliaire chez un prévenu pour braconnage de nuit*

Les partenariats et les conventions

En 2012, l'ONCFS a continué à faire vivre les conventions de partenariat conclues avec la Gendarmerie nationale et la Douane, deux acteurs majeurs en termes de coopération policière pour la protection de la nature. Les gendarmes sont les interlocuteurs quotidiens des agents de l'ONCFS, dont ils viennent régulièrement renforcer les effectifs lors d'opérations d'envergure. Les agents ont aussi besoin de l'appui des OPJ de la Gendarmerie dans le cadre des perquisitions et des enquêtes. L'ONCFS peut en retour leur apporter son expertise lors d'enquêtes (reconnaissance des espèces soumises à la Convention de Washington, accidents de chasse…). Un agent de l'ONCFS est affecté à l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) où officient de nombreux gendarmes. Cette synergie débouche régulièrement sur des affaires relatives à la CITES.

L'ONCFS travaille également avec la Douane. Là encore, le commerce international des espèces sauvages est au cœur des préoccupations. L'opération HOPE organisée en octobre 2012 est un exemple original de coopération entre l'ONCFS et la Douane. Réalisée dans une quarantaine de pays, elle visait à contrôler l'importation, notamment par des particuliers, d'espèces sauvages animales et végétales. Le contrôle à Roissy des passagers a permis de saisir 813 kg de viande d'origines diverses, dont 318 kg provenant de singe, pangolin, porc-épic, crocodile, serpent, éléphant… En dépit de la réglementation qui l'interdit, certains passagers rapportent ces denrées pour leur consommation personnelle ou pour en faire commerce. Cette pratique présente un risque sanitaire important et contribue également à l'appauvrissement des écosystèmes car une partie significative des viandes saisies est issue d'espèces protégées par la Convention de Washington. Une vingtaine d'infractions à cette convention a été constatée, en plus des 345 infractions sanitaires.

▼ *Saisies réalisées dans le cadre de l'opération HOPE*



© ONCFS

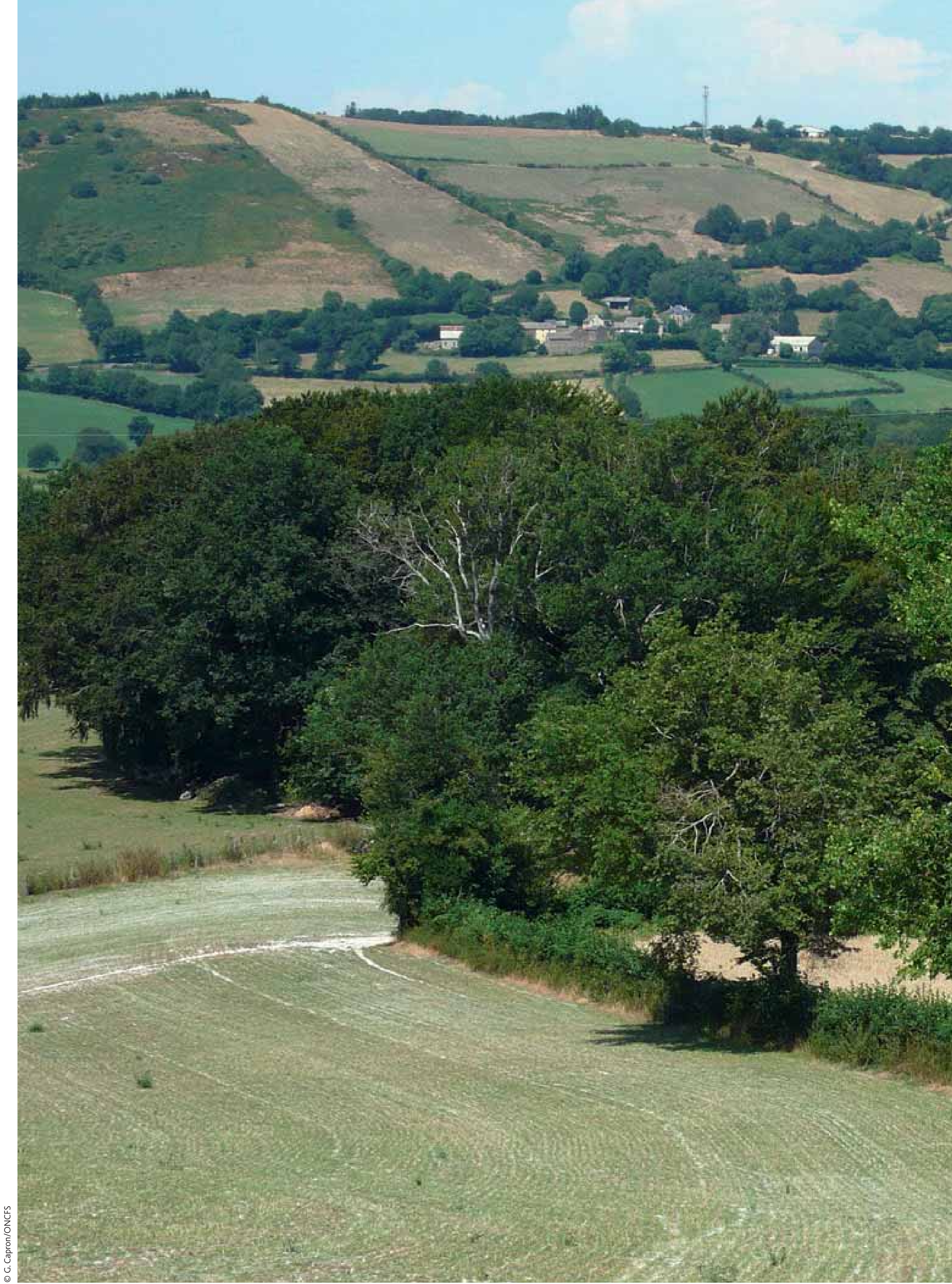
Les inspecteurs de l'environnement

2012 est également une année charnière pour les agents de l'ONCFS chargés des missions de police : zoom sur la création des inspecteurs de l'environnement

L'ordonnance 2012-34 du 11 janvier 2012 a pour ambition de réformer et de simplifier les procédures de contrôle prévues au titre du Code de l'environnement. S'agissant de la police administrative, l'ordonnance fixe les conditions de visite des locaux et installations. Elle permet la communication et le recueil des renseignements lors des contrôles. Elle détermine aussi les pouvoirs de l'autorité administrative pour assurer le respect du Code de l'environnement en élargissant les possibilités de mise en demeure de l'exploitant, les mesures conservatoires (comme la suspension du fonctionnement d'une installation), la possibilité de consignation ou l'exécution d'office des mesures prescrites.

S'agissant de la police judiciaire, l'ordonnance modernise les conditions dans lesquelles les agents peuvent intervenir : visite des locaux, saisie des objets ayant fait l'objet d'une infraction, recueil des déclarations, communication des documents, prélèvement d'échantillons, vérification d'identité, transmission des procès-verbaux. La Direction de la police a été particulièrement vigilante aux dispositions relatives aux pouvoirs d'investigation des agents. Bien que les textes aient été modernisés pour tenir compte du droit européen, les inspecteurs de l'environnement restent compétents pour rechercher et constater les infractions « en quel que lieu qu'elles soient commises ». Avec l'assentiment expresse de l'occupant ou l'autorisation du juge des libertés et de la détention, il demeure possible de suivre la chose enlevée, objet du délit, jusque dans le domicile où elle aurait été dissimulée.

Tout comme les agents de l'Onema, des Parcs nationaux et des Directions départementales des territoires, les agents de l'ONCFS auront désormais la qualité d'inspecteurs de l'environnement. Ces changements prenant effet à compter du 1er juillet 2013, la Direction de la police doit permettre aux agents d'intégrer ce nouveau cadre d'intervention. Tandis que les instructions internes à l'ONCFS relatives à la rédaction de procès-verbaux sont en cours de réécriture, un plan de formation initiale et continue est déployé pour l'ensemble des agents.



© G. Capron/ONCFS



124 espèces
de mammifères et d'oiseaux suivies

13 pathologies
faisant l'objet d'une veille active

168 publications
scientifiques et techniques

Il est nécessaire de disposer d'indicateurs de suivi des populations animales pour réaliser des expertises, apporter des appuis techniques et conduire des actions de développement permettant une meilleure protection et une gestion plus durable de la faune sauvage et de la biodiversité en général. L'étude de la biologie des populations en relation avec leurs habitats permet de comprendre les variations spatio-temporelles de ces indicateurs.

DIRECTION DES ÉTUDES ET DE LA RECHERCHE

MIEUX CONNAÎTRE LA FAUNE SAUVAGE ET SES HABITATS

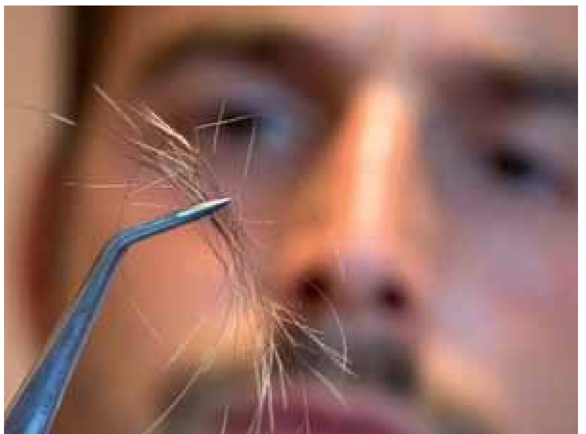
Piloter les recherches

L'axe 2 du Contrat d'objectifs 2012-2014 « Améliorer la connaissance pour une expertise solide en matière de faune sauvage » définit deux enjeux sur lesquels suivis, études, expertises et appuis techniques ont été conduits en 2012. Il s'agit d'une part d'évaluer l'état de conservation des espèces menacées ou chassables à partir des suivis patrimoniaux réalisés dans la durée et d'assurer un suivi sanitaire performant. Et d'autre part, de comprendre le fonctionnement des populations en relation avec leurs milieux pour élaborer des outils de gestion pertinents.

Animés par la Direction des études et de la recherche (DER), les travaux pilotés par les équipes des Centres nationaux d'études et de recherche appliquée (CNERA) et de l'Unité sanitaire de la faune (USF) s'appuient sur le réseau de veille écologique et sanitaire constitué par les agents des services départementaux et des délégations interrégionales répartis sur tout le territoire national. Ils mettent en jeu de nombreux partenariats avec le monde cynégétique, le monde associatif et les organismes scientifiques français (CNRS, laboratoires universitaires, IRSTEA, Inra, Museum national d'Histoire naturelle, écoles nationales vétérinaires, Anses…) et étrangers. Le Conseil scientifique a audité plusieurs programmes de suivis et de recherche. L'année 2012 a également vu la signature d'une convention cadre avec le ministère chargé de l'Agriculture et la Fédération nationale des chasseurs (FNC). Elle vise à garantir, de manière permanente, une surveillance de la santé de la faune sauvage.

La Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) a souligné l'importance des enjeux relatifs à la faune sauvage dans notre pays. La protection de la petite faune de plaine est essentielle au maintien de la biodiversité des espaces agricoles ordinaires. Le bon état des populations d'oiseaux migrateurs, et notamment des oiseaux d'eau dans les zones humides, dépend fortement des conditions présentes sur les aires de nidification, les zones d'hivernage et les haltes migratoires, toutes affectées par l'accroissement des pressions d'aménagement et le changement climatique. Les galliformes de montagne occupent, quant à eux, des espaces fragiles très inféodés aux activités humaines et susceptibles d'être rapidement modifiés par l'évolution du climat. Les ongulés sauvages représentent un enjeu patrimonial et cynégétique essentiel à l'échelle du pays, mais leur extraordinaire progression au cours des dernières décennies a localement des conséquences difficiles à gérer. La présence des grands prédateurs protégés, dont le loup qui a colonisé le massif alpin depuis vingt ans, crée localement, par leur prédation sur les troupeaux d'élevage, des conflits aigus.

L'ONCFS a encore apporté, en 2012, un concours actif à la mise en œuvre des plans nationaux d'actions en faveur des espèces protégées, et à la gestion des espèces animales exotiques envahissantes. Il a répondu aussi aux nombreuses sollicitations du ministère de l'Écologie sur ces sujets et sur la gestion cynégétique, et aux demandes du ministère de l'Agriculture, notamment sur la tuberculose.



▲ *Les agents de l'ONCFS sont compétents pour effectuer les constats après une attaque de troupeau par un loup*

Les activités du Conseil scientifique de l'ONCFS

Le Conseil scientifique est composé de 12 membres :
- *10 personnalités scientifiques travaillant dans des institutions de recherche françaises ou étrangères nommées par le ministre chargé de l'Écologie ;*
- *2 scientifiques de l'ONCFS nommés par le Directeur général.*

En 2012, le Conseil scientifique s'est réuni le 31 mai et le 5 décembre. Au cours de ces deux réunions, plusieurs programmes de recherche finalisée ou dispositifs de suivi des populations animés par les différentes équipes des CNERA/USF ont été examinés.

Des dispositifs de suivis patrimoniaux mis en œuvre par le réseau Perdrix-faisans et par l'Observatoire des galliformes de montagne et un programme de recherche ont fait l'objet d'un audit préalablement à la présentation de ces sujets en réunion plénière du Conseil scientifique. Les audits sont préparés par un binôme d'auditeurs, l'un membre du Conseil scientifique, l'autre étant une personnalité scientifique extérieure. Le programme concerné, ainsi que le rapport des auditeurs sont discutés et présentés en séance plénière.

Suivis réalisés par le réseau Perdrix-faisans

L'audit a porté sur le suivi de l'abondance et de la reproduction des perdrix grises et rouges et des faisans dans la moitié nord, l'estimation de la survie des perdrix grises, le suivi de l'abondance et de la reproduction des perdrix rouges dans le sud et l'utilisation des données du protocole « ACT » pour le faisan et la perdrix rouge sur l'ensemble de la métropole. Le Conseil scientifique a souligné l'abondance et la qualité des données collectées selon des protocoles testés. Il a encouragé la poursuite de la valorisation scientifique des travaux réalisés depuis plusieurs dizaines d'années et la mise en place d'une saisie décentralisée des données par Extranet.

Protocole d'estimation de l'abondance du grand tétras dans les Pyrénées, mis en place par l'Observatoire des galliformes de montagne

Il s'agissait d'avoir l'avis du Conseil scientifique suite à l'optimisation du protocole de suivi, qui consistait à mettre en place une stratégie d'échantillonnage des places de chant, basée sur le découpage de la chaîne pyrénéenne en compartiments biogéographiques, régions naturelles et unités naturelles. Tenant compte du fait qu'il y a trois types de places de chant : celles qui sont connues et actives, celles qui ont été cartographiées mais dont on ne sait plus aujourd'hui si elles fonctionnent, et enfin celles qui existent mais que l'on ne connaît pas. Le Conseil scientifique a validé le nouveau protocole en soulignant la pertinence des méthodes choisies et la maîtrise des modèles par les équipes (biologistes et biométriciens de la DER).

Programme d'études et de recherche finalisée sur la « dynamique des populations de fouine et de martre : résultats et perspectives »

Après une dizaine d'années de recherche sur les martres et les fouines en Bresse, les principaux acquis concernant la meilleure compréhension du fonctionnement de ces populations et l'évaluation de l'impact des mesures de gestion ont été examinés. Le Conseil scientifique a souligné la qualité du travail et l'intérêt de l'approche, qui répond à la fois à des considérations opérationnelles, mais également plus fondamentales, puisque les espèces étudiées sont peu connues.



▲ *Suivies depuis le début des années 1980, les populations de perdrix grises dans le Centre-Nord de la France montrent une relative stabilité, avec des variations interannuelles parfois marquées*

Deux autres programmes ont été présentés sans audit préalable. Des recommandations ont été faites sur le programme « Tuberculose bovine : interface entre la faune domestique et la faune sauvage, étude expérimentale en Côte-d'Or ». Les principes méthodologiques de l'enquête nationale sur les prélèvements cynégétiques pour la saison 2013-2014 ont été validés. Enfin, suite à l'avis du Conseil scientifique, une présentation des réponses données au programme de suivi de la population d'ours pyrénéenne, a porté sur l'analyse de viabilité, le réajustement du plan d'échantillonnage sur la zone d'étude, la comparaison de l'efficacité entre les différentes méthodes pour exploiter les données de capture/recapture et l'amélioration de la coordination transfrontalière.

Gérer les espaces et les espèces protégés

Les espaces protégés gérés par l'ONCFS, territoires d'études et de gestions expérimentales

Les réserves nationales de chasse et de faune sauvage (RNCFS) co-gérées par l'ONCFS permettent de mettre en place des recherches sur le fonctionnement des populations d'ongulés sauvages vivant en montagne (isard à Orlu, mouflon au Caroux-Espinouse, bouquetin à Belledonne) et sur leur interaction lorsque plusieurs espèces sont présentes (chamois-mouflon-chevreuil dans les Bauges, cerf et chevreuil à la Petite Pierre). Ces recherches ont permis en 2012 de valider l'indice poids, nouvel indicateur de changement écologique pour la gestion de ces ongulés de montagne. La fiche technique sera disponible en 2013.

Les réserves en zones humides sont des sites de suivis de l'avifaune migratrice dans le cadre des comptages internationaux et servent de sites pour l'étude de certaines autres espèces. Des recherches sur le suivi des habitats, leurs dynamiques et sur le fonctionnement des écosystèmes sont conduites. Elles entrent dans le cadre des plans de gestion des conservateurs des réserves des délégations interrégionales, en relation avec des organismes scientifiques spécialisés.

Une forte implication sur trois espèces protégées : le loup, l'ours et le hamster

Que ce soit dans le cadre de plans d'actions nationaux (loup, hamster) ou dans le cadre de la stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité (ours), l'ONCFS s'est particulièrement investi dans la poursuite des suivis, des études et des expertises sur ces trois espèces, en plus des appuis techniques auprès des administrations locales, de la réalisation de constats de dommages et des actions de police.

L'équipe du CNERA Prédateurs-animaux déprédateurs travaillant sur le loup a été sollicitée pour expertiser les résultats du plan loup 2008-2012 qui s'achève et pour aider à la définition du futur plan. À cet égard, une expertise internationale réalisée en 2012 à la demande du ministère chargé de l'Écologie a débouché sur des conclusions extrêmement élogieuses du travail de suivi réalisé en France et de la qualité des protocoles mis en place. Cette expertise a aussi pointé quelques améliorations nécessaires pour optimiser le travail et les perspectives de gestion des populations françaises.

En ce qui concerne l'ours, de nouvelles modalités de suivi de la population ont été mises en place et finalisées par un redéploiement des méthodes sur l'ensemble des Pyrénées françaises et espagnoles. Une forte implication et une grande réactivité ont abouti à répondre aux nombreuses sollicitations techniques des administrations régionales et départementales.

La Délégation interrégionale Nord-Est a poursuivi en 2012 l'expérimentation initiée en 2011 visant à améliorer l'efficacité des mesures de renforcement de populations de hamster. Ainsi, le protocole mis en place garantit l'installation d'une population sauvage sur les parcelles d'accueil, l'année du lâcher.



▼ *La réserve nationale de chasse et de faune sauvage des Bauges (Savoie/Haute-Savoie) accueille des études pilotées par l'ONCFS sur le chamois, le mouflon et le chevreuil*

L'équilibre écosystèmes et espèces invasives

Les espèces exotiques envahissantes constituent une problématique majeure. Leur impact économique annuel a été estimé à 12 milliards d'euros en Europe. Il concerne des dégâts divers (cultures, forêts, infrastructures, activités humaines), la biodiversité, la santé et la sécurité publique. Contribuer à la maîtrise des espèces exotiques envahissantes est un des enjeux du Contrat d'objectifs.

Prévenir et assurer une veille pour bien gérer les espèces allochtones

Les agents des services départementaux de l'ONCFS participent à la gestion des espèces allochtones, parfois en collaboration avec d'autres personnes préalablement formées, en mettant en place des actions de prévention et une veille. La prévention est développée via le contrôle de l'application des réglementations et via la sensibilisation à la faune captive. L'ONCFS a participé dans le cadre du plan national d'actions en faveur du vison d'Europe à l'élaboration d'un protocole sur la gestion de crise en cas d'échappée massive de faune captive. Simultanément, une veille aléatoire permanente est exercée par les agents de l'ONCFS qui sont au plus près du terrain et des acteurs de l'environnement. Elle est complétée par des enquêtes nationales pilotées par les CNERA concernés qui permettent de réaliser des états des lieux réguliers (cerf sika et daim ; raton laveur et chien viverrin).

Aboutir à l'éradication de l'érismature rousse et de l'ibis sacré

Depuis 1996, dans le cadre d'une démarche partagée par différents états européens signataires de la Convention de Berne, l'ONCFS contribue activement à l'éradication de l'érismature rousse sur le territoire national. La mission est difficile du fait de la délicate détectabilité de l'espèce et de son caractère farouche. L'effectif hivernant est aujourd'hui stabilisé en France. En 2012, 123 individus ont été prélevés par l'ONCFS en Bretagne-Pays de la Loire et par la Société nationale de protection de la nature (SNPN) dans la Réserve naturelle nationale (RNN) de Grand-Lieu. Afin de faciliter le signalement réactif et précis des observations, un dépliant a été largement diffusé. Cette mission sera intégrée en 2013 dans un Plan national de lutte confié à l'ONCFS. Concernant l'ibis sacré, 636 individus ont été éliminés dans l'ouest de la France (503 en Loire-Atlantique, 69 dans le Morbihan, 63 en Vendée et 1 en Gironde). Par ailleurs, 248 pontes (638 œufs) ont été stérilisées par la Société nationale de protection de la nature (SNPN) sur la réserve de Grand-Lieu. Sur le littoral méditerranéen, 7 oiseaux ont pu être prélevés dans les Bouches-du-Rhône (effectif de moins de 10 individus). Pour ce qui est de la bernache du Canada et de l'ouette d'Égypte, la contribution de l'ONCFS est aujourd'hui limitée à la régulation dans des sites sensibles (réserves, habitats anthropisés). Elle complète ainsi l'action des chasseurs, la chasse de la bernache du Canada étant autorisée jusqu'au 10 février 2015.

Bien caractériser les déprédations causées par certaines espèces protégées pour proposer des réponses adaptées

Les doléances à l'encontre d'espèces qui bénéficient de la protection légale sont récurrentes. Outre la problématique du vautour fauve pour laquelle l'ONCFS poursuit la rédaction du plan national que lui ont confié les ministères de l'Écologie et de l'Agriculture, des réponses sont recherchées au cas par cas pour les plaintes dont l'expertise est confiée à l'Office. Les déprédations sur des animaux domestiques sont reprochées de longue date au grand corbeau. En 2012, elles ont été signalées dans les départements de l'Ariège, de la Savoie et du Cantal. En Ariège, la prise en compte de l'expertise de l'ONCFS a été perturbée par la médiatisation de l'affaire. La prédation imputée aux grands corbeaux qui avaient constitué un dortoir à proximité de l'exploitation était le fait d'un chien domestique.

Des plaintes ont également été formulées à l'encontre de choucas des tours dans l'Hérault et le Lot. Des prélèvements de cygnes tuberculés ont été réalisés dans le Pas-de-Calais où ils occasionnaient des dégâts aux cultures, et à Lyon. 40 goélands argentés ont été prélevés dans la Manche, sur des zones de conchyliculture et 8 dans la Somme où il était nécessaire de les éloigner des conserveries. Quelques goélands leucophées ont été prélevés en Corse dans le cadre du plan national d'actions goéland d'Audouin.



►

L'Ibis sacré est une espèce d'Afrique subsaharienne introduite dans l'Ouest de la France à partir d'individus échappés d'un parc du Morbihan qui se sont reproduits dans le milieu naturel dès 1991

L'expertise de l'Office au service du débat public

Des rapports d'experts sur les migrateurs pour aider à la gestion cynégétique de ces espèces

Les équipes du CNERA Avifaune migratrice ont été particulièrement mobilisées en 2012 par la rédaction, en concertation avec le groupe de travail réunissant les parties prenantes, des plans de gestion pour le courlis cendré et deux anatidés : le fuligule milouinan et la nette rousse. Une expertise concernant les espèces soumises à moratoire (barge à queue noire, courlis cendré et eider à duvet) ou subissant un retard d'ouverture (vanneau huppé) a donné lieu à la rédaction de synthèses transmises à la Direction de l'eau et de la biodiversité du ministère chargé de l'Écologie. Deux rapports ont été réalisés sur la quantification de la migration pré et post-nuptiale en 2012 du pigeon ramier *Columba palumbus* sur les cols ardéchois.

Le sanglier, objet de plusieurs expertises internationales

Trois expertises internationales ont été apportées par le CNERA Cervidés-sanglier en 2012.

• **La Cour constitutionnelle fédérale allemande de Bavière** a sollicité des spécialistes du CNERA pour avoir un éclairage sur l'influence de la chasse et son rôle dans les processus démographiques agissant sur les populations de sangliers. En s'appuyant sur les publications scientifiques récentes, une réponse a été apportée en distinguant deux questions :

© P. Pacouil/ONCFS

▲ *Le sanglier s'est très fortement développé au cours des dernières décennies et sa gestion reste une préoccupation majeure dans de nombreuses régions, en particulier sur les points noirs*

Le sanglier est-il un ongulé particulier du point de vue de ses traits démographiques ? La chasse peut-elle être considérée comme une solution efficace pour réguler des populations de sangliers en croissance ? La réponse apportée a été appréciée des interlocuteurs allemands.

• **Le ministère marocain de l'Agriculture**, confronté à la recrudescence de dégâts de sangliers mettant à mal l'agriculture vivrière a souhaité mettre en place une stratégie de lutte efficace. La première étape reposait sur l'organisation de rencontres scientifiques associant, en présence du ministre de l'Agriculture et du Haut-commissaire des eaux et des forêts, différents experts américains, espagnols, français et marocains afin de bénéficier d'une expérience internationale et de définir un plan de travail. La France était représentée par deux personnalités dont le chef du CNERA Cervidés-sangliers. Les différentes contributions seront prochainement publiées et des solutions pratiques, reposant sur la capture d'animaux par pièges sont programmées.

• **La troisième expertise répond à une demande du Service public de Wallonie** et des associations belges *Faune & Biotopes* et *Wildlife & Man*, qui co-organisaient un colloque : « Demain la chasse : comment reprendre l'initiative ». Confrontés, comme de nombreux pays européens, à l'explosion du sanglier, le gouvernement wallon travaille à l'élaboration d'un nouveau règlement. L'ONCFS y était invité pour présenter le plan national de maîtrise du sanglier et les résultats déjà enregistrés afin d'en tirer des éléments éventuellement adaptés à la Wallonie. Les communications de ce colloque ont été publiées dans un numéro spécial de *Forêt Wallonne* en décembre 2012.

Les spécialistes des galliformes de montagne toujours très sollicités

L'avis des spécialistes galliformes du CNERA Faune de montagne a encore été très sollicité en 2012 par les pouvoirs publics sur des projets d'infrastructures (nouvelles pistes, extension de station de ski, course transjurassienne, traversées en raquettes, etc.) ou sur des travaux forestiers pouvant impacter les populations de tétraonidés. L'expertise de l'Office intervient aussi souvent pour la création de certaines réserves, la conduite d'études d'incidence des travaux dans les sites Natura 2000 et dans la participation ou la relecture de Documents d'objectifs (DOCOB) ainsi que sur l'état des populations, les propositions de prélèvements ou des projets de réintroduction. Sur ce dernier sujet notamment, l'ONCFS a, d'une part, établi à la demande du Parc national des Cévennes sur appel à projets un rapport sur l'état de la population de grands tétras réintroduits et, d'autre part, a réalisé pour la Direction de l'eau et de la biodiversité un bilan de la réintroduction de la gélinotte dans le Val d'Aran en Espagne.

Les suivis des populations

En 2012, les CNERA ont poursuivi l'animation des réseaux de suivi des populations des espèces chassables ou protégées et de leurs habitats. Ces réseaux sont constitués d'agents des services départementaux de l'ONCFS, de techniciens cynégétiques des fédérations départementales des chasseurs, d'agents de Parcs nationaux ou de l'Office national des forêts (ONF) et de bénévoles d'associations de protection de la nature ou d'associations de chasse spécialisées.

Les suivis réalisés par les réseaux ont été relatés dans des lettres d'information ou des bilans annuels et ont fait l'objet de publications dans la revue de l'ONCFS, *Faune sauvage*. En 2012, plusieurs synthèses ont été ainsi publiées, tel le bilan de l'enquête sur le statut du petit gibier à l'échelle communale réalisé par les équipes du CNERA Petite faune sédentaire de plaine. Cette enquête, lancée en 2008, a nécessité un énorme investissement. À signaler également deux autres synthèses publiées dans *Faune sauvage*. L'une dans le numéro 294 sur « La progression récente des grands ongulés sauvages en France » à partir des enquêtes réalisées par le réseau Ongulés sauvages ONCFS-FNC-FDC. Et l'autre dans le numéro 296 sur la présence de l'ouette d'Égypte en France avec une enquête menée sur cette espèce par le réseau Oiseaux d'eau-zones humides.



▲ *Plusieurs synthèses des travaux réalisés par les CNERA et les réseaux ont été publiées dans* Faune sauvage

Un état des lieux national sur les espaces clos détenant des ongulés sauvages

L'enquête conduite de 2009 à 2011 par le réseau Ongulés sauvages sur les espaces clos en relation avec la Direction de la police de l'ONCFS a été publiée dans le numéro 297 de *Faune sauvage*. Cette étude a permis de recenser 3 372 structures closes détenant 90 000 ongulés. Pondéré par le taux de non retour, ce serait plus de 4 100 structures et 120 000 ongulés qui seraient présents sur le territoire métropolitain.

Quelques quarante-trois espèces du monde entier ont été listées, mais le daim et le sanglier sont les plus communes (respectivement 46 % et 44 % des espaces clos en détiennent) ; puis viennent le cerf élaphe (18 %), le chevreuil (17 %), le mouflon et le cerf sika (4 %). Les autres espèces sont plus anecdotiques (3 % pour le bouquetin, le wapiti, le bison, le chamois, l'isard, le cerf axis, le muntjac, etc.). Au minimum, 39 000 sangliers, 22 000 daims, 15 000 cerfs élaphes, 7 000 chevreuils, 2 500 mouflons et 1 800 cerfs sika sont détenus en captivité.

Parmi les structures recensées, 32 % ont une vocation de parc ou d'enclos de chasse, 28 % sont des élevages d'agrément, des parcs de vision ou des zoos, 21 % des élevages de catégorie B (production de viande) et 13 % des élevages de catégorie A.

L'état des clôtures est considéré comme douteux ou non étanche par les agents de terrain pour 10 % des cas, conduisant à des échappées fréquentes. Ainsi, entre 2006 et 2008, il a été déclaré 3 648 animaux échappés de 434 structures (31 % étaient des sangliers, 24 % des daims, 23 % des cerfs élaphe, 13 % des chevreuils et 2 % des cerfs sika). Il est évident que tous les animaux échappés ne sont pas déclarés et que ces chiffres sont des minimums.

Cette enquête montre que la détention d'ongulés sauvages n'est pas anecdotique en France. C'est au contraire une véritable problématique à prendre en compte dans toutes les décisions réglementaires ou sanitaires concernant la faune sauvage. La tenue d'une liste des espaces clos mise à jour en permanence est indispensable pour effectuer des contrôles en cas de problèmes sanitaires tels que la tuberculose.

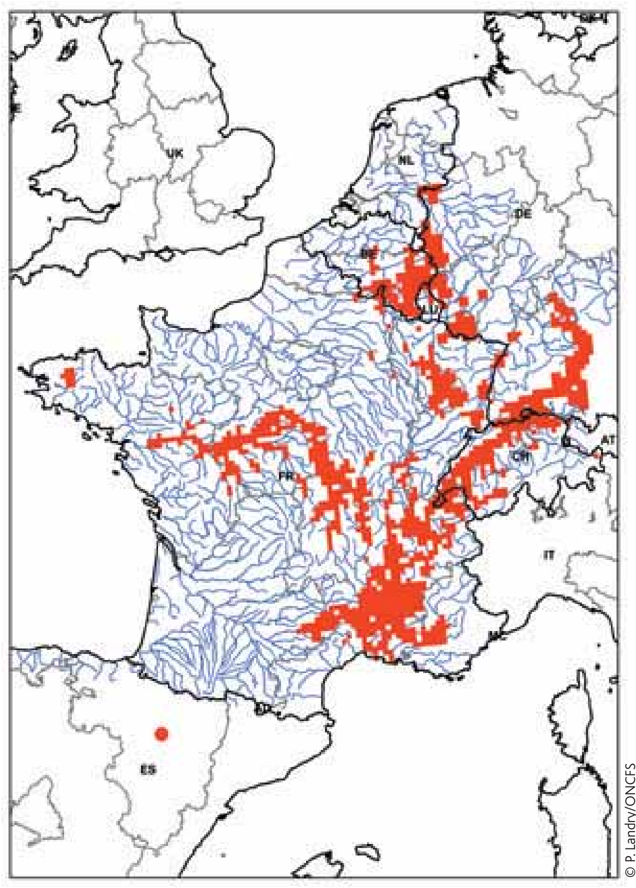
Un point sur la situation du castor en Europe occidentale

En 1987, le ministère de l'Environnement a confié à l'ONCFS différentes missions sur le castor. L'une d'elle consistait à assurer le suivi de la colonisation de la population et la participation à diverses opérations de réintroduction. Vingt-cinq ans plus tard, un bilan de situation a été réalisé sur ce volet. Une publication éditée en 2012 par le CNERA Prédateurs-animaux déprédateurs dans *Mammal Review* (42, 144-165) clôture ce travail en synthétisant la situation française et celles des pays limitrophes.

Cette synthèse fait par ailleurs apparaître une gestion différente entre Européens quant à la provenance de la souche de castor introduite (au demeurant, il s'agit généralement d'une seule espèce). La France préconise et maintient une rigueur stricte de la gestion des réintroductions à partir de la souche *Castor fiber galliae* purement rhodanienne. Dans le même temps, tous les autres pays européens cités adoptent une stratégie de mélange des souches européennes (*C. f. galliae*/*C. f. albicus* provenant du delta de l'Elbe ; *C. f. fiber* souche scandinave décrite par Linné ;

mais aussi des castors provenant de souches eurasiennes de Pologne, Caspienne et autres colonies plus à l'est et au sud du Caucase). Si jusqu'en 2012 la France conserve la pureté de sa souche, à terme, une hybridation est irréversible, notamment via la vallée du Rhin où la colonisation descendante depuis la Bavière et la Suisse se poursuit.

Une troisième conclusion impose une surveillance particulière de la colonisation transfrontalière entre l'Allemagne (Rhénanie Palatinat), le Luxembourg, la Belgique et la France. En effet, il y a une dizaine d'années, des spécimens de castors du Canada (*Castor canadensis*) se sont échappés d'un zoo allemand à la frontière entre les quatre pays. Un suivi génétique est coordonné par les Luxembourgeois et les Belges en incluant des prélèvements de tissus fournis par les délégations interrégionales Nord-Est et Nord-Ouest. Les dernières conclusions ne font pas apparaître de castors du Canada sur les rivières lorraines, ni ardennaises. Il importe néanmoins de poursuivre la collecte de tissus à la frontière.



▲ *Aire actuelle de répartition de* Castor fiber *en Europe de l'Ouest*



▲ *Au début du XXe siècle, il ne subsistait plus qu'une centaine de castors en France, tous cantonnés en basse vallée du Rhône. Aujourd'hui, on en compte quelque 15 000 répartis sur l'ensemble du territoire*

Le suivi sanitaire de la faune sauvage



Le réseau SAGIR renforcé en 2012 par le soutien du ministère de l'Agriculture

Les pathologies des mammifères et des oiseaux sauvages sont surveillées par le réseau SAGIR (Surveiller pour agir) ONCFS-FNC-FDC, dispositif permanent qui organise la collecte et le traitement des données de mortalité et morbidité observées, puis l'information voire l'alerte des différents acteurs concernés.

Le 17 décembre 2012, a été signée par le ministère de l'Agriculture, la FNC et l'ONCFS la convention-cadre relative à la surveillance épidémiologique des maladies animales d'intérêt vétérinaire et médical et des effets non intentionnels des produits phytosanitaires sur les populations d'animaux sauvages. Elle renforce la surveillance événementielle (surveillance passive de la morbidité et de la mortalité de la faune sauvage). Elle instaure



▲ *Benoît Chevron (FNC), Stéphane Le Foll (ministre de l'Agriculture), Henri Sabarot (président du Conseil d'administration, ONCFS) et Jean-Pierre Poly (Directeur général, ONCFS) lors de la signature d'une convention sur la santé de la faune sauvage. Un signe de reconnaissance important de la capacité d'expertise sanitaire du réseau SAGIR*

également un volet d'études ciblées portant sur des maladies transmissibles aux animaux domestiques à fort enjeu vétérinaire ou de santé publique : tuberculose bovine (dans le cadre du réseau Sylvatub), peste porcine du sanglier, influenza aviaire, fièvre West-Nile et brucellose.

Le réseau SAGIR contribue lui-même de façon importante au renforcement de la surveillance de la tuberculose dans la faune sauvage organisée au sein de Sylvatub : il est important d'améliorer la détection de la maladie sur les animaux morts ou moribonds d'espèces sensibles (blaireau, cerf et sanglier) dans les départements à niveau de risque 2 ou 3.

Des recherches sur des pathologies majeures ou émergentes

Par ailleurs, l'ONCFS poursuit sur plusieurs années les études relatives au rôle de la faune sauvage dans l'épidémiologie des maladies des animaux domestiques, en particulier d'élevage, et/ou de l'homme en lien avec les enjeux identifiés par le ministère de l'Agriculture. Des études relatives aux risques chimiques sur la faune sauvage, en particulier ceux liés aux produits phytosanitaires, sont engagées.

Différents programmes de recherche active ont été poursuivis ou initiés en 2012 sur des pathologies majeures ou émergentes de la faune sauvage :

- tuberculose bovine : poursuite du programme de surveillance de la tuberculose en forêt de Brotonne en Seine-Maritime, et réalisation d'un programme de recherche en Côte-d'Or, dans le cadre d'une thèse universitaire. Ce travail vise à déterminer les conditions d'émergence de la tuberculose dans la faune sauvage (blaireau, cerf et sanglier) et de transmission aux bovins ;

- protostrongylose du lièvre (maladie parasitaire) : les recherches sont menées dans le cadre d'une autre thèse universitaire pour identifier les mollusques hôtes intermédiaires, évaluer l'amplitude et l'impact de la maladie dans les populations de lièvres, et identifier les facteurs de risque ;

- méthode d'évaluation de la mortalité aiguë due aux pesticides : les travaux de développement méthodologique et de modélisation ont été poursuivis en prenant pour exemple l'imidaclopride, avec l'aide de l'unité de biométrie ;

- peste porcine classique dans les Vosges du Nord : cette maladie très contagieuse fait l'objet d'un suivi important mené dans le cadre d'une convention avec le ministère de l'Agriculture et du programme goDIVA de l'Union européenne ;

- tularémie du lièvre : les investigations épidémiologiques se sont poursuivies pour évaluer le possible rôle des tiques dans l'épidémiologie de la maladie et le risque de transmission à l'homme ;

- brucellose des bouquetins en Haute-Savoie (*encadré*).

Focus sur la brucellose dans la faune sauvage en Haute-Savoie

Après des années d'absence en France, la brucellose bovine est réapparue début 2012 en Haute-Savoie. Le ministère de l'Agriculture a chargé l'ONCFS de rechercher une possible implication de la faune sauvage, impliquant des prélèvements sur tous les ongulés chassés dans la zone « à risque », une surveillance clinique des hardes de bouquetins et de chamois du massif, et la capture ponctuelle pour analyse des bouquetins cliniquement suspects.

Plusieurs cas ont été confirmés, d'abord sur une femelle chamois tuée à la chasse puis sur deux bouquetins suspects cliniques. Deux opérations ont ensuite été réalisées, permettant de capturer 22 bouquetins dont 10 se sont avérés brucelliques. La plupart des animaux ont été équipés de colliers émetteurs. Un réservoir sauvage de la brucellose Brucella melitensis *biovar 3, constitué sans doute principalement de bouquetins, a été confirmé dans ce massif après treize années de silence épidémiologique.*

Après la tuberculose, ce problème apparaît comme un nouveau cas de réémergence d'une grande maladie contagieuse impliquant la faune sauvage. Un important programme d'études et de recherche doit prolonger ce travail dans le Bargy et les massifs adjacents en 2013.



© N. Latraube/ONCFS

▲ *La protostrongylose est étudiée pour comprendre son impact sur les populations de lièvres et identifier les facteurs de risque*



© J. Hars/ONCFS

▲ *Capture de bouquetins dans le Massif du Bargy par les agents du Service départemental de Haute-Savoie*

L'actualité des CNERA
Dans le cadre des objectifs 21 à 24 du Contrat d'objectifs

Renforcer les recherches sur les oiseaux d'eau et les zones humides dans un cadre international

Les recherches sur les anatidés se sont poursuivies sur la sarcelle d'hiver et le fuligule milouin, avec la mise en place d'une étude destinée à évaluer le taux de retour des bagues de ces deux espèces ainsi que du canard colvert de façon à mieux estimer leurs paramètres démographiques. Une thèse a été soutenue sur l'impact des lâchers de colverts issus d'élevage sur les populations sauvages. L'étude de la population d'oies cendrées en Europe occidentale s'est poursuivie, en particulier sur la migration des oiseaux transitant par la France. L'analyse des reprises d'oiseaux bagués a été engagée pour évaluer des taux de survie chez la bécassine des marais. Côté habitats, l'élément nouveau est le suivi du projet de gestion de l'étang du Grand Birieux dans les Dombes mis en place cette année. Un projet visant à évaluer l'impact de la déprise (et l'intensification) de la pisciculture sur la biodiversité dans les étangs a été engagé dans le cadre du pôle thématique sur les étangs continentaux. L'enquête sur les prairies de fauche a été poursuivie ainsi que le suivi des anatidés nicheurs dans les régions d'étangs.

Améliorer la connaissance de la dynamique de la petite faune sédentaire et des migrateurs terrestres dans les espaces agricoles et de montagne

Les études sur les perdrix, faisans et lagomorphes ont fait l'objet de nombreuses avancées et publications en 2012. Les travaux concernant la reproduction de perdrix grises sauvages en captivité et le devenir en nature des oiseaux produits ont été achevés et publiés. La collecte des données de l'étude multi-sites PeGASE a été achevée et les premières restitutions des résultats réalisées. Les études concernant les aménagements pour la perdrix rouge se poursuivent dans le cadre d'un mémoire de 3e cycle en partenariat avec le CNRS. Les études sur les lagomorphes ont été marquées par une vaste opération de terrain pour comparer différentes techniques de dénombrement nocturne des lièvres suite à l'impossibilité de poursuivre les comptages par indice kilométrique (IKA) avec des observateurs deboutss, non attachés, à l'arrière d'un véhicule ; cela afin de se conformer à la réglementation routière.

Des bécasses des bois ont été équipées de *loggers* (GLS) pour mieux identifier l'origine des oiseaux hivernants en France. En plus des programmes en cours sur les colombidés et les turdidés, une nouvelle enquête sur la caille des blés a été développée en s'appuyant sur le réseau ONCFS/FNC/FDC, et l'étude sur les conditions d'hivernage de l'alouette des champs a été finalisée par la soutenance d'une thèse à la fin de l'année 2012 (*encadré*).

L'équipe petits carnivores du CNERA Prédateurs-Animaux déprédateurs a analysé, en partenariat avec le CNRS de Lyon, les données démographiques sur la martre et la fouine. Elle a engagé un nouveau programme sur la prédation de ces espèces sur les volailles de Bresse élevées en plein air. Une opportunité de collaboration avec des équipes du CNRS de Lyon et de l'université Aix-Marseille a été saisie pour exploiter les données récentes sur la démographie du renard.

Une méthode de diagnostic des habitats hivernaux du tétras-lyre finalisée en collaboration avec la FDC de l'Isère a pour objectif de délimiter les habitats utilisés par cette espèce en hiver puis d'évaluer et de qualifier les activités touristiques et récréatives hivernales pratiquées au sein de ces habitats. Ces diagnostics se veulent être une expertise partagée, menée avec les professionnels du tourisme, les propriétaires et les gestionnaires d'espaces naturels et de la faune. Le but est ensuite de définir collectivement des orientations de gestion propres à maintenir ces habitats dans un bon état de conservation et de quiétude. Un mémento a été édité et les formations de terrain ont pu débuter au cours de l'hiver 2012-2013.

Du nouveau sur l'écologie de l'alouette des champs en hiver

Un doctorant au sein de l'équipe Oiseaux migrateurs terrestres a soutenu son travail de thèse sur l'écologie de l'alouette des champs le 18 octobre 2012. Son travail a permis de mieux cerner le mode d'occupation de l'espace agricole par les alouettes en hiver ainsi que leur comportement de recherche alimentaire. Associant des relevés de terrain et des expérimentations conduites sur des oiseaux maintenus temporairement en captivité, ses travaux fournissent des éléments importants : les couverts denses et dépassant 30 cm augmenteraient la perception du risque de prédation chez les individus, se traduisant par une augmentation du temps alloué à la vigilance au détriment de celui alloué à l'alimentation.
Dans un dernier volet, les résultats mettent en lumière une forte variabilité spatiale du sex-ratio des populations hivernantes à l'échelle de la France. Ils suggèrent que le Sud de la France ainsi que la péninsule ibérique pourraient constituer les quartiers d'hivernage privilégiés des femelles issues du Nord de l'Europe et empruntant la voie de migration atlantique.



▲ *L'alouette des champs privilégie les parcelles de chaume et les prairies pour son alimentation en hiver*

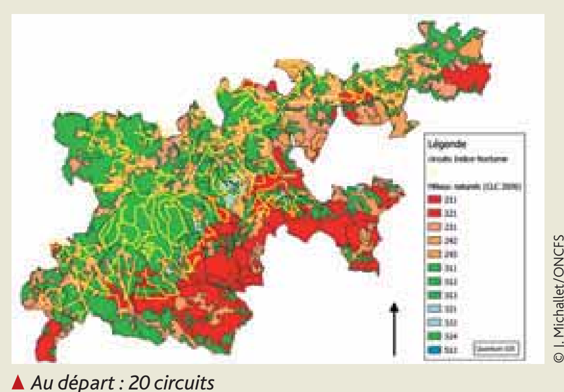
Interface entre les ongulés sauvages et leurs habitats

Les recherches se sont poursuivies dans les domaines suivants :

- utilisation des habitats et sélection des ressources des différentes espèces d'ongulés sauvages, ainsi que leurs impacts sur les activités économiques utilisant l'espace naturel (agriculture, élevage, sylviculture) ;
- sources des difficultés démographiques localisées pour le chevreuil, l'isard, le chamois et le mouflon de Corse ;
- systèmes multi-espèces face à la cohabitation croissante de plusieurs espèces d'ongulés sauvages sur un même territoire ;
- méthodes de gestion durable de l'écosystème forestier intégrant la présence de la grande faune et en particulier du cerf, favorables à l'équilibre forêt-gibier, incluant la mise en œuvre de plans de prélèvement aux échelles appropriées et la mise au point d'indicateurs de changement écologique (ICE) permettant le renouvellement de la forêt de production (*encadré*).

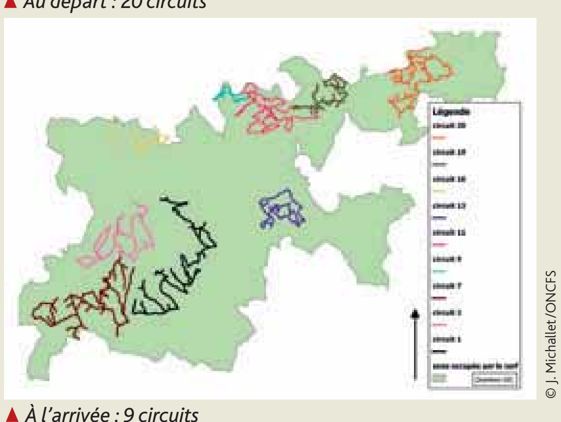
Gestion des populations d'ongulés sauvages

La FDC du Tarn a souhaité optimiser le suivi de l'abondance des populations de cerfs de son département. Pour l'aider, le CNERA Cervidés-sanglier a adopté la démarche suivante :
- analyse des données existantes : comptages réalisés depuis 2005 ; informations biométriques ; données « circuits » (analyse cartographique sous SIG) ;
- présentation de propositions portant sur une liste de circuits à conserver et la rédaction d'un protocole pour récolter les données permettant d'avoir des informations rigoureuses et exploitables.
L'analyse réalisée a conduit à ne retenir que neuf circuits. Ces derniers traversent de façon homogène l'ensemble des milieux naturels rencontrés et fournissent une image représentative de l'évolution temporelle de la population de cerfs.



© J. Michallet/ONCFS

▲ *Au départ : 20 circuits*



© J. Michallet/ONCFS

▲ *À l'arrivée : 9 circuits*

Analyser l'évolution des populations de grands carnivores et leurs impacts sur les territoires

Suite à l'audit du plan loup, des amendements aux protocoles de suivi du loup ont été définis en se focalisant surtout sur les analyses génétiques afin de développer une nouvelle méthode de typage individuel plus résolutive que l'ancienne basée sur les ADN microsatellites classiques. Pour le lynx, une importante collaboration a été mise en place avec nos partenaires chasseurs, au niveau départemental et régional, ainsi qu'avec les collègues suisses du KORA. Elle a permis de généraliser le suivi des populations du Jura par la création d'une photothèque des patterns individuels du pelage des lynx. Une extension de la méthode a été réalisée aussi sur le sud du massif Vosgien.

Le dossier ours a mobilisé l'énergie du CNERA Prédateurs – animaux déprédateurs sur la valorisation des résultats acquis par des publications et encadrement d'étudiants. En collaboration avec le CNRS (Montpellier), l'analyse comparative de différents protocoles de suivi a montré que le suivi systématique basé sur les itinéraires et le suivi opportuniste sont les plus performants pour répondre au double objectif de l'estimation de la taille de la population (modèle CMR) et de l'aire de présence de l'espèce (modèle d'occupation). Les résultats obtenus permettent d'éliminer le suivi par station pour évaluer la taille de la population.

Impact du loup sur les ongulés sauvages : premiers résultats

L'incidence de la prédation du loup sur la dynamique, le comportement et la répartition spatiale des populations de quatre espèces d'ongulés sauvages connues pour être des proies du loup (cerf, chevreuil, chamois et mouflon) fait l'objet d'un important programme de recherche initié en 2004 par l'ONCFS en partenariat avec le CNRS, la FDC des Alpes-Maritimes et le parc national du Mercantour. C'est une étude unique en France et en Europe. Plusieurs centaines d'ongulés sauvages ont été équipés d'un collier VHF et suivis par télémétrie. D'autre part, entre 2009 et 2011, quatre louves ont été capturées et équipées d'un collier GPS/GSM.
Ces suivis ont montré que les ongulés vivant sur l'ensemble du territoire de la meute subissent une pression de prédation plus forte que ceux vivant en périphérie, l'activité de chasse des deux femelles reproductrices étudiées étant plus importante au cœur de leur domaine vital.
Les résultats obtenus sur le chamois et le chevreuil montrent qu'il n'y a aucune différence significative des taux de survie entre Bauges (territoire sans loup) et Mercantour pour les deux espèces. Contrairement à ce qui pourrait être attendu de manière intuitive, chamois et chevreuils ne survivent pas mieux en l'absence du loup. Toutefois, les populations d'ongulés suivis par collier émetteur n'étaient pas dans la zone prioritaire de chasse.
Des hypothèses non-exclusives ont été posées mais des compléments de mesure restent à réaliser. Les informations recueillies par cette étude font émerger de nouvelles questions, notamment sur les modifications potentielles d'occupation spatiale des ongulés en réponse à la présence de loups, et sur la manière dont la pression de chasse et la prédation par le loup interagissent pour modeler les paramètres démographiques des proies.

Le partage des connaissances : focus sur les colloques

En 2012, 168 publications scientifiques et techniques ont été réalisées. Les résultats des études et des recherches appliquées ont aussi été présentés dans des colloques scientifiques internationaux par toutes les équipes.

Les études du programme national sur l'oie cendrée coordonné par l'ONCFS

Les études ont été présentées à la 14e réunion du Groupe de spécialistes des oies de *Wetlands International* à Steinkjer, Norvège, du 17 au 22 avril 2012. Devant l'exposé des premiers résultats illustrant des stratégies migratoires individuelles différentes, il a été décidé de renouveler en novembre 2012, sur une semaine, une opération de capture à Doñana d'au moins quinze individus qui seront tous équipés d'émetteurs GPS/GSM. La situation espagnole de la population d'oies cendrées a également été présentée. Cette communication fera l'objet d'une publication scientifique.



© L.Barbier/ONCFS

▲ *Les stratégies migratoires des oies cendrées seraient propres à chaque individu*

XIIe Colloque international sur les tétraonidés – Matsumoto (Japon), août 2012

Le colloque international sur les tétraonidés (sous-famille d'oiseaux comprenant tétras, gélinottes et lagopèdes) est organisé tous les trois ans dans le cadre du *Grouse specialist group* (GSG) de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Les agents du CNERA Faune de montagne (tous experts UICN pour les galliformes) participent régulièrement à ces temps d'échanges qui permettent de créer des collaborations fructueuses. Cela a été le cas avec le lagopède alpin dans le cadre de cette XIIe édition au Japon.

Le pays abrite deux espèces de tétraonidés : la gélinotte des bois et le lagopède alpin. Les populations de ces deux espèces constituent au Japon des isolats anciens, dotés d'une originalité génétique extrême. Ces particularités ne sont pas sans rappeler celles des populations pyrénéennes de lagopèdes alpins. La population de lagopèdes alpins est estimée à moins de 2 000 individus au Japon, contre 3 000 en 1985. Elle est très menacée, en particulier par le changement climatique qui rétrécit son habitat le long des plus hautes crêtes, et par l'augmentation des populations de cerfs sika, de macaques du Japon et de sangliers. Les échanges, lors de ce colloque, ont permis de comparer la situation des populations française et japonaise, que ce soit en termes de situation génétique, démographique ou écologique, et d'établir des projets de collaboration avec les équipes nippones pour l'analyse des données.

Le faible nombre de présentations consacrées aux méthodes de suivis des populations de tétraonidés par les différents *Grouse Symposium* contraste avec les efforts importants consentis au niveau français pour la mise au point de méthodes de suivis (ONCFS/OGM).

IVe Conférence mondiale sur les lagomorphes – Vienne (Autriche), juillet 2012

Le CNERA Petite faune sédentaire de plaine a présenté trois communications et trois posters concernant non seulement deux espèces métropolitaines de plaine, mais aussi le lièvre variable et le lièvre à collier noir (bilan des travaux menés à la Réunion sur la phénologie de la reproduction). Ce dernier travail a obtenu le premier prix du concours de posters établi à l'occasion de cette conférence.



© A. Teyssedre/FDC

▲ *Le lièvre à collier noir, présent sur l'Île de la Réunion, est principalement nocturne et solitaire, bien que les individus soient quelque peu regroupés durant la période de reproduction*



72 missions scientifiques

24 pays concernés

104 agents

Dans le cadre de son Contrat d'objectifs, et grâce à ses experts reconnus en matière de faune sauvage, l'ONCFS apporte un appui technique régulier au ministère chargé de l'Écologie sur les conventions internationales et leurs groupes techniques associés, la réglementation intracommunautaire ou encore les accords intergouvernementaux. Par ailleurs, plusieurs dizaines de missions scientifiques sont conduites chaque année dans une vingtaine de pays, essentiellement en Europe et en Afrique.

ACTION INTERNATIONALE

VALORISER LE SAVOIR-FAIRE DE L'ONCFS À L'ÉTRANGER

Des missions scientifiques internationales pour la préservation de la biodiversité

Les missions scientifiques de l'ONCFS à l'international contribuent au rayonnement de la France en matière technique et scientifique, dans un domaine stratégique pour la préservation de la biodiversité. Elles participent à la reconnaissance de l'importance de la conservation d'équilibres durables entre les activités humaines – dont la chasse – et la protection de la nature.

Les programmes d'études et de recherche de l'ONCFS valorisent l'expertise française sur un vaste territoire qui s'étend de l'Arctique à l'Afrique subsaharienne, en passant par l'espace méditerranéen. En matière d'avifaune migratrice, l'année 2012 a constitué une étape clé pour le projet SPOVAN relatif au renforcement des connaissances et des capacités de suivi des oiseaux d'eau migrateurs dans les pays de la Vallée du Nil (Égypte, Nord et Sud Soudan), débuté en 2010. Les résultats de ce programme, exposés au cours de la conférence des parties de l'AEWA (accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie) à La Rochelle, en mai 2012, ont illustré la participation active de la France dans le domaine de la conservation des zones humides et des oiseaux d'eau. Fort de ces résultats, le ministère chargé de l'Écologie a décidé de prolonger son soutien à l'ONCFS pour le nouveau projet ZHOMASS concernant les zones humides et les oiseaux migrateurs en Afrique subsaharienne.

En matière d'avifaune migratrice terrestre, les équipes ont poursuivi leur travail de coopération avec la Russie sur les zones de nidification de la bécasse des bois, dans un contexte de régénération d'une forêt largement détruite par les importants incendies qui ont touché la Russie occidentale en 2010.

En 2012, de nombreuses missions ont été conduites, en Europe notamment, dans le cadre de la gestion des grands prédateurs emblématiques (loup, ours, lynx) et des grands herbivores (chamois, bouquetin), en coopération avec les pays transfrontaliers concernés par le suivi, la surveillance et la gestion de ces espèces.

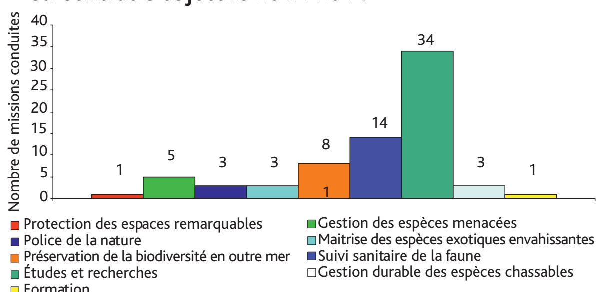
Parmi les autres actions marquantes, le programme transfrontalier ALCOTRA « galliformes alpins », qui s'est achevé en août 2012, a vu la restitution de ses résultats par les quatre partenaires (ONCFS, région du Piémont, région du Val d'Aoste et laboratoire ISAC du CNR italien) lors d'un colloque qui s'est tenu dans le Piémont (Italie). L'Unité sanitaire de la faune (USF) a participé à plusieurs manifestations relatives aux maladies de la faune et à leurs méthodes de suivi ainsi qu'aux différents réseaux de connaissance et de surveillance des épizooties. Dans le cadre de la convention avec la Catalogne (Espagne), l'ONCFS a poursuivi sa coopération en matière de formation, relative notamment à la manipulation de la faune.



© F. Étienne

▲ *Relevés en milieu forestier en Russie centrale, par un membre du réseau Bécasse ONCFS/FNC/FDC avec un chien d'arrêt utilisé pour la recherche des nichées de bécasses*

Missions 2012 à l'international selon les enjeux du Contrat d'objectifs 2012-2014





© J.-Y. Mondain-Monval – P. Defos du Rau/ONCFS

▲ *Dans les zones africaines d'hivernage, certaines grandes remises de canards paléarctiques restent à découvrir, comme ici au centre du Soudan sur la Maya El Rahed*

AEWA

Retour sur l'implication technique à l'AEWA

La 5e réunion des parties de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) s'est tenue à La Rochelle du 14 au 18 mai 2012. Cet accord constitue la seule convention des Nations unies pour les oiseaux migrateurs du flyway Eurasie-Afrique au sein de la Convention sur les espèces migratrices (CMS). Avec la Directive oiseaux, restreinte à l'Union européenne, l'AEWA est donc la convention qui prévaut pour la gestion internationale des gibiers migrateurs. L'ONCFS a participé activement à l'ensemble des manifestations y compris à la préparation d'une brochure LPO/ONCFS sur les limicoles et anatidés nicheurs réalisée à cette occasion.

Sur proposition de la France et au nom des pays de l'Union européenne, les parties ont entériné la création d'une unité de support technique à cette initiative africaine. L'unité sera établie au sein de l'ONCFS et localisée à la Tour du Valat.

L'ONCFS, membre actif du groupe de travail international sur le hamster en Europe

Partenaire du plan national d'actions Hamster, en charge des volets élevage/renforcement, suivi des populations et réflexions agro-environnementales, la mission Hamster de l'ONCFS a participé, en novembre 2012 en Belgique, à la réunion annuelle des scientifiques, experts, gestionnaires, administratifs européens en charge de cette espèce en Europe de l'Ouest.

Ce temps d'échanges permet aux acteurs concernés de partager les dernières avancées en matière de gestion et de connaissance de l'espèce et de ses habitats. Sur ce dossier sensible, l'équipe de l'ONCFS enrichit ses contacts internationaux, fait connaître l'état d'avancement de la réflexion française et progresse, dans le cadre d'échanges techniques et scientifiques, sur l'amélioration des protocoles de renforcement et de suivi des populations.



© M. de Groot

▲ *Le grand hamster est en danger d'extinction, c'est pourquoi il fait l'objet d'un plan national d'actions*

Les paramètres biologiques de survie et de reproduction sont désormais comparables à ceux des Pays-Bas, où les protocoles ont permis un accroissement des populations dans ce pays. La France est en phase de programmation d'un dispositif consistant à créer des sites d'accueil de lâchers stables durant trois ans, système ayant déjà été expérimenté avec efficacité en Allemagne (Hesse).

Le colloque, qui a rassemblé environ cinquante personnes d'une dizaine de nationalités, a également été l'occasion d'un échange avec le responsable du suivi du contentieux relatif au hamster à la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne. Le travail réalisé en France y a été présenté et valorisé, en soulignant notamment le rôle constructif du monde de la chasse dans ce dossier et l'importance du partenariat avec le monde agricole.

La nécessité de tout mettre en œuvre pour sauvegarder le grand hamster, espèce en déclin dans l'ensemble de son aire de répartition, est donc partagée au niveau européen. L'ONCFS, en lien avec les gestionnaires et chercheurs de plusieurs pays d'Europe de l'Ouest (Pays-Bas, Allemagne, Belgique, Autriche…), œuvre depuis quinze ans à la recherche de solutions efficaces pour restaurer les populations sauvages.

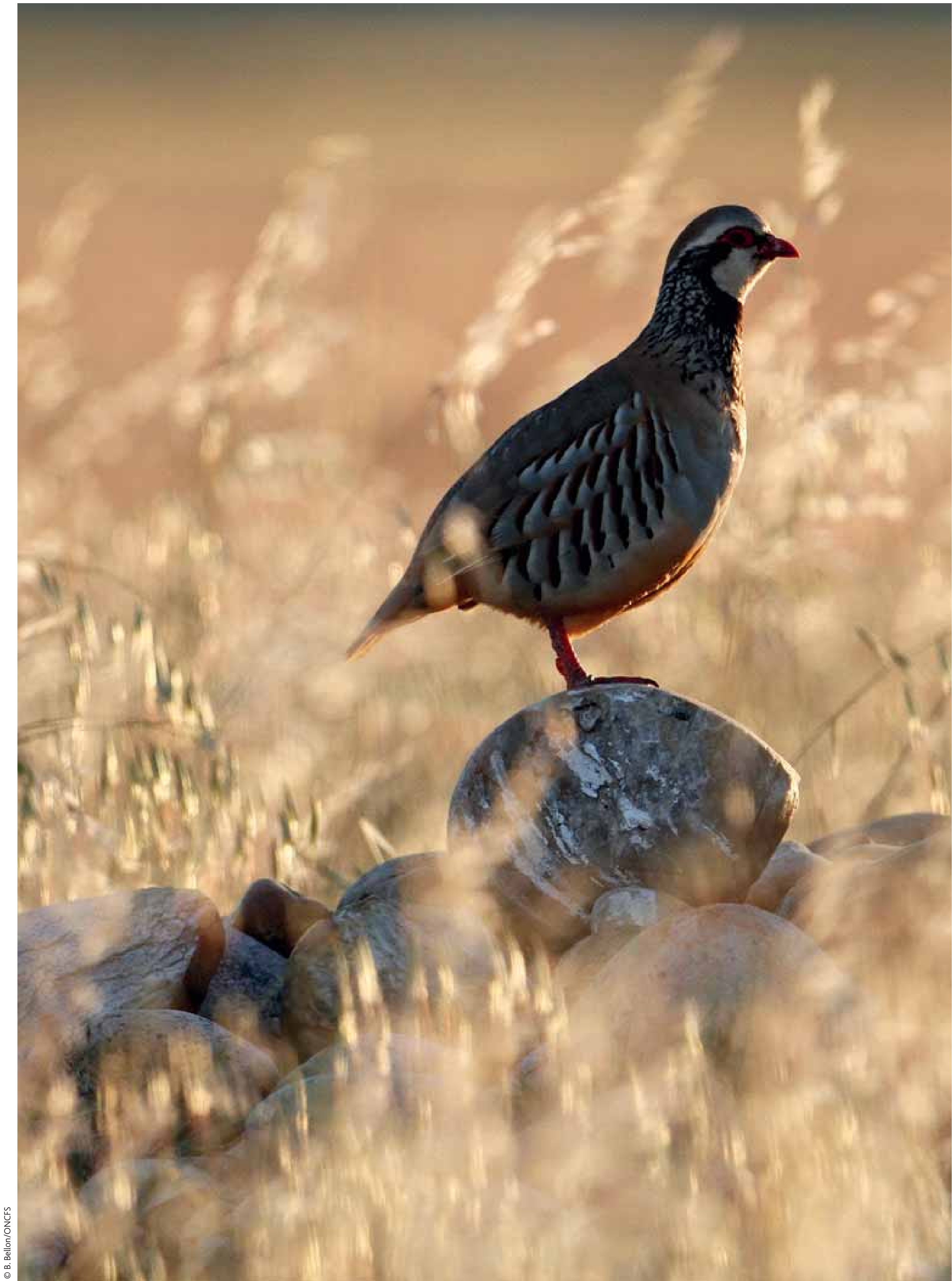
Les récentes avancées scientifiques et techniques impulsées par la mission Hamster de l'ONCFS démontrent l'intérêt de l'intégration de l'Établissement au sein d'une communauté de travail européenne. La création d'un groupe de travail informel en 2009, associant l'ONCFS (DIR Nord-Est et DER, CNERA PAD), l'équipe d'Alterra, institut de recherche hollandais, et des chercheurs allemands, a permis de concevoir un programme d'études original destiné à améliorer l'efficacité des renforcements de populations sauvages par le lâcher de hamsters d'élevage. Basé sur des suivis télémétriques de hamsters d'élevage marqués, puis développé à l'échelle d'une commune entière, en partenariat avec tous les agriculteurs du secteur, ce programme a conduit à la mise en place d'un protocole de lâcher efficace : multiplication par quinze de la durée de vie moyenne des hamsters lâchés, observation d'une portée par femelle et par an, et présence d'une première génération sauvage *in situ* au printemps suivant. Ce programme sera sanctionné par une publication scientifique dans la revue *Biological Conservation* en 2013.

Cette année, l'ONCFS a initié un partenariat original avec le *Senckenberg Institute* pour étudier la structure génétique des populations sauvages grâce au prélèvement de poils de hamsters, réalisé lors du suivi annuel des populations. Cette étude a permis d'estimer la taille de la principale population de hamsters en Alsace (entre 500 et 1 000 individus). Les résultats sont également porteurs d'espoir car ils indiquent le maintien d'un niveau élevé de diversité génétique au sein des populations sauvages de l'espèce. La mission Hamster de l'ONCFS et le *Senckenberg Institute* travaillent conjointement à la publication des résultats dans une revue scientifique internationale.



© ONCFS

► *Deux agents de l'ONCFS réalisent un suivi télémétrique des hamsters marqués*



© B. Bellon/ONCFS

68 départements membres du réseau Agrifaune

63 433 hectares d'espaces protégés gérés

23 538 nouveaux permis de chasser délivrés en 2012

La préservation du patrimoine que représentent les territoires, ordinaires ou remarquables, agricoles ou forestiers, implique de bien maitriser les outils de gestion de la faune sauvage et de ses habitats.
Dans cet esprit, l'ONCFS contribue à la construction de références techniques favorables à la faune, grâce à l'expertise acquise dans les espaces protégés qu'il gère, et à travers les démarches Agrifaune et Sylvafaune qu'il anime.

DIRECTION DES ACTIONS TERRITORIALES

APPORTER UNE EXPERTISE TECHNIQUE À L'AMÉNAGEMENT ET À LA PRÉSERVATION DES TERRITOIRES

La Direction des actions territoriales (DAT) initie et anime des démarches opérationnelles qui contribuent à améliorer la gestion de la faune sauvage et de ses habitats. L'élaboration de recommandations solides, à travers les réseaux Agrifaune et Sylvafaune et les pôles de compétences thématiques, représente une des modalités fondamentales des interventions de l'Office. L'expertise de l'ONCFS conduit ainsi à bâtir des doctrines sur différents sujets techniques. L'Établissement conseille les ministères de tutelle dans la préparation et l'adaptation des politiques publiques.
La Division du permis de chasser de la DAT a également en charge l'organisation de l'examen et la délivrance du permis de chasser. Elle contribue à sensibiliser et à responsabiliser les chasseurs en matière de sécurité et fait d'eux les acteurs d'une chasse durable.

Le permis de chasser et la sécurité à la chasse

1 342 séances théoriques à l'examen du permis

87,34 % de réussite à l'épreuve théorique du permis

4 381 épreuves pratiques

79,96 % de réussite à l'épreuve pratique

23 538 candidats reçus, soit près de 5 % de plus qu'en 2011

L'examen du permis de chasser

Les inspecteurs du permis de chasser de l'ONCFS ont examiné, en 2012, 28 024 candidats aux épreuves théoriques et 29 346 aux épreuves pratiques. À l'issue de l'examen, 23 538 candidats ont été reçus. L'organisation des épreuves a nécessité de la part de la cellule nationale de l'examen du permis de chasser :

- la vérification et le traitement de 36 770 dossiers d'inscription (dont 2 241 retours pour régularisation) ;
- la gestion, en collaboration avec les fédérations départementales des chasseurs, de 61 805 convocations aux examens théoriques et pratiques du permis de chasser ;
- le suivi informatisé des 5 723 séances d'examen théoriques et pratiques et la gestion des résultats correspondants.

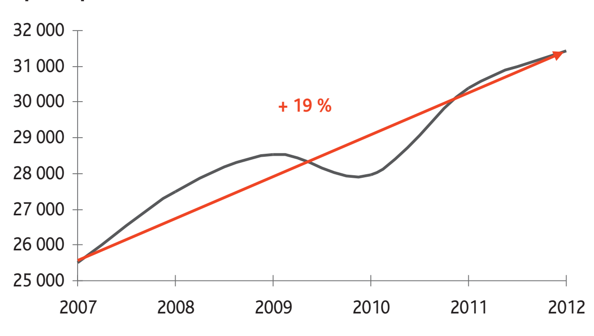
L'augmentation du nombre des candidats à l'examen du permis de chasser, constaté depuis plus de cinq ans, s'est confirmée en 2012. Cet afflux de candidats a nécessité le renfort d'agents de brigades mobiles d'intervention (BMI) spécialement formés à l'inspection du permis de chasser et plus spécifiquement pour l'organisation des épreuves pratiques.

La Division du permis de chasser a également formé les formateurs bénévoles des fédérations départementales des chasseurs au centre du Bouchet (45) mais aussi les employés salariés de ces FDC (six stages de deux jours), contribuant ainsi à l'amélioration des résultats à cette épreuve.

Résultats de l'examen du permis de chasser

2012	Épreuves théoriques	Épreuves pratiques
Nombre de séances	1 342	4 381
Nombre d'inscriptions	30 387	31 418
Nombre de candidats	27 457	25 944
Candidats présents	28 024	29 436
Candidats reçus	24 477	23 538
Taux de réussite	**87,34 %**	**79,96 %**
Rappel 2011	*87,38 %*	*78,93 %*

Évolution du nombre de candidats inscrits à l'épreuve pratique





© J. Bouchet/ONCFS

Formation des formateurs bénévoles des FDC à l'examen du permis de chasser – mai 2012

La délivrance du permis de chasser

Outre la délivrance de 23 538 permis originaux, l'ONCFS remet également les duplicatas du permis de chasser (8 236 en 2012) et les autorisations de chasser accompagné (3 748 en 2012). La Division du permis de chasser traite l'ensemble de ces procédures.

Il est à noter, cette année encore, un nombre important de rejets de demandes de délivrance de duplicata (3 024) et d'autorisation de chasser accompagné (1 109) du fait de dossiers incomplets ou non conformes. Afin de rendre plus accessibles et plus lisibles par les candidats et les demandeurs les imprimés Cerfa, et ainsi limiter les rejets de dossiers lors des vérifications opérées par la cellule nationale, la Division a travaillé en relation avec les services ministériels à une simplification des documents suivants :

- la demande d'inscription à l'examen et de délivrance du permis de chasser (Cerfa n° 13945*03) ;
- la demande d'autorisation de chasser accompagné (Cerfa n° 13946*02) ;
- la déclaration de perte et de demande de duplicata du permis de chasser (Cerfa n° 13944*03) ;
- la demande de délivrance du permis de chasser (Cerfa n° 13943*02).

Les services de la Police nationale et de la Gendarmerie, ainsi que les Services départementaux de l'ONCFS, sollicitent de plus en plus fréquemment la Division du permis de chasser par des réquisitions judiciaires et des demandes concernant la situation de personnes et/ou de contrevenants au regard du permis de chasser (titulaires ou non, sous le coup d'un retrait ou non).

La division a également accompagné les travaux du « Chantier 14 », pour faire suite aux États généraux de la chasse, menés par la Fédération nationale des chasseurs et visant à accompagner une future réforme du permis de chasser.

La sécurité à la chasse

Le réseau national

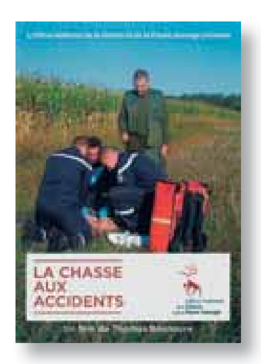
La sécurité à la chasse étant une thématique de plus en plus présente dans le monde cynégétique comme dans les médias, le réseau Sécurité à la chasse est de plus en plus sollicité.

La formation des correspondants au recueil des renseignements techniques et à l'établissement des fiches accident de chasse (deux stages de formation organisés au centre du Bouchet en 2012) a permis d'améliorer encore très notablement la qualité de l'analyse des causes de ces accidents.

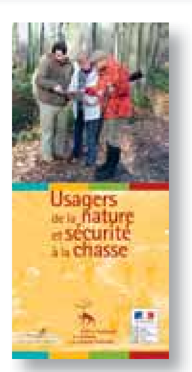
L'année 2012 a vu la sortie du DVD *La Chasse aux accidents* réalisé par Thomas Bounoure en collaboration étroite avec le réseau Sécurité à la chasse, et diffusé par la chaine *Seasons*. Il connaît un franc succès auprès des FDC dans le cadre des formations qu'elles organisent sur le thème de la sécurité.

Le bilan annuel 2011-2012 des accidents de chasse présenté sur DVD (tirage à 300 exemplaires) a été remis aux services départementaux et aux FDC. Il est également très demandé par la presse et les associations spécialisées. Cette année, la thématique retenue portait sur la matérialisation de l'angle des 30° et la nécessité de la prise en compte de l'environnement.

Un poster, *8 règles d'or pour la sécurité à la chasse du petit gibier*, réalisé en collaboration avec une revue cynégétique, a été édité à 15 000 exemplaires. Enfin, un dépliant *Usagers de la nature et sécurité à la chasse* a été élaboré et diffusé à l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités locales, en novembre.



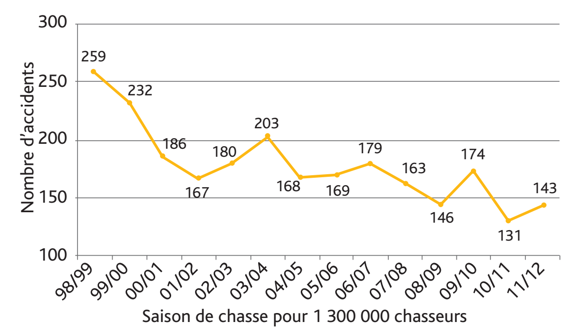




Les accidents de chasse

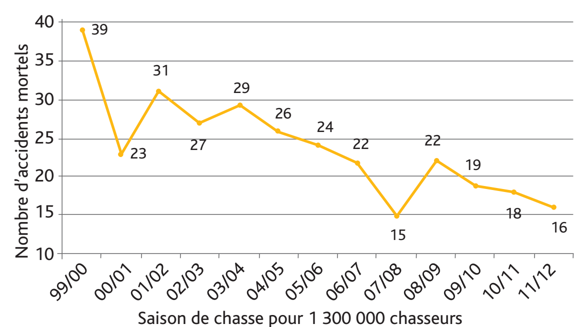
Le nombre d'accidents enregistrés pendant la saison de chasse 2011-2012 s'inscrit dans l'évolution générale, en diminution, constatée depuis quinze ans.

Évolution du nombre d'accidents de chasse



ONCFS – Division du permis de chasser – Réseau sécurité à la chasse

Évolution du nombre d'accidents de chasse mortels



ONCFS – Division du permis de chasser – Réseau sécurité à la chasse

L'agriculture et la faune sauvage

Le secrétariat de la Commission nationale d'indemnisation (CNI) des dégâts de gibier

Après avoir assumé la charge administrative et financière de l'indemnisation amiable des dégâts de gibier pour les agriculteurs de 1970 à 2001, l'ONCFS assure depuis le 1er juillet 2001 le secrétariat de la CNI. La Commission a notamment la mission de fixer chaque année les valeurs de référence des denrées agricoles (blé, maïs, foin, légumes, etc.) qui serviront au niveau départemental à déterminer les barèmes sur lesquels sont calculés les indemnités proposées aux agriculteurs. La CNI doit également examiner les recours déposés par les agriculteurs contre les décisions prises au niveau départemental pour l'indemnisation de leurs dégâts.

En 2012, la charge du secrétariat de la Commission s'est traduite par l'organisation de quatre réunions de la Commission pour lesquelles 68 dossiers ont été instruits et présentés en séance. Pour mémoire, près de 50 000 agriculteurs sont indemnisés chaque année, ce qui représente un coût total de près de 50 millions d'euros, frais d'expertise et de prévention compris. Environ 1 500 dossiers font l'objet d'un recours au niveau départemental et seulement un dossier sur vingt arrive devant la CNI. Parallèlement, moins d'une cinquantaine de dossiers font l'objet d'un contentieux tous les ans.

L'année 2012 a aussi vu le lancement d'une réforme de la procédure d'indemnisation amiable, sur la base d'un accord politique signé entre la Fédération nationale des chasseurs, la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture. L'ONCFS apporte son aide au ministère en charge de l'Ecologie pour l'écriture du décret d'application de la loi du 7 mars 2012 qui devrait notamment voir changer le seuil de déclenchement de l'indemnisation et la méthode d'évaluation du préjudice sur les prairies.



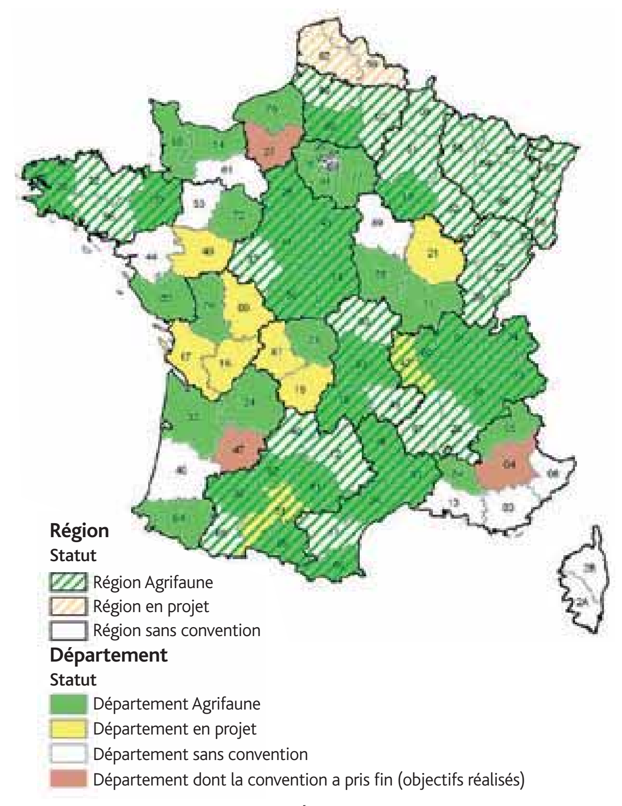
© E. Baubet/ONCFS

▲ *À l'origine, le fonds d'indemnisation des dégâts de gibier visait seulement les ravages des sangliers sur les récoltes agricoles et en particulier le maïs, dont ils raffolent.*

Le réseau Agrifaune

En 2012, la Seine-et-Marne, l'Alsace, le Gers, l'Ariège, la Gironde et les Pyrénées-Atlantiques ont rejoint le programme Agrifaune. Les objectifs que s'étaient fixés l'Eure et la Picardie ont été réalisés. Le réseau de partenariat construit autour d'Agrifaune regroupe ainsi aujourd'hui 68 départements.

État des conventions au 31 décembre 2012



Le soutien financier que l'Établissement apporte à la réalisation des projets locaux avec ses partenaires diminue sensiblement : 770 000 euros en 2012 pour un budget global qui dépasse toujours les deux millions d'euros.

Le lancement en 2009 des Groupes techniques nationaux d'Agrifaune (GTNA) a fortement contribué à la création de références de terrain innovantes et facilement transférables auprès des agriculteurs, notamment sur les couverts d'intercultures, la restauration d'alpages et d'habitats de galliformes de montagne, la gestion de bords de champs en zone de grandes cultures. La IIIe Journée nationale Agrifaune, qui s'est tenue le 26 juin, a laissé une grande place aux GTNA pour présenter leurs travaux et leurs résultats. Un nouveau groupe des régions sera créé en 2013 pour traiter des espaces herbagers en mobilisant notamment les expériences des départements de Franche-Comté, Bourgogne, Auvergne et Limousin. La diffusion des acquis du programme s'intensifie : une centaine de journées techniques et de visites ont notamment été organisées sur tout le territoire à l'attention des agriculteurs, des étudiants et des professionnels du monde agricole dans les plates-formes et expérimentations initiées par Agrifaune.

Grâce à la constitution d'un groupe de travail spécifique, un référentiel technique et scientifique est en cours d'élaboration pour l'évaluation qualitative des pratiques et éléments fixes des fermes du réseau Agrifaune. Cette initiative pilotée par l'ONCFS, venant notamment dans le prolongement de programmes antérieurs comme les OGARE ou le CASDAR IBIS pourrait aboutir d'une part à l'amélioration du conseil agricole et cynégétique sur le terrain et d'autre part à la reconnaissance des agriculteurs les plus performants.

Autres actions agriculture et faune sauvage

La collaboration de l'ONCFS avec l'Association de coordination technique agricole (ACTA)

Dans le prolongement de la convention cadre ONCFS – ARVALIS – Institut du végétal – FNC, une collaboration étroite a été lancée entre l'ONCFS et l'ACTA pour :

- la mise en œuvre de projets de recherche et développement en commun avec le réseau des Instituts techniques agricoles, notamment dans le cadre d'appels à projet du ministère de l'Agriculture, de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité ou de la Stratégie nationale pour la biodiversité ;

- la valorisation des travaux des deux structures dans leurs parutions techniques respectives.

Une convention cadre de partenariat devrait voir le jour en 2013.

Les pôles de compétence régionaux

Les trois pôles de compétence régionaux (le pôle Bocage animé par la DIR Poitou-Charentes Limousin, le pôle Plaines et Collines méditerranéennes animé par la DIR Auvergne – Languedoc-Roussillon, et le pôle Étangs continentaux animé par la DIR Centre – Ile-de-France) ont développé leurs actions dans les cinq domaines suivants : synthèse des connaissances, mise à disposition et transfert des connaissances, promotion de bonnes pratiques, proposition de pistes de recherche et d'expérimentation, promotion des connaissances dans les politiques publiques.

Plus spécifiquement, en 2012, et dans le cadre du pôle Étangs continentaux, les équipes de la DER, de la DAT, de la Direction financière (DF) et de la Délégation interrégionale Alpes – Méditerranée – Corse se sont mobilisées pour redonner à l'étang du Grand Birieux sa place privilégiée au sein des Dombes. Avec le concours de nombreux partenaires techniques et financiers, notamment la région Rhône-Alpes et le département de l'Ain, un programme de restauration de l'étang ainsi qu'un projet de recherche et de développement intégrant également son bassin versant ont été lancés pour au moins trois ans. Les premiers travaux réalisés à l'automne 2012 ont déjà donné pleine satisfaction et les réactions de la végétation aquatique et rivulaire, des canards et des poissons sont maintenant attendues.

DIR SUD-OUEST

Concours national de labours : l'ONCFS bien présent

À la mi-septembre, durant trois jours, 80 000 visiteurs ont arpenté les 120 hectares du village « Destination Terre Gourmande » à Lautrec, dans le Tarn, lors de la 59e finale nationale de concours de labours. Pour l'occasion, le service départemental et la Fédération départementale des chasseurs du Tarn décidaient de présenter le dispositif Agrifaune sur un espace commun aux deux exposants.
Dès le vendredi matin, un temps fort réunissait les acteurs du projet Agrifaune (FDC, Chambre d'agriculture, Maison Familiale Rurale (MFR) de Peyregoux, agriculteurs partenaires, élus locaux, ONCFS…). Le délégué interrégional rappelait l'intérêt d'un tel partenariat. Les jachères fleuries et intercultures installées à proximité des stands, à l'initiative de la FDC et de la Chambre d'agriculture, et la maquette « Agrifaune » réalisée et commentée par les élèves de la MFR de Peyregoux permettaient aux professionnels agricoles de visualiser les diverses possibilités d'implantation de couverts et d'intercultures expérimentées dans le Tarn.

Le grand public a découvert sur le stand de l'Office deux espèces emblématiques en pleine recolonisation du département : la loutre et le castor d'Europe. La présence de l'interlocuteur départemental du réseau Castor-Loutre, a été particulièrement appréciée par les visiteurs. En trois jours, plusieurs milliers de personnes ont fréquenté le stand. Invités pour un verre de l'amitié, de nombreux élus et personnalités ont pris conscience des spécificités de l'Établissement et notamment de la polyvalence des missions des agents, un aspect qui les a particulièrement intéressés.



Plus de 3 000 élèves des classes de primaire sont venus découvrir les stands de l'ONCFS et de la FDC 81

Le réseau des Espaces protégés

Les trois missions poursuivies par l'ONCFS dans la gestion d'espaces protégés sont :
- la conservation, la restauration, la gestion et la surveillance des milieux ;
- la recherche, les études et le développement ;
- la formation et la communication.

30 espaces protégés gérés par l'ONCFS, totalisant 63 433 hectares

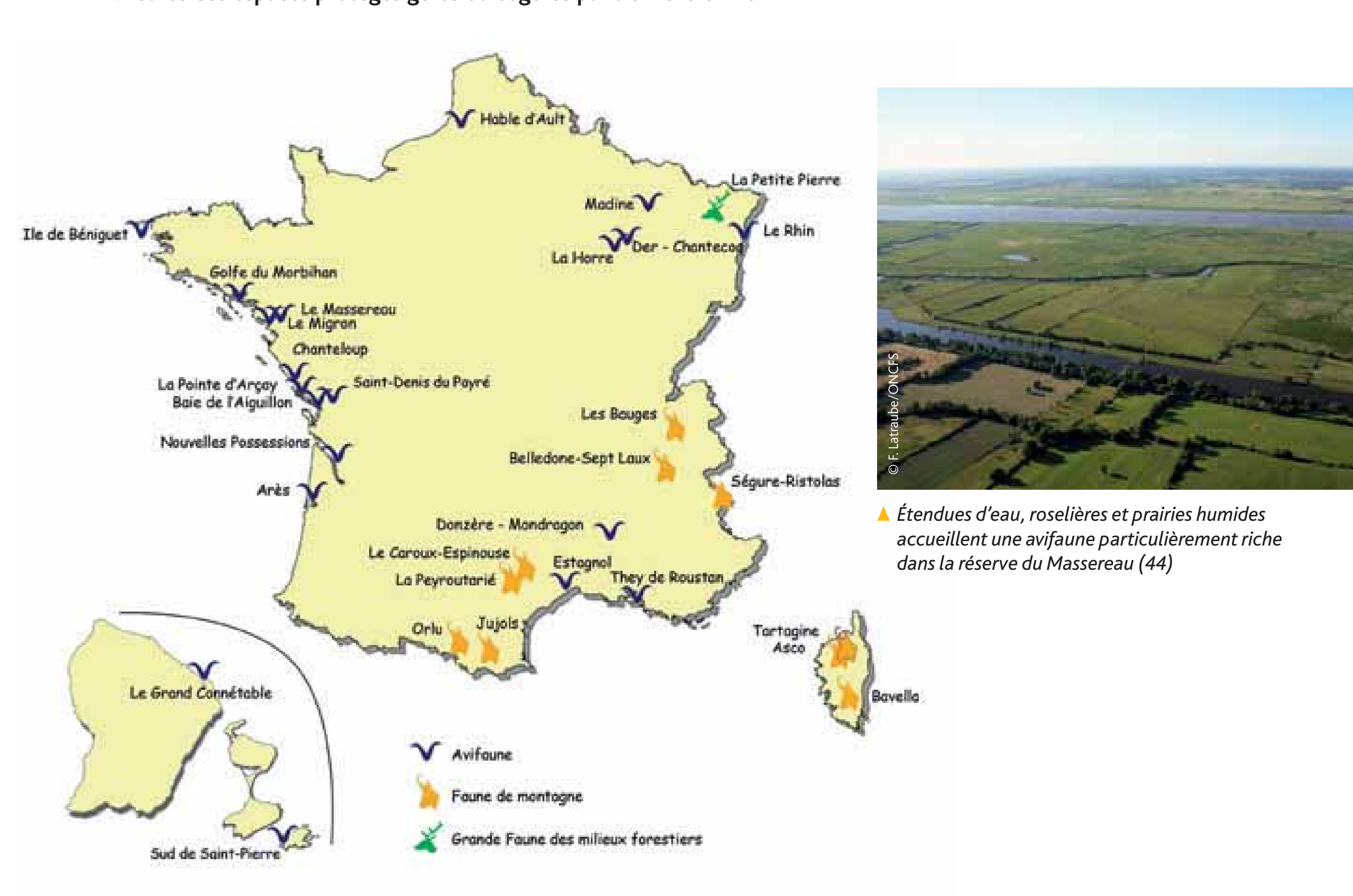
En 2012, le réseau des espaces protégés gérés ou cogérés par l'ONCFS regroupait 30 territoires, sur 27 sites, représentant 63 433 hectares : 19 territoires dédiés à l'avifaune, 10 pour la gestion de la faune de montagne et 1 territoire pour la grande faune des milieux forestiers. Ces territoires bénéficient de divers statuts de protection : 7 réserves nationales de chasse et de faune sauvage (RNCFS), 3 réserves de chasse et de faune sauvage (RCFS) de Corse, 11 réserves de chasse et de faune sauvage, 8 réserves naturelles nationales (RNN) et 1 site protégé par arrêté préfectoral de biotope (APB).

À l'exception de la RCFS du Sud de Saint-Pierre, les 29 autres territoires étaient dotés d'un plan de gestion validé à la fin 2012. D'autre part, l'évaluation et le renouvellement des plans de gestion de six territoires ont été réalisés en 2012. Pour les RNCFS des Bauges et du Caroux-Espinouse, cette année a été marquée par le lancement de la conception et de la rédaction d'un premier plan de gestion intégré. Il regroupe les problématiques de gestion liées aux milieux forestiers (couverts par les aménagements de l'ONF), aux milieux ouverts et à la conduite des programmes d'expérimentations, d'études et de recherche menés par l'ONCFS.

Ces documents sont d'autant plus importants lorsque le site est cogéré, nécessitant un partage des enjeux par les différents gestionnaires et une définition concertée des actions à mettre en œuvre.

Les actions de gestion, ayant pour finalité de favoriser l'accueil d'un certain type de faune, visent principalement à entretenir et restaurer des milieux sensibles, comme les prairies humides ou les pelouses alpines, à réaliser des aménagements favorables à la reproduction des espèces protégées et/ou menacées (tétraonidés, bouquetins, râles des genêts…) et à mettre en place des équipements permettant de limiter l'impact des activités humaines (évitement des collisions, du dérangement, maîtrise de la fréquentation, gestion de l'accueil du public…).

Carte des espaces protégés gérés ou cogérés par l'ONCFS en 2012



Étendues d'eau, roselières et prairies humides accueillent une avifaune particulièrement riche dans la réserve du Massereau (44)

30 territoires gérés ou cogérés par l'ONCFS au 31/12/12
63 433 hectares

Nom	Surface	Gestionnaires(s)
1 arrêté de protection de biotope – 114 hectares		
La Peyroutarié	114 ha	ONCFS
11 réserves de chasse et de faune sauvage – 12 974 hectares		
Belledonne	2 380 ha	ONCFS
Beniguet	64 ha	ONCFS
Donzère-Mondragon	1 545 ha	ONCFS
La Pointe d'Arcay	1 035 ha	ONF – ONCFS
Le Massereau et le Migron	683 ha	ONCFS
Le Rhin	4 135 ha	ONCFS
Le Hâble d'Ault	60 ha	ONCFS/SMBS
Nouvelles Possessions	130 ha	ONCFS
Ristolas	1 692 ha	ONCFS
Sud de Saint-Pierre	1 083 ha	ONCFS/FDCSPM
They de Roustan	167 ha	ONCFS
3 réserves de chasse et de faune sauvage de Corse – 7 259 hectares		
Asco et Tartagine	5 287 ha	ONCFS
Bavella	1 972 ha	ONF – ONCFS

Nom	Surface	Gestionnaires(s)
7 réserves nationales de chasse et de faune sauvage – 28 662 hectares		
Golfe du Morbihan	7 358 ha	ONCFS
La Petite Pierre	2 728 ha	ONF – ONCFS
Le Caroux-Espinouse	1 724 ha	ONF – ONCFS
Le Der Outines et Arrigny	5 664 ha	ONCFS
Les Bauges	5 205 ha	ONF – ONCFS
Madine et Pannes	1 735 ha	ONCFS
Orlu	4 248 ha	ONCFS
8 réserves naturelles nationales – 14 424 hectares		
Arès	500 ha	ONCFS
Jujols	472 ha	FRNC – ONCFS
La Baie de l'Aiguillon, Charentes	2 600 ha	LPO – ONCFS
La Baie de l'Aiguillon, Vendée	2 300 ha	LPO – ONCFS
La Horre	415 ha	ONCFS
L'Estagnol	78 ha	ONCFS
Le Grand Connétable	7 852 ha	GEPOG – ONCFS
Saint-Denis-du-Payré	207 ha	LPO – ONCFS

La mise en œuvre de la stratégie de développement des espaces protégés gérés par l'ONCFS

En 2011, le Conseil d'administration de l'ONCFS entérinait la note d'orientation relative à la stratégie de développement des espaces protégés gérés par l'Établissement, stratégie qui fut élaborée dans le courant de l'année et validée au Comité de programmation des études, de la recherche et des territoires (CPERT). Elle se décline notamment à travers les décisions suivantes, qui ont été mises en œuvre dès 2012 :

- le resserrement du réseau autour des espaces indispensables au déploiement des missions de l'Établissement et à la démonstration de ses savoir-faire, anticipant par là-même la recommandation du rapport de la Cour des comptes ;
- la consolidation du fonctionnement du réseau :
  - en pérennisant les postes de conservateur ;
  - en renforçant le statut des espaces prioritaires : projet de création d'une Réserve naturelle de Corse sur les sites d'Asco et de Tartagine et constitution de trois RNCFS sur les RCFS de Donzère-Mondragon, de Belledonne et du Rhin ;
  - en améliorant la coordination technique entre les services départementaux et les équipes gestionnaires, notamment sur les RNCFS ;
- la définition d'un programme de travail national pour la période du Contrat d'objectifs 2012-2014, adapté et précisé à l'échelle de chaque espace grâce aux fiches stratégiques individuelles.

La préparation de la constitution de deux nouvelles RNCFS

Conformément aux objectifs fixés par la stratégie de développement, la consolidation du statut de protection des RCFS de Donzère-Mondragon (Vaucluse/Drôme) et de Belledonne (Isère) a été conduite par l'instruction en 2012 de deux dossiers de demande de constitution en réserve nationale de chasse et de faune sauvage. Ils sont actuellement en cours d'instruction.

Ces deux espaces recouvrent des enjeux importants en matière de recherche et d'expérimentation pour l'Établissement. Donzère-Mondragon est la première station de baguage et de suivi national des turdidés migrateurs. À ce titre, il n'est pas besoin de rappeler l'importance capitale de la connaissance des flux migratoires et de l'état des populations de grives qui représentent un tableau de chasse de plus de quatre millions d'oiseaux par an et font l'objet d'une chasse populaire parfois mise en œuvre selon des techniques traditionnelles. Belledonne est depuis près de trente ans au cœur du programme Bouquetin du CNERA Faune de montagne.

Ces deux réserves sont également des territoires d'exception recelant nombre d'espèces protégées ou patrimoniales : Belledonne, avec le secteur de Combe-Madame, est un des plus grands noyaux de la population de tétras-lyres des Alpes du Nord, tandis que les landes sèches, les garrigues ou les milieux rivulaires de Donzère-Mondragon abritent de nombreuses espèces de reptiles rares, d'oiseaux nicheurs et d'amphibiens inféodés aux mares temporaires.

Enfin, la flore remarquable de la Réserve de Donzère-Mondragon, située au carrefour des influences continentales, alpines et méditerranéennes, a suscité la création, en partenariat avec les Conservatoires botaniques nationaux alpin et méditerranéen de Porquerolles, d'un atlas floristique de la réserve qui sera édité à la fin du premier trimestre 2013.

La forêt et la faune sauvage



© Y. Cambon/ONCFS

◄ *Forestiers et chasseurs doivent agir de concert pour favoriser le retour vers un équilibre forêt-cervidés*

Sylvafaune

La gestion intégrée de la forêt et de la grande faune est un enjeu majeur pour la préservation de la qualité patrimoniale des forêts françaises, en termes de biodiversité, de services environnementaux et de cadre de vie, et de la capacité de ces forêts à fournir à l'industrie de la filière bois des matières premières de qualité.

Or, un déséquilibre est souvent constaté entre les capacités d'accueil des forêts et les populations d'ongulés présentes dans ces mêmes espaces boisés. Afin d'expertiser des modalités de concertation entre chasseurs et forestiers permettant de partager un même constat de la situation, puis de fixer des objectifs à atteindre en termes de capacités de renouvellement des peuplements forestiers, une démarche baptisée Sylvafaune a été construite par l'ONCFS en 2012. Elle a été lancée le 21 novembre lors d'une réunion des institutions représentant l'ensemble des acteurs de la forêt publique, de la forêt privée et des chasseurs, et en présence des ministères de l'Écologie et de l'Agriculture. Une définition des objectifs poursuivis à travers cette démarche a été partagée, et une méthode de travail élaborée. Un panel de territoires va servir de modèle à l'expertise qui va être menée sur la base d'un cahier des charges en cours de validation par un comité de pilotage national.

Corridors biologiques et grande faune forestière

Dans le cadre de leur partenariat conclu début 2012, l'ONCFS et la Société de vénerie ont convenu de coopérer pour le maintien de biotopes favorables à la vie sauvage, et en particulier sur la préservation de corridors biologiques. Dans une première phase, ils se sont attachés à répondre aux questions suivantes :

- la connaissance des continuités écologiques peut-elle être enrichie des connaissances détenues par les équipages de grande vénerie sur les parcours de chasse et acquises lors des chasses à courre du cerf ?

- ces informations, préalablement analysées et synthétisées, présentent-elles un intérêt pour les acteurs et décideurs locaux, notamment dans le cadre des démarches engagées pour la définition de la Trame verte et bleue (TVB) ?

- sous quelles formes et selon quelles modalités ces informations peuvent-elles être portées à la connaissance des acteurs et décideurs territoriaux ?

Pour cela, des études ont été menées en 2012 sur trois zones forestières (massif de Fontainebleau, arc forestier Sud Picardie, arc forestier Nord Sarthe et Orne). Ces études ont démontré la richesse des informations détenues par les équipages de grande vénerie, souvent très anciennes (plusieurs décennies pour la plupart). Dans chacune de ces zones, il a été possible de mettre en évidence des couloirs privilégiés empruntés par les cerfs de façon récurrente au fil du temps. La connaissance de ces corridors peut alors être intégrée aux réflexions sur la TVB et recoupée avec d'autres sources d'information. Par ailleurs les couloirs empruntés par les cerfs doivent également avoir valeur de biocorridors pour d'autres espèces.

Lors des études préalables à la réalisation de grands projets linéaires (routes, autoroutes, voies ferrées, etc.) ou dans le cadre de projets d'urbanisation, ces connaissances peuvent permettre de définir très précisément leurs impacts sur la faune, et, si les projets ne peuvent être évités, de préconiser des aménagements judicieusement positionnés.

Ce type d'étude pourra être reconduit dans d'autres zones géographiques, là où coexistent des connaissances anciennes de parcours de chasse à courre et des enjeux importants en termes de préservation ou de rétablissement de la trame verte et bleue.



© P. de Boisguilbert/DR

▲ *Signature de la convention par Jean-Pierre Poly (ONCFS) et Pierre de Roüalle (Société de vènerie)*



5 départements et **1** collectivité

5 plans nationaux d'actions

5 services mixtes de police

La richesse de la biodiversité ultramarine est unanimement reconnue. Cependant, le niveau de connaissance de la faune sauvage reste globalement faible.
Des études sont régulièrement menées afin de mieux connaître la biologie des espèces et de proposer aux services de l'État des mesures de gestion adaptées.
L'action de la Délégation interrégionale Outre-mer (DIR OM) s'est portée, avec la DER, sur les espèces emblématiques menacées et sur les espèces à fort enjeu de gestion.

OUTRE-MER

PRÉSERVER UN CAPITAL EMBLÉMATIQUE DE LA BIODIVERSITÉ

Les espèces emblématiques menacées

L'Outre-mer représente une part très importante de la biodiversité nationale. Avec une présence sur deux océans et trois types de climats, la « région » Outre-mer est la plus originale et la plus variée. La Délégation interrégionale Outre-mer est la plus étendue des délégations de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

La Délégation interrégionale s'est impliquée dans la rédaction ou le pilotage de plans nationaux d'actions (PNA) pour les espèces menacées suivantes :

- les tortues marines de Guyane, Martinique et Guadeloupe ;
- l'iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*) en Martinique et Guadeloupe. Un plan d'actions, pour la période 2010-2015, coordonné par l'ONCFS et financé par la Direction de l'environnement , de l'aménagement et du logement (DEAL), permettra d'améliorer les connaissances sur la dynamique de cette espèce menacée, notamment, par l'iguane vert, espèce exotique envahissante ;
- la roussette noire (*Pteropus niger* – plan de conservation régional) et le gecko vert de Manapany (*Phelsuma inexpectata*) à la Réunion ;
- le dugong (*Dugong dugon*) à Mayotte. Le PNA a été rédigé par la cellule technique de l'océan Indien et approuvé par le Conseil national de la protection de la nature (CNPN) en mars, mettant ainsi l'accent sur l'urgence de la conservation de cette espèce.

Retour en mer d'une tortue luth après la ponte ►



Les espèces à forte problématique de gestion

La grande faune chassée (études DER – DIR OM)

L'étude des pratiques de chasse, menée en collaboration avec le Parc Amazonien de Guyane (PAG) et finalisée en 2012, a généré une base de données en cours d'analyse. Elle vise à mieux comprendre les pratiques de chasse des peuples vivant dans le Parc et leurs impacts potentiels sur la faune. Ces résultats seront comparés avec ceux qui ont été obtenus il y a dix ans par l'ONCFS, afin de juger de l'évolution d'indices de durabilité de la chasse.

L'étude des relations entre la grande faune forestière et ses habitats a également franchi un cap en 2012, avec le rendu de l'étude Habitat, financée par le FEDER et menée en collaboration avec l'Office national des forêts (ONF) et le PAG. Une carte innovante a été publiée. Elle permet de décrire les différents grands types de paysages forestiers et d'habitats présents en Guyane.

L'étude sur le comportement spatial et social du hocco par radio-tracking continue sur le site de la Réserve des Nouragues. Le régime alimentaire du tapir a été précisé par l'utilisation de techniques de pointe *MetaBarcoding*, en association avec le CNRS et le laboratoire LECA. Enfin, la signature d'une convention d'étude financière avec le Centre spatial guyanais va offrir un nouveau terrain d'étude, soumis à faible pression de chasse. Cela permettra de disposer d'analyses comparatives des communautés de faune dans une zone encore peu étudiée.

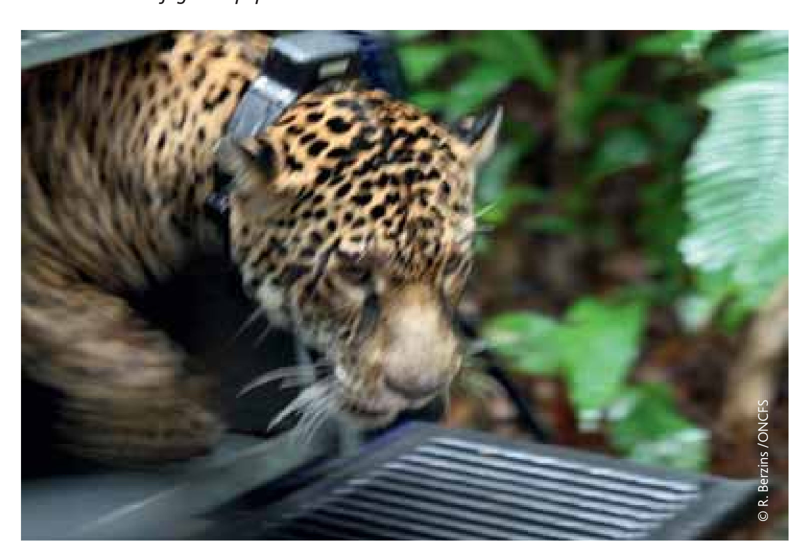
Le jaguar (*Panthera onca*)

Les services de l'État ont fait appel à l'ONCFS pour évaluer l'efficacité de la délocalisation des jaguars déprédateurs. La capture et le relâcher d'un premier jaguar équipé d'un collier GPS/satellite ont clôturé l'année et suscitent une réelle attente quant à la performance du modèle de collier choisi.

Le mérou géant (*Epinephelus itajara*)

La recherche sur la biologie et l'écologie du mérou géant suit son cours. Elle a bénéficié d'une année de subvention supplémentaire de la DEAL Guyane.

▼ *Relâcher d'un jaguar équipé d'un collier émetteur*



Le lièvre à collier noir (*Lepus nigricollis*)

Les résultats d'une première étude collaborative (ONCFS – DER et DIROM – et FDC en 2009-2010) sur la reproduction du lièvre à collier noir ont fait l'objet d'un poster présenté par l'ONCFS en juillet 2012 à Vienne lors de la 4e *World Lagomorph Conference*. Il a remporté le prix du meilleur poster.

Stratégie de lutte contre les espèces invasives

Les espèces invasives sont une problématique majeure dans tous les milieux insulaires. La Réunion s'est dotée en 2010 d'un plan de lutte piloté par la DEAL Réunion. Dans ce cadre, le Groupe espèces invasives de la Réunion (GEIR) a été mis en place ; l'ONCFS en est membre. L'Office a été désigné comme correspondant du réseau de surveillance pour les vertébrés terrestres. En Martinique comme à la Réunion, des arrêtés préfectoraux permettent de détruire des espèces de vertébrés terrestres invasifs (iguane vert, corbeau familier et gecko vert malgache). Ces arrêtés sont appliqués par les brigades chargées des missions de Police (Service mixte de police de l'environnement et Brigade Nature de l'océan Indien).

Limicoles nord-américains

Le programme de protection et de valorisation des écosystèmes humides et littoraux de l'espace Caraïbes, dont le volet de suivi des limicoles était coordonné par l'Office, a été clôturé en 2012. Un poster valorisant les résultats scientifiques a été édité. Sur commande de la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) et en collaboration avec le CNERA Avifaune migratrice, la DIR OM a effectué des propositions de gestion des limicoles dans les départements français d'Amérique. Les recommandations de la DIR OM se sont traduites par des instructions du ministre aux préfets concernés.

L'appui technique pour l'élaboration des stratégies de gestion de la faune sauvage

À la demande de la FDC de la Réunion, l'ONCFS fournit un appui technique pour l'élaboration du nouveau Schéma départemental de gestion cynégétique. En outre, l'Office assiste la DEAL de la Réunion dans la finalisation de la Stratégie réunionnaise pour la biodiversité.

L'imprégnation biologique de l'avifaune sauvage de Guadeloupe par le chlordécone

L'ONCFS a réalisé récemment une étude sur l'imprégnation de l'avifaune sauvage par le chlordécone (pesticide) en Guadeloupe. Les travaux menés sur la tourterelle à queue carrée (*Zenaida aurita*) témoignent ainsi de niveaux de contamination parfois importants – en particulier pour les tissus hépatiques – mais également fortement dépendants du lieu supposé de résidence des oiseaux. Parfois, chez certains spécimens contaminés, la concentration hépatique en chlordécone est jusqu'à dix-sept fois supérieure à la concentration mesurée dans le tissu musculaire. Les résultats acquis par ces travaux constituent un signal de vigilance et doivent être complétés par une évaluation des risques pour le consommateur par les instances compétentes (Anses/Efsa).

L'équilibre forêt/gibier

Les services de l'ONCFS (DER et DIR OM), appuyés par la FDC de Saint-Pierre-et-Miquelon, ont mis en place une batterie d'outils appelés indicateurs de changement écologique ou ICE. Ces outils permettent de connaître les interactions entre les animaux et leurs habitats afin de parvenir à un véritable équilibre forêt/gibier.

Les espèces prioritaires : les tortues marines

La DIR OM coordonne les trois plans nationaux d'actions en faveur des tortues marines en Guyane et aux Antilles. Bien que chaque département dispose de son propre plan, les objectifs sont communs : réduire les menaces à terre (braconnage, destruction par les chiens errants, aménagement), réduire les menaces en mer (diminution des captures accidentelles par les activités de pêche et évaluation de leur impact), assurer un suivi démographique des différentes espèces, sensibiliser le grand public. Ces actions sont financées par des fonds européens (PO Amazonie, FEADER…), par le ministère de l'Environnement, mais aussi par des collectivités locales ou des établissements publics. Elles sont réalisées en collaboration avec les partenaires locaux (ONG, réserves naturelles, organismes scientifiques…).

L'ONCFS souhaite favoriser les échanges entre les Antilles et la Guyane afin de mutualiser les moyens et bénéficier de l'expérience de chacun. La Guadeloupe a réalisé un guide méthodologique de prise en compte de la présence des tortues marines dans les aménagements du littoral dont s'est inspirée la Guyane pour réaliser son guide à destination des collectivités territoriales. De même, un séminaire dédié à la création d'une base de données « tortues marines » a réuni en 2012 les partenaires guyanais et antillais. L'utilisation de cette base est définie dans le cadre d'une convention collective signée par tous les partenaires guyanais et mis à disposition des Antilles. À terme, il est envisagé, en partenariat avec les DEAL, de créer une base de données commune qui permettrait l'échange d'informations suivant une convention interrégionale.

Alors que le premier plan d'actions est en cours d'évaluation en Martinique, la Guyane rédige son deuxième plan prévoyant des actions de 2014 à 2023 en cohérence avec la longévité de ces espèces, selon les recommandations issues de son évaluation fin 2012. Quant à la Guadeloupe, elle poursuit son premier plan d'actions.

Le renfort d'agents a permis de mettre en place des missions de surveillance ciblées pour la protection des tortues marines en Guyane, aux Antilles et à Mayotte. En Guyane, alors qu'il était de 80 % en 1999, le taux de pillage des nids de tortues marines a été inférieur à 1 %. Des résultats satisfaisants dont les agents de l'ONCFS sont particulièrement fiers. Alors qu'on ne recensait plus que 9 000 nids de tortues marines en Guyane au début des années 2000, 16 000 ont été recensés l'an dernier…



© L. Bizien/Photographie



1 628,938 équivalents temps plein (ETP)

47 ans d'âge moyen

5 580 journées de formation initiale et continue suivies par **1 624** stagiaires

La construction d'un service public de l'écologie et du développement durable suppose :

- d'adapter l'organisation des services aux nouveaux enjeux tout en préservant le maillage territorial ;
- de faire évoluer les métiers et les parcours professionnels des agents dans un environnement social préservé.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

POURSUIVRE LA CONSTRUCTION D'UN SERVICE PUBLIC MODERNE ET EFFICACE

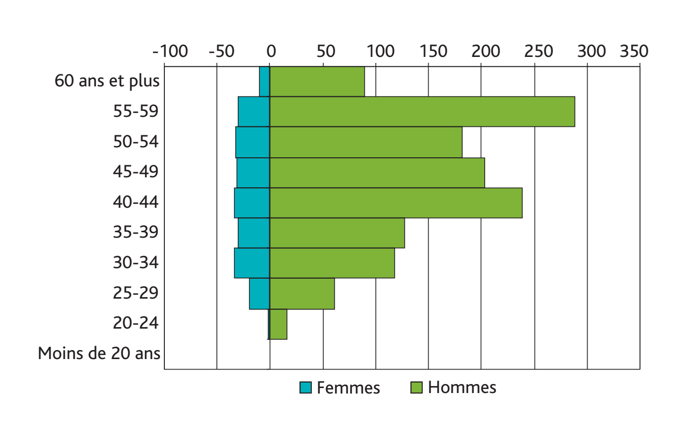
Données chiffrées

Effectifs

	Sous plafond	Hors plafond	Total
ETP au 31-12-2012	1 628,938	38,521	1 667,459

ETP : équivalent temps plein.

Pyramide des âges au 31-12-2012



Action sociale

1 342 agents ont fait l'objet d'une visite médicale

164 dossiers d'indemnisation chômage

433 dossiers de prestations sociales

dont

53,6 % pour des prestations de séjours d'enfants

43,4 % pour les aides aux familles, (CESU garde d'enfant, CESU handicap, allocation pour enfant handicapé)

Les personnels lors de réunions de travail ou de sessions de formation



© DRH, L. Wattelet, P. Massit/ONCFS

Adapter l'organisation des services

Dans un contexte budgétaire rigoureux, il est nécessaire de se projeter dans l'avenir afin d'adapter les moyens de l'Office aux objectifs fixés.
En pratique, cela se concrétise par une gestion des effectifs répondant aux besoins des territoires et implique de développer une vigilance propre à garantir la prévention des risques professionnels.

L'ONCFS met en œuvre une gestion prévisionnelle dans le respect des plafonds d'emploi fixés, de la masse salariale attribuée et dans la limite des recrutements autorisés et des mouvements non prévus. La conjonction de ces différents paramètres amène à constater en fin d'année un plafond d'emploi exprimé en équivalent temps plein inférieur au besoin réel de l'opérateur mais qui s'en rapproche en équivalent temps plein travaillé. Cela conduit également à observer une consommation de la masse salariale à hauteur de 98,26 %.

La Direction des ressources humaines (DRH) concourt à la réflexion des groupes de travail pilotés par le Directeur de la police et le Conseiller technique quant à l'organisation des services au regard des enjeux et des effectifs, calibrés par rapport aux missions, tout en préservant le maillage territorial. Elle y étudie les règles de répartition des effectifs à l'aune des besoins, des ressources disponibles, des départs (en retraite notamment) et de la réglementation applicable relative à l'organisation territoriale. Ce travail est mené dans le cadre du dialogue social et vise, sur la durée du Contrat d'objectifs, à disposer d'une cartographie des effectifs partagée et projetée afin de garantir les capacités d'intervention de l'Office. Plusieurs groupes de travail se sont réunis pour proposer une nouvelle organisation territoriale tenant compte de l'évolution des effectifs.

Les dispositions législatives à l'étude sur la conduite à tenir en cas de crise sanitaire et environnementale seront intégrées dans ces travaux.

Dans ce contexte, la conduite du changement initiée en 2012 doit se faire dans de bonnes conditions. C'est pourquoi, l'Office s'efforce de limiter les risques professionnels, tout particulièrement les risques psychosociaux (RPS), auxquels sont susceptibles d'être exposés ses agents. La DRH a présenté à l'ensemble des acteurs de la santé et de la sécurité au travail, pleinement associés à la démarche, un plan de formation pluriannuel élargi et obligatoire. L'objectif de ce plan est de sensibiliser l'ensemble des personnels du réseau santé et sécurité au travail ainsi que l'encadrement aux RPS, conformément aux objectifs interministériels fixés en matière de formation (sans qu'il n'y ait eu besoin de signer un accord sur ce point au sein de l'Établissement). À cet effet, trois fiches de communication sur les RPS ont été diffusées en 2012 (*encadré*).

Une des trois fiches portant sur les risques psychosociaux


Les Risques psychosociaux (RPS) au travail

Informer, Sensibiliser, Dialoguer, Ecouter
Comprendre, Se former, Encadrer, Prévenir

De quoi parle-t-on ?

© DRH/ONCFS

Le plan de formation sera déployé à compter de 2013 et permettra d'augmenter le résultat de l'indicateur « Gestion prévisionnelle des ressources humaines : des agents formés sur le mieux-être au travail ».

Nombre d'agents ou d'encadrants formés à la prévention des risques psychosociaux	41

Dans l'optique d'appliquer les accords initiés par le ministère de l'Écologie, l'Office a organisé en fin d'année un groupe de travail sur le télétravail, en cohérence avec les travaux de la tutelle et le protocole signé au niveau ministériel à titre expérimental. Les productions de ce groupe seront exportées à des fins de recensement permettant d'expérimenter cette nouvelle modalité d'organisation du travail sur la durée du Contrat d'objectifs 2012-2014.

En application de la charte pour la promotion de la parité hommes-femmes 2010-2013, l'Office a également profité des élections professionnelles pour améliorer la représentativité des femmes au sein des instances consultatives et paritaires de l'administration.

Chiffres clés des élections

Conseil d'administration de l'Office

Inscrits : **1 817**
Votants : **1 251**
Participation : **68, 84 %**

CAP Nationale des techniciens de l'environnement

Inscrits : **406**
Votants : **327**
Participation : **80,54 %**

Commission consultative paritaire des personnels de l'ONCFS

Inscrits : **314**
Votants : **189**
Participation : **60,19 %**

Faire évoluer les métiers et les parcours professionnels pour mieux répondre aux enjeux

L'évolution des métiers et des parcours professionnels est le fruit d'une étroite collaboration avec le ministère de l'Écologie. L'Office s'est efforcé d'adapter les concours et les formations aux métiers propres à l'Établissement. La mise en œuvre d'un plan triennal de formation axé sur la connaissance, la gestion durable et la préservation de la biodiversité concourt à adapter les savoirs et les compétences à l'évolution des métiers et des parcours professionnels. Suite aux travaux de groupe avec les organisations syndicales et à la consultation du conseil de la formation, le Comité technique a donné un avis favorable au plan stratégique de formation.

Politique de recrutement et promotions

En 2012, à la demande du ministère de l'Écologie, la DRH a poursuivi l'analyse technique et financière permettant de chiffrer les différentes hypothèses d'une modernisation du statut des personnels contractuels, tant au plan statutaire qu'indemnitaire.

Dans l'attente de cette modernisation du statut, deux concours d'adjoint administratif (interne et externe) ont été organisés en 2012 selon le cadre réglementaire fixé mais en tenant compte des métiers exercés dans l'organisation des épreuves.

Le ministère n'a pas organisé de concours de fonctionnaires de l'environnement en 2012.
La DRH a été associée aux travaux sur le niveau de recrutement et sur la formation initiale des corps de l'environnement.
L'ONCFS met en place une politique de promotion conforme aux objectifs fixés par la tutelle permettant de reconnaître les compétences, les fonctions, le mérite et le parcours des agents. Dans ce cadre, le dialogue social est favorisé entre les partenaires sociaux et les supérieurs hiérarchiques concernés à tous les niveaux.
En 2012, cela s'est traduit par la promotion de 106 agents, répartis comme suit :

Gestion prévisionnelle des ressources humaines : agents promus en 2012

	Fonctionnaires de l'environnement*	Contractuels permanents*	Total
Nombre d'agents promus en interne	91	15	106

* Les fonctionnaires de l'environnement sont promus par arrêré ministériel tandis que les contractuels le sont par décision du Directeur général de l'ONCFS.

Valorisation des compétences

L'adaptation de la politique de formation à toutes les étapes du parcours professionnel des agents, la mise en valeur des savoir-faire et l'optimisation des compétences constituent des leviers essentiels pour moderniser le service public de l'environnement.

Le plan de formation est décliné selon deux orientations stratégiques de formation :

- contribuer à la connaissance, à la gestion durable et à la conservation de la biodiversité ;
- soutenir les missions transversales de l'Établissement et accompagner les parcours professionnels des agents.

Chiffres clés de la formation

Nombre d'agents formés	**1 624** stagiaires dont 1 596 en formation continue
	5 580 journées de formation initiale et continue dont 5 511 journées de formation continue
Nombre moyen de jours de formation initiale et continue par agent	**3,43** jours
Nombre moyen de jours de formation continue par agent	**3,38** jours de formation continue

Principaux domaines en matière de formation continue

	Nombre de stagiaires	Nombre de jours
1 - Connaissance et gestion des espèces et des milieux	233	971
2 - Droit et police de l'environnement	507	1 925
3 - Connaissance et pratique de la chasse	31	84
4 - Santé et sécurité au travail	335	912
5 - Administration, gestion	43	308
6 – Management, communication, formation de formateurs	192	569
7 - Informatique et nouvelles technologies	108	312
8 - Accompagnement, évolution parcours professionnel (dont validations des acquis de l'expérience, préparation aux examens et aux concours et bilans de compétences)	122	324
9 - Formations linguistiques	25	106

En 2012, les principales actions de formation suivies par les agents ont porté sur les compétences métiers (droit et police de l'environnement, connaissance et gestion des espèces) et sur les conditions opérationnelles de réalisation de ces missions en toute sécurité (santé et sécurité au travail). Pour autant, les agents se forment également sur les domaines transversaux tels que le management, la communication et la gestion. Enfin, la DRH veille à cibler les formations « prise de poste » sur le métier exercé par l'agent comme l'atteste la professionnalisation de la formation des secrétaires administratifs.

La DRH étudie l'ensemble des dispositifs recommandés par la fonction publique pour conforter les compétences managériales de ses cadres, en dehors de la stricte formation. Ainsi, à l'issue de plusieurs rencontres avec ses ministères de tutelle, l'ONCFS a décidé de déployer le coaching[1] professionnel à destination des cadres, en spécialisant et en formant un agent sur cette thématique en interne, et ce afin de sécuriser également les relations avec les coachs externes.


© DRH/ONCFS

▲ *Formation au centre du Bouchet portant sur l'entretien professionnel*

[1] La Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) définit le coaching comme étant un processus centré sur la réalisation d'objectifs professionnels et destiné à aider le bénéficiaire à trouver ses propres solutions. Ce dispositif est formalisé par un contrat tripartite, entre l'administration, le coach et le coaché. Il doit en outre préciser les objectifs du coaching et les indicateurs de résultats.

Le déploiement du plan de formation triennal intègre la rationalisation et l'évaluation de la gestion de la formation ainsi que le transfert de l'expertise de l'ONCFS vers l'extérieur, notamment vers les gestionnaires de territoires, mais aussi en interne afin de conserver les compétences avant le départ des *baby boomers*.

Expertise des agents de l'ONCFS

En 2012, l'ONCFS a commencé à déployer le dispositif du ministère de l'Écologie visant à valoriser et à reconnaître l'expertise de ses agents dans des instances d'évaluation, dénommés comités de domaine.
Éric Marboutin, Chef de projet loup-lynx au sein du CNERA Prédateurs-animaux déprédateurs (PAD) de la Direction des études et de la recherche, a été qualifié expert international par le comité de domaine « Gestion durable des ressources naturelles – Biodiversité », pour une durée de quatre ans.
Pour l'ONCFS, cette décision permet de faire connaître et de valoriser l'expertise des agents. Elle ouvre des perspectives sur la professionnalisation de l'expertise prévue au Contrat d'objectifs.
Le dispositif ministériel est ouvert aux agents des catégories A et B justifiant de cinq ans d'ancienneté minimum dans le même domaine d'activité. Le conseiller formation mobilité carrière est chargé d'aider les agents à constituer leur dossier.
Cette reconnaissance concourt à la capitalisation des savoir-faire sur laquelle l'Office enclenchera des plans d'actions sur la durée du contrat.


© ONCFS

▲ *L'équipe de la Direction des ressources humaines a tenu un séminaire annuel en présence du Directeur général portant sur les activités 2012 et les projets à venir*

L'activité du conseiller formation mobilité carrière (CFMC) auprès des agents en 2012 : 116 demandes de conseil

À l'instar de 2011, les demandeurs sont majoritairement âgés de moins de 45 ans (54 %). Pour autant, la part des plus de 45 ans est en augmentation par rapport à 2011 passant de 28 à 46 %. Cette hausse résulte d'un accroissement des demandes émanant des agents de 55 ans et plus (5 % en 2011 et 22 % en 2012). Parallèlement, entre 2011 et 2012, on constate une hausse de 20 % des demandes parmi les agents ayant plus de 15 ans d'ancienneté.

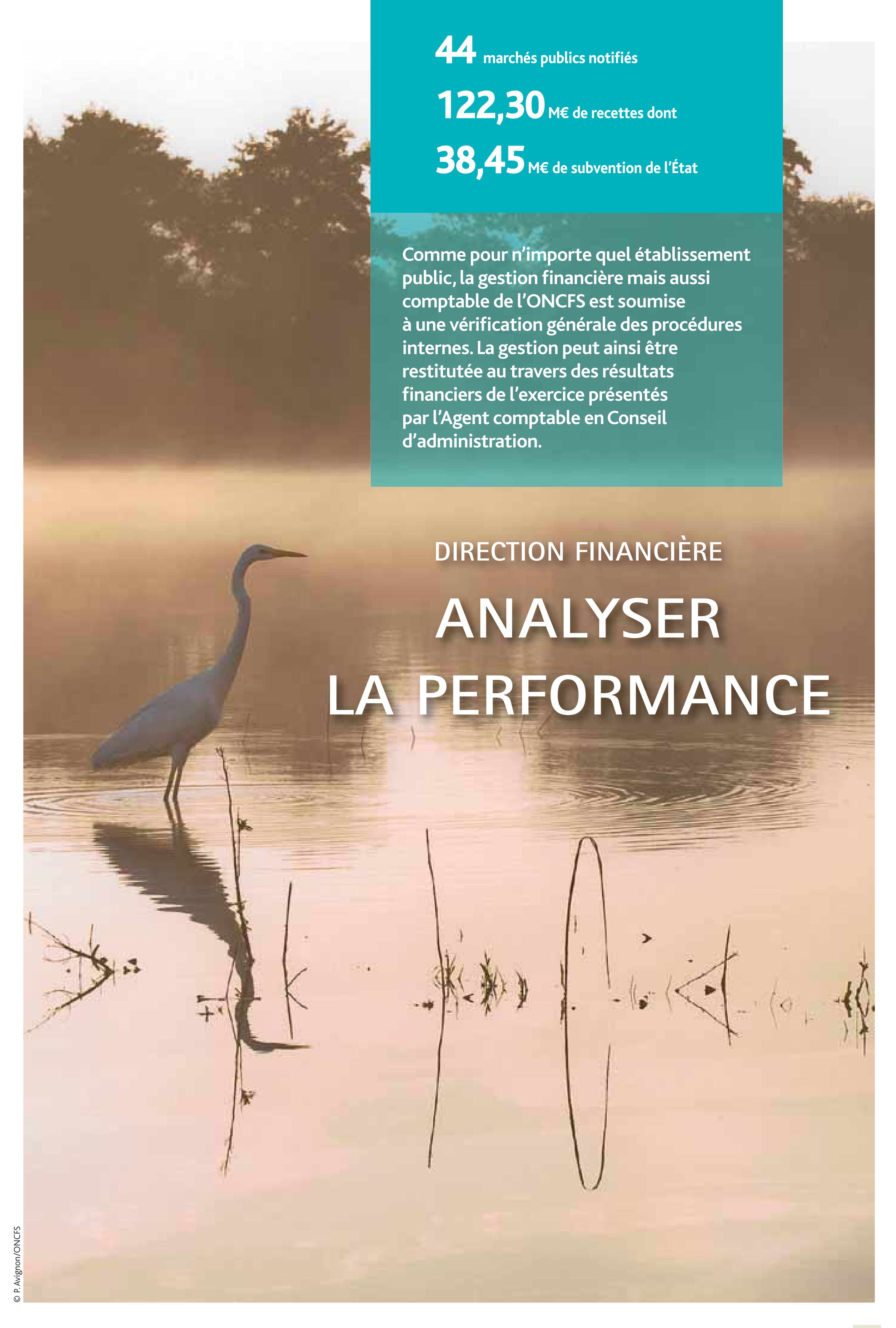
Ces évolutions semblent cohérentes, d'une part avec la moyenne d'âge de l'Établissement qui se situe à 47 ans, et d'autre part, avec l'allongement de la vie active.

Près d'un tiers des demandes (30 %) émane d'agents recrutés en contrat non permanent (CDD, contrats aidés, occasionnels) et la moitié de personnels d'exécution (catégorie C ou contrats aidés).

La répartition entre les demandes d'information et de conseil s'est inversée par rapport à 2011 : environ 40 % des demandes portent sur l'information relative aux dispositifs de formation et à la mobilité, et 80 % des demandes d'information ont trait à la formation et plus particulièrement au droit individuel à la formation (80 %). Les questions sur ce dispositif sont en augmentation, les agents souhaitant avoir des précisions sur les conditions d'éligibilité et de mobilisation. Les interrogations autour de la mobilité sont de l'ordre de 20 %.

Compte individuel retraite

En application de l'article 10 de la loi du 21 août 2003, un compte individuel retraite (CIR) est ouvert au Service des retraites de l'État au nom de chaque fonctionnaire titulaire de l'État afin de lui fournir une information régulière sur les droits à pension qu'il s'est constitué au titre de la fonction publique d'État et le cas échéant des autres régimes de base et complémentaires auxquels il a pu cotiser au cours de sa carrière professionnelle.
La mise à jour de ces comptes individuels retraite pour les fonctionnaires de l'environnement a été confiée, fin 2011, aux services du Bureau des pensions de Draguignan, en liaison avec les services de l'ONCFS et de l'Onema.
Dans ce cadre, sur la base d'une convention conclue avec le ministère chargé de l'Écologie, la Direction des ressources humaines de l'Office a été chargée depuis le courant du mois de décembre 2011, et tout au long de l'année 2012, d'adresser à chaque fonctionnaire de l'environnement affecté à l'ONCFS un questionnaire destiné à la fiabilisation de son CIR. Ces éléments fournis aux services du Bureau des pensions de Draguignan leur permettront ainsi d'alimenter et de fiabiliser au fur et à mesure les comptes individuels retraite, afin que le service des pensions de l'État puisse faire connaître périodiquement à chaque fonctionnaire ses droits à pension. C'est également à partir des informations contenues dans le CIR de chaque agent que les pensions de retraite seront liquidées à l'avenir lors de son départ en retraite.



44 marchés publics notifiés

122,30 M€ de recettes dont

38,45 M€ de subvention de l'État

Comme pour n'importe quel établissement public, la gestion financière mais aussi comptable de l'ONCFS est soumise à une vérification générale des procédures internes. La gestion peut ainsi être restituée au travers des résultats financiers de l'exercice présentés par l'Agent comptable en Conseil d'administration.

DIRECTION FINANCIÈRE

ANALYSER LA PERFORMANCE

Les comptes 2012, les chiffres clés

Le résultat comptable de l'exercice 2012 se traduit par un excédent de 3,22 M€ qui a été porté dans les réserves générales de l'Établissement. Le taux d'exécution budgétaire, tous chapitres confondus, est de 95,32 %.

Les recettes ont représenté 122,30 M€ dont 38,45 M€ de subvention de l'État et 76,60 M€ de recettes fiscales. Ces dernières comprennent les redevances cynégétiques (69,35 M€), le droit de timbre pour la validation (5,76 M€), le droit d'inscription à l'examen du permis de chasser (0,57 M€) et la redevance pour la délivrance du titre permanent (0,92 M€). Les redevances cynégétiques ont marqué une baisse de recettes de 0,44 M€ par rapport à 2011 liée pour sa plus grande part à la diminution du nombre de porteurs de permis.

Le financement de l'État prend la forme d'une subvention pour charge de service public au titre des missions d'intérêt général et patrimonial assurées par l'ONCFS.

Les dépenses 2012 s'établissent à 119,08 M€. Elles se répartissent entre les charges de personnel (93,25 M€) et celles de fonctionnement (25,83 M€). Du fait notamment de la diminution des effectifs, la masse salariale s'est stabilisée malgré une augmentation du taux de cotisation au régime des pensions civiles. En 2012, l'ONCFS, a poursuivi les actions lui permettant d'assurer sa contribution à la maîtrise de la dépense publique.

L'autofinancement s'établit à 6,32 M€. Les investissements se sont élevés à 3,91 M€. Le fonds de roulement disponible au 31 décembre 2012 était égal à 16,03 M€ et correspond au fonds de roulement comptable (50,40 M€) après déduction des besoins de financement sur les six premiers mois de 2013 (34,37 M€).

Le délai moyen global de paiement est de 20,09 jours (contre 20,48 en 2011). Ces chiffres sont très inférieurs au délai réglementaire qui est fixé à 30 jours.

En 2012, il a été notifié 44 marchés publics dont 22 sous forme d'appels d'offres, 1 sous forme de marché négocié et 21 sous forme de marchés à procédure adaptée.

Le résultat comptable 2012

Charges en K€	2010	2011	2012
Charges de personnel	88 882,16	93 150,45	93 252,84
Achats	4 589,34	5 857,16	4 705,36
Services extérieurs	5 059,87	5 279,08	4 884,28
Autres services extérieurs	10 754,32	10 499,15	9 355,41
Impôts et taxes	116,23	141,11	131,21
Dotations aux amortissements	2 975,85	3 098,86	3 300,35
Charges spécifiques	1 831,23	2 331,97	2 722,32
Charges financières	1,08	0,59	0,30
Charges exceptionnelles	377,31	61,90	724,92
Total des charges (1)	**114 587,39**	**120 420,27**	**119 076,99**
Produits en K€	**2010**	**2011**	**2012**
Ventes de marchandises	1 147,89	1 452,00	909,15
Subvention de l'État	25 335,76	37 007,29	38 452,59
Redevances cynégétiques	70 102,67	69 793,64	69 351,45
Examen du permis de chasser	512,67	580,13	573,66
Droit de timbre	5 950,94	5 854,24	5 755,08
Redevance délivrance titre permanent	627,86	930,69	917,81
Produits ressources affectées	3 110,91	3 931,12	4 136,67
Aides à l'emploi	659,31	431,11	428,72
Autres produits	316,01	477,11	710,08
Produits financiers	165,00	272,26	80,01
Produits exceptionnels	1 242,86	469,75	985,46
Total des produits (2)	**109 171,88**	**121 199,34**	**122 300,68**
Résultat net comptable (2-1)	**-5 415,51**	**779,07**	**3 223,69**

L'application GEACO

L'année 2012 est la première année d'exécution du Contrat d'objectifs 2012-2014 de l'ONCFS. L'application GEACO 2012, version rénovée de l'ancien programme, est l'outil de suivi du Contrat d'objectifs. Cette application, revue pour être adaptable à chaque nouveau contrat, a évolué pour prendre en compte la programmation des objectifs et des activités par délégation et direction et faire le lien avec l'application des frais de déplacement.

L'application GEACO, outil indispensable pour le pilotage des services et le rapportage auprès des ministères de tutelle, permet notamment :

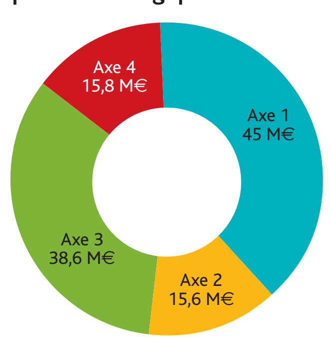
- à chaque agent de l'ONCFS de rendre compte de ses activités (au sens du Contrat d'objectifs) à travers la comptabilisation du temps passé ;
- à l'ensemble des délégations interrégionales et directions opérationnelles de l'Établissement d'évaluer périodiquement le réalisé au regard des objectifs fixés ;
- à la direction générale et au contrôle de gestion, de consolider annuellement au niveau national les données issues de l'application qui servent de clé de répartition pour la comptabilité analytique.

La réalisation du budget 2012 par axe stratégique

Dans le compte financier, la comptabilité analytique ne prend en compte que les dépenses décaissables de personnel, fonctionnement et investissement de l'année 2012 (sont exclus les ressources affectées, les dotations aux amortissements et aux provisions, les charges exceptionnelles, la valeur nette comptable des actifs cédés, les titres de participation et les immobilisations financières, dont le total s'élève à 8 051 K€). La ventilation analytique du compte financier 2012 représente donc 115 034 K€ (soit 115 034 K€ + 8 051 K€ = 123 085 K€ = compte financier 2012).

La réalisation du budget 2012 par axe stratégique	en K€
Axe 1 : Contribuer à la sauvegarde de la biodiversité	45 015
Axe 2 : Améliorer la connaissance pour une expertise solide en matière de faune sauvage	15 619
Axe 3 : Conforter la chasse comme élément essentiel de gestion durable de la nature et des territoires	38 573
Axe 4 : Poursuivre la construction d'un service public de l'écologie et du développement durable moderne et efficace	15 827
Total	**115 034**

Répartition du budget réalisé 2012 par axe stratégique



Réalisation 2012		en % d'activité (temps passé)
Axe 1	**Contribuer à la sauvegarde de la biodiversité**	**40,9 %**
Enjeu 1	Encourager une gestion concertée des espèces menacées dans leurs milieux	2,5 %
Enjeu 2	Développer la police de la protection de la faune et de ses habitats	31,7 %
Enjeu 3	Contribuer à la maîtrise des espèces animales exotiques envahissantes et de celles portant atteinte à l'équilibre des écosystèmes ou aux activités humaines	1,5 %
Enjeu 4	Protéger et valoriser les espaces remarquables	2,5 %
Enjeu 5	Participer à la préservation de la biodiversité de l'Outre-mer	2,7 %
Axe 2	**Améliorer la connaissance pour une expertise solide en matière de faune sauvage**	**12,9 %**
Enjeu 6	Évaluer l'état de conservation des espèces menacées ou chassables et assurer un suivi sanitaire performant	6,3 %
Enjeu 7	Comprendre le fonctionnement des populations en relation avec leurs milieux pour élaborer des outils de gestion pertinents	6,6 %
Axe 3	**Conforter la chasse comme élément essentiel de gestion durable de la nature et des territoires**	**32,8 %**
Enjeu 8	Poursuivre une police de la chasse adaptée à une gestion durable de la faune sauvage	28,1 %
Enjeu 9	Promouvoir la sécurité à la chasse et progresser dans une gestion dynamique du permis de chasser	2,9 %
Enjeu 10	Faire évoluer et promouvoir les pratiques conduisant à une gestion durable des espèces chassables dans les territoires agricoles et forestiers	1,8 %
Axe 4	**Poursuivre la construction d'un service public de l'écologie et du développement durable moderne et efficace**	**13,4 %**
Enjeu 11	Adapter l'organisation des services aux territoires à enjeux et les effectifs aux missions	1,6 %
Enjeu 12	Faire évoluer les métiers et les parcours professionnels pour mieux répondre aux enjeux	6,0 %
Enjeu 13	S'appuyer sur des outils modernes et efficients pour optimiser la qualité de gestion de l'ONCFS	5,5 %
Enjeu 14	Promouvoir et valoriser l'action de l'établissement à travers une politique de communication partagée	0,3 %
Total général		**100,0 %**

Suivi des indicateurs par activité

Activité 1 : Police de la chasse et de la nature

N° Fiche	Indicateurs	Réalisé 2012	Cible 2012
Enjeu 2 : Développer la police de la protection de la faune et de ses habitats			
Objectif 3 : S'adapter aux évolutions de l'État pour améliorer l'action de police			
1.2.A	Nombre de départements dans lesquels les conventions de coopération tripartites (ONCFS/Onema/État) ont été signées	72	75
1.2.B	Nombre de départements dans lesquels les protocoles de partenariat quadripartites avec les parquets ont été signés	45	35
Objectif 4 : Assurer la surveillance générale des territoires pour une meilleure application des lois et règlements			
1.2.C	Nombre de contacts par catégories d'usagers (monde de la chasse/ acteurs institutionnels/autres usagers)	109 448	40 000 à 60 000
Objectif 5 : Lutter contre les atteintes aux espèces et en contrôler le commerce et la détention			
1.2.D	Nombre de contrôles d'établissements (détention de faune hors gibier, élevages de sangliers, autres élevages de gibiers)	1 108	Variable selon les plans de contrôle
1.2.E	Nombre de contrôles in situ (prélèvements, introductions d'espèces)	24	
Objectif 6 : Participer au contrôle du respect du contenu des dossiers d'évaluation des incidences dans le cadre de Natura 2000 et des mesures compensatoires			
1.2.F	Nombre de contrôles in situ des activités autorisées en site Natura 2000	19	Variable selon les plans de contrôle
1.2.G	Nombre de contrôles in situ dans le cadre des mesures compensatoires	27	
Objectif 7 : Participer à la lutte contre les atteintes aux milieux			
1.2.H	Nombre d'opérations de contrôle de circulation de véhicules terrestres à moteur réalisées	3 323	800 à 1000
Enjeu 8 : Poursuivre une police de la chasse adaptée à une gestion durable de la faune sauvage			
Objectif 27 : Faire respecter les règles relatives à l'exercice de la chasse et à la régulation des nuisibles			
1.8.A	Nombre de permis de chasser contrôlés	82 415	50 000 à 80 000
1.8.B	Nombre de piégeurs agréés contrôlés	536	-
Objectif 28 : Lutter contre le braconnage et mettre en œuvre des opérations de surveillance et contrôle d'envergure			
1.8.C	Nombre de nuits/agent effectuées	8 849	8 000 à 10 000
1.8.D	Nombre d'opérations de contre-braconnage réalisées	869	-

Activité 2 : Études, recherche et expérimentations

Enjeu 5 : Participer à la préservation de la biodiversité de l'Outre-mer			
Objectif 15 : Travailler au développement de la connaissance et à la conservation de la biodiversité en Outre-mer			
2.5.A	Nombre de plans nationaux d'actions en faveur de la faune sauvage auxquels participe l'ONCFS	5	5
Enjeu 6 : Évaluer l'état de conservation des espèces menacées ou chassables et assurer un suivi sanitaire performant			
Objectif 17 : Assurer un suivi patrimonial de la faune sauvage sédentaire aux plans national et territorial			
Objectif 18 : Améliorer la connaissance des populations d'oiseaux migrateurs sur l'ensemble de leurs aires de répartition			
2.6.A	Nombre de fiches cataloguées par l'ONCFS dans le cadre du SINP	44	25
2.6.B	Nombre d'espèces de faune suivies annuellement sur le plan national	124	> à 100
2.6.C	Nombre de rapports de suivi (bilan annuel ou pluriannuel)	30	Entre 10 et 20
Objectif 19 : Assurer la veille sanitaire de la faune sauvage			
2.6.D	Nombre de pathologies faisant l'objet d'une veille active	13	Entre 5 et 10
Enjeu 7 : Comprendre le fonctionnement des populations en relation avec leurs milieux pour élaborer des outils de gestion pertinents			
Objectif 21 : Renforcer les recherches sur les oiseaux d'eau et les zones humides dans un cadre international			
Objectif 22 : Améliorer la connaissance de la dynamique de la petite faune sédentaire et des migrateurs terrestres dans les espaces agricoles et de montagne			
Objectif 23 : Mieux connaître l'interface entre les ongulés sauvages et leurs habitats en vue de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique			
Objectif 24 : Analyser l'évolution des populations de grands carnivores et leurs impacts sur les territoires			
2.7.A	Nombre de publications scientifiques et techniques réalisées	168	> à 150
2.7.B	Nombre d'outils de gestion mis au point	5	Entre 2 et 4

Activité 3 : Expertise et appui technique à l'État

N° Fiche	Indicateurs	Réalisé 2012	Cible 2012
Enjeu 1 : Encourager une gestion concertée des espèces menacées dans leurs milieux			
Objectif 1 : Contribuer à la mise en œuvre des actions de restauration des espèces menacées			
3.1.A	Nombre de plans nationaux d'actions auxquels participe l'ONCFS	25	Entre 20 et 25
Objectif 2 : Contribuer à la définition des mesures d'évitement, de réduction d'impact ou de compensation des projets d'aménagement			
3.1.B	Nombre de rapports écrits intervenant suite à des questions techniques posées par les DREAL	39	Variable selon la demande
Enjeu 3 : Contribuer à la maîtrise des espèces animales exotiques envahissantes et de celles portant atteinte à l'équilibre des écosystèmes ou aux activités humaines			
Objectif 9 : Participer aux suivis, à l'étude et aux modalités de gestion des espèces exotiques envahissantes et des espèces animales autochtones protégées portant atteinte à l'équilibre des écosystèmes ou aux activités humaines			
3.3.A	Nombre de rapports d'expertises/Nombre de saisines	12 / 12	Variable selon la saisine (20/20)
Enjeu 4 : Protéger et valoriser les espaces remarquables			
Objectif 11 : Participer à la mise en œuvre de Natura 2000			
3.4.A	Nombre de DOCOB auxquels l'ONCFS participe	24	8
3.4.B	Nombre d'animateurs ayant suivi des formations délivrées par l'ONCFS	5	8
Objectif 12 : Contribuer au maintien et au rétablissement des continuités écologiques de la trame verte et bleue (TVB) dans les territoires ruraux et périurbains			
3.4.C	Nombre de participations au comité national et aux comités régionaux de suivi TVB	46	43
Enjeu 7 : Comprendre le fonctionnement des populations en relation avec leurs milieux pour élaborer des outils de gestion pertinents			
Objectif 25 : Conduire et valoriser des expertises au bénéfice d'une réflexion prospective sur la gestion de la faune sauvage			
3.7.A	Nombre de rapports d'expertises/Nombre de saisines	61 / 61	Variable selon la saisine (50/50)
Enjeu 9 : Promouvoir la sécurité à la chasse et progresser dans une gestion dynamique du permis de chasser			
Objectif 29 : Établir et promouvoir des préconisations en matière de sécurité à la chasse et de maniement des armes : réseau et commission sécurité			
3.9.A	Nombre d'accidents sur la saison cynégétique n-1	143	150
Objectif 30 : Gérer l'examen et la délivrance du permis de chasser en améliorant leur efficacité et en simplifiant les procédures			
3.9.B	Nombre de séances organisées pour les épreuves théoriques et les épreuves pratiques	5 722	6 000
3.9.C	Nombre de candidats présents aux épreuves théoriques et aux épreuves pratiques	28 024 (ET) 29 435 (EP)	30 000
3.9.D	Nombre d'autorisations de chasser accompagné délivrées	3 738	3 000
3.9.E	Délai entre l'inscription au permis de chasser et l'obtention du permis	2 mois	< à 2 mois

Activité 4 : Conseil et développement

N° Fiche	Indicateurs	Réalisé 2012	Cible 2012
Enjeu 4 : Protéger et valoriser les espaces remarquables			
Objectif 13 : Gérer, valoriser et mettre en réseau des espaces sous statuts de protection			
4.4.A	Nombre de plans de gestion réalisés	97 %	100 %
Enjeu 5 : Participer à la préservation de la biodiversité de l'Outre-mer			
Objectif 16 : Participer à la gestion et sensibiliser à la préservation de la richesse biologique de l'Outre-mer			
4.5.A	Nombre de publications scientifiques, techniques et de vulgarisation réalisées	37	20

Activité 4 : Conseil et développement (suite)

N° Fiche	Indicateurs	Réalisé 2012	Cible 2012
Enjeu 10 : Faire évoluer et promouvoir les pratiques conduisant à une gestion durable des espèces chassables dans les territoires agricoles et forestiers			
Objectif 31 : Développer des plateformes d'expertise et des territoires exemplaires en matière d'aménagement et de gestion des habitats favorables à la faune			
4.10.A	Nombre de territoires exemplaires labellisés	4	10
Objectif 32 : Développer le réseau Agrifaune en milieu agricole et promouvoir des références de bonne gestion de la nature ordinaire			
4.10.B	Nombre de départements engagés dans une démarche Agrifaune	68	70
4.10.C	Nombre d'agriculteurs témoins Agrifaune	95	25
4.10.D	Nombre d'actions de valorisation et de vulgarisation des références Agrifaune	90	20

Activité 5 : Soutien et management

Enjeu 11 : Adapter l'organisation des services aux territoires à enjeux et les effectifs aux missions			
Objectif 33 : Fédérer la communauté de travail autour d'objectifs partagés			
5.11.A	Indice de satisfaction (services déconcentrés de l'État)	4,4 / 5	4 / 5
Objectif 35 : Mettre en œuvre des actions pour le mieux-être au travail			
5.11.B	Nombre d'accords signés	5	≥ à 2
5.11.C	Nombre d'agents ou d'encadrants formés à la prévention des risques psychosociaux	41	Entre 30 et 40
Enjeu 12 : Faire évoluer les métiers et les parcours professionnels pour mieux répondre aux enjeux			
Objectif 36 : Participer avec le ministère de l'Ecologie à l'adaptation de la politique de recrutement et des conditions de promotion aux besoins de l'ONCFS			
5.12.A	Nombre d'agents nommés et promus en interne	106	≥ à 100
Objectif 37 : Développer les compétences face aux nouveaux enjeux et optimiser les parcours professionnels des agents			
5.12.B	Nombre d'agents formés	1 624	Entre 1 400 et 1 700
5.12.C	Nombre moyen de jours de formation par agent	3,43	≥ à 4
5.12.D	Nombre moyen de journées de formation continue par agent	3,38	≥ à 3
Objectif 38 : Favoriser le transfert du savoir au sein de l'Établissement et valoriser son expertise			
5.12.E	Mettre en œuvre la charte expertise ONCFS	1 agent reconnu expert international	charte expertise opérationnelle
5.12.F	Élaborer et mettre en œuvre le guide du transfert du savoir	En cours d'élaboration	Elaboration du guide
Enjeu 13 : S'appuyer sur des outils modernes et efficients pour optimiser la qualité de gestion de l'ONCFS			
Objectif 39 : Développer en interne une démarche de qualité globale de gestion en améliorant les outils de contrôle et d'aide à la décision			
5.13.A	Mettre en œuvre un plan de contrôle interne comptable et financier	Cartographie des risques - Plan d'actions pluriannuel	Plan de contrôle interne opérationnel
5.13.B	Mettre en œuvre les outils de suivi du contrat d'objectifs	Diffusion de tableaux de bord et de bilans (GEACO/Excel)	Production de tableaux de bord
Enjeu 14 : Promouvoir et valoriser l'action de l'Établissement à travers une politique de communication partagée			
Objectif 42 : Assurer en interne une bonne circulation de l'information			
5.14.A	Panel de diffusion de la Newsletter ONCFS actualités (périodicité bimestrielle)	1 851	Ensemble des agents ONCFS
Objectif 43 : Élaborer une politique de communication qui valorise en externe la connaissance, l'expertise et le savoir-faire en matière de faune sauvage			
5.14.B	Nombre d'articles de presse publiés (local et national)	2 166	> à 2 000



2 datacenters installés

12 serveurs d'agences déployés en région

4 applications rapatriées sur serveurs ONCFS

La Direction des systèmes d'information a poursuivi en 2012 le déploiement du schéma directeur des systèmes d'information. Ses principaux objectifs visent à améliorer et à doter d'outils de pilotage les activités opérationnelles et fonctionnelles de l'Établissement, dans le respect des délais, des coûts et de la qualité de service.

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

AMÉLIORER LE PILOTAGE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET FONCTIONNELLES

Le schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) contribue pleinement au Contrat d'objectifs, et plus particulièrement à la modernisation du service public de l'environnement, conformément aux actions 56 et 57, poursuivant son déploiement portant principalement sur trois axes.

Intégration des postes de travail

Porté par les correspondants informatique, ce travail vise à déployer les nouveaux matériels tout en les sécurisant, et en les intégrant au sein d'une « Structure Organisationnelle » (*Active Directory*) véritable colonne vertébrale destinée à faciliter la gestion technique et administrative des postes de travail, mais aussi la gestion des accès aux applications.

Infrastructures

Le pôle infrastructures a déployé deux *datacenters* destinés à héberger les applications de l'ONCFS ; 17 serveurs physiques ont été virtualisés, hébergeant une douzaine d'applications dont quatre précédemment accueillies sur des plateformes extérieures. Cette architecture réduit :

- les délais de mise en place de nouveaux serveurs (1 journée pour un serveur physique, 1 heure pour un serveur virtuel avec un processus fiabilisé) ;
- les délais de plan de reprise d'activité ;
- le coût de possession des serveurs ;
- les coûts d'hébergement.

Elle augmente le taux de disponibilité des applications.

Au second semestre 2012, en collaboration avec les correspondants informatique, douze serveurs ont été déployés au sein des délégations interrégionales de l'Établissement, les dotant ainsi de configurations standards dotées de sauvegardes locales. Parallèlement, de nouveaux équipements réseaux ont été déployés afin d'accroître le niveau de sécurité et d'augmenter la performance du réseau.

Applicatifs

En s'appuyant sur cette nouvelle infrastructure, le pôle AMOA (Assistance à maîtrise d'ouvrage outillée) a piloté la réintégration d'applications auparavant externalisées. Au-delà, 2012 a vu le démarrage de nouvelles applications. Celle intitulée « frais de déplacement » est consultable via le web facilitant ainsi son intégration avec d'autres applications comme GEACO et SIREPA, permettant une fiabilisation des traitements, simplifiant les mises à jour et les opérations de back-office. Depuis 2012, l'application CRPV (gestion et suivi des timbres amendes) accueille le Parc national de la Guadeloupe, l'association Réserves naturelles de France, et bientôt d'autres partenaires institutionnels et associatifs.

Enfin, deux outils majeurs ont été mis en place. Le générateur d'applications cartographiques AIGLE vise à fédérer et à homogénéiser des applications cartographiques au niveau national et local, et au niveau individuel. Il en va de même pour la première application ORION, dédiée au métier de la Police. Celle-ci est en production depuis juillet 2012. D'autres applications métiers devraient rapidement suivre sur des socles référentiels communs.

L'outil Qlickview est quant à lui dédié au reporting et sa première application dédiée aux ressources humaines est en exploitation depuis décembre 2012. Cet outil permettra de générer des tableaux de bord à partir d'autres applications (GEACO) déclinées, là encore, à un niveau national, puis régional. En 2012, la Direction des systèmes d'information s'est également rapprochée d'un groupement d'achat de logiciels visant à réduire les coûts d'acquisition et de fonctionnement.



L'application GEACO est un outil de suivi du Contrat d'objectifs

DIRECTIONS

Direction générale
85 bis, avenue de Wagram
75017 Paris
Tél. : 01 44 15 17 17
Fax : 01 47 63 79 13
direction.generale@oncfs.gouv.fr

Direction des ressources humaines
85 bis, avenue de Wagram
75017 Paris
Tél. : 01 44 15 17 17
Fax : 01 44 15 17 13
direction.ressources-humaines
@oncfs.gouv.fr

Division de la formation
Centre de formation du Bouchet
45370 Dry
Tél. : 02 38 45 70 82
Fax : 02 38 45 93 92
drh.formation@oncfs.gouv.fr

Direction de la police
BP 20
78612 Le Perray-en-Yvelines Cedex
Tél. : 01 30 46 60 00
Fax : 01 30 46 60 83
police@oncfs.gouv.fr

Direction des études et de la recherche
BP 20
78612 Le Perray-en-Yvelines Cedex
Tél. : 01 30 46 60 00
Fax : 01 30 46 60 67
der@oncfs.gouv.fr

Direction des actions territoriales
BP 20
78612 Le Perray-en-Yvelines Cedex
Tél. : 01 30 46 60 00
Fax : 01 30 46 60 57
direction.actions-territoriales
@oncfs.gouv.fr

Division du permis de chasser
BP 20
78612 Le Perray-en-Yvelines Cedex
Tél. : 01 30 46 60 69
Fax : 01 30 46 54 72

Direction financière
BP 20
78612 Le Perray-en-Yvelines Cedex
Tél. : 01 30 46 60 00
Fax : 01 30 46 60 60
direction.financiere@oncfs.gouv.fr

Direction des systèmes d'information
BP 20
78612 Le Perray-en-Yvelines Cedex
Tél. : 01 30 46 60 00
Fax : 01 30 46 60 60
directeur.systemes-information
@oncfs.gouv.fr

MISSIONS AUPRÈS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Cabinet
85 bis, avenue de Wagram
75017 Paris
Tél. : 01 44 15 17 17
Fax : 01 47 63 79 13
cabinet@oncfs.gouv.fr

Communication
85 bis, avenue de Wagram
75017 Paris
Tél. : 01 44 15 17 17
Fax : 01 44 15 17 04
comm.secretariat@oncfs.gouv.fr

Guichet juridique
Direction de la police
BP 20
78612 Le Perray-en-Yvelines Cedex
Tél. : 01 30 46 60 00
Fax : 01 30 46 60 83
police@oncfs.gouv.fr

Actions internationales et Outre-mer
85 bis, avenue de Wagram
75017 Paris
Tél. : 01 44 15 17 17
Fax : 01 44 15 17 04
mai@oncfs.gouv.fr

Inspection générale des services
85 bis, avenue de Wagram
75017 Paris
Tél. : 01 44 15 17 17
Fax : 01 44 15 17 04
igs.charge-mission@oncfs.gouv.fr

Contrôle de gestion
BP 20
78612 Le Perray-en-Yvelines Cedex
Tél. : 01 30 46 60 21
Fax : 01 30 46 60 60
sandrine.letellier@oncfs.gouv.fr

Agence comptable
BP 20
78612 Le Perray-en-Yvelines Cedex
Tél. : 01 30 46 60 00
Fax : 01 30 41 80 72
agence.comptable@oncfs.gouv.fr

DÉLÉGATIONS INTERRÉGIONALES

Alpes – Méditerranée – Corse
6, avenue du docteur Pramayon
13690 Graveson
Tél. : 04 32 60 60 10
Fax : 04 90 92 29 78
dr.alpes-mediterranee-corse
@oncfs.gouv.fr

Auvergne – Languedoc – Roussillon
Les portes du soleil
147, avenue de Lodève
34990 Juvignac
Tél. : 04 67 10 78 05
Fax : 04 67 10 78 02
dr.auvergne-languedoc-roussillon
@oncfs.gouv.fr

Bretagne – Pays de la Loire
39, boulevard Albert Einstein
CS 44355 – 44323 Nantes Cedex 3
Tél. : 02 51 25 07 82
Fax : 02 40 48 14 01
dr.bretagne-paysdeloire@oncfs.gouv.fr

Bourgogne – Franche-Comté
57, rue de Mulhouse
21000 Dijon
Tél. : 03 80 29 42 50
dr.bourgogne-franchecomte
@oncfs.gouv.fr

Centre – Île-de-France
Cité de l'Agriculture
13, avenue des droits de l'Homme
45921 Orléans Cedex
Tél. : 02 38 71 95 56
Fax : 02 38 71 95 70
dr.centre-iledefrance@oncfs.gouv.fr

Nord-Est
41-43, rue de Jouy
57160 Moulins-les-Metz
Tél. : 03 87 52 14 56
Fax : 03 87 55 97 24
dr.nord-est@oncfs.gouv.fr

Nord-Ouest
Rue du Presbytère
14260 Saint-Georges-d'Aunay
Tél. : 02 31 77 71 11
Fax : 02 31 77 71 72
dr.nord-ouest@oncfs.gouv.fr

Outre-mer
23, rue des Améthystes
BP 45 – 97310 Kourou
Tél. : 05 94 22 80 65
Fax : 05 94 22 80 64
dr.outremer@oncfs.gouv.fr

Poitou – Charentes – Limousin
255, routes de Bonnes
86000 Poitiers
Tél. : 05 49 52 01 50
dr.poitou-charentes-limousin
@oncfs.gouv.fr

Sud-Ouest
18, rue Jean Perrin
31100 Toulouse
Tél. : 05 62 20 75 55
Fax : 05 62 20 75 56
dr.sud-ouest@oncfs.gouv.fr

CENTRES NATIONAUX D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE APPLIQUÉE (CNERA) ET AUTRES UNITÉS D'ÉTUDES

CNERA Avifaune migratrice
39, boulevard Albert Einstein
CS 42355
44323 Nantes Cedex 3
Tél. : 02 51 25 03 90
Fax : 02 40 48 14 01
cneraam@oncfs.gouv.fr

CNERA Cervidés-sanglier
1, place Exelmans
55000 Bar-le-Duc
Tél. : 03 29 79 97 82
Fax : 03 29 79 97 86
cneracs@oncfs.gouv.fr

CNERA Faune de montagne
Les portes du soleil
147, avenue de Lodève
34990 Juvignac
Tél. : 04 67 10 78 04
Fax : 04 67 10 78 02
cnerafm@oncfs.gouv.fr

CNERA Prédateurs – animaux déprédateurs
5, allée de Bethléem
ZI Mayencin
38610 Gières
Tél. : 04 76 59 13 29
Fax : 04 76 89 33 74
cnerapad@oncfs.gouv.fr

CNERA Petite faune sédentaire de plaine
BP 20
78612 Le Perray-en-Yvelines Cedex
Tél. : 01 30 46 60 00
Fax : 01 30 46 60 99
cnerapfsp@oncfs.gouv.fr

Unité sanitaire de la faune
BP 20
78612 Le Perray-en-Yvelines Cedex
Tél. : 01 30 46 60 00
Fax : 01 30 46 60 99
usf@oncfs.gouv.fr

Centre de documentation
BP 20
78612 Le Perray-en-Yvelines Cedex
Tél. : 01 30 46 60 00
Fax : 01 30 46 60 67
doc@oncfs.gouv.fr

Pour toujours plus d'actualités et d'informations
www.oncfs.gouv.fr



Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Directeur de la publication :
Jean-Pierre Poly
Coordination :
Mission communication

Conception graphique et réalisation :
CHROMATIQUES ÉDITIONS
Crédits photos de la couverture :
ONCFS : S. Travichon, C. Ferrier
Impression Jouve (Mayenne)
ISSN : 1957-3146
Achevé d'imprimer : 2e trimestre 2013
Imprimé sur papier issu de forêts durablement gérées et par un imprimeur certifié Imprim'Vert.



Rapport d'activité 2012



85 bis, avenue de Wagram
75017 Paris

www.oncfs.gouv.fr